



Séance du Conseil Municipal du vendredi 2 février 2024

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 2 février 2024

N°12/Agenda 2030

Adoption du nouveau programme d'actions municipales de Développement Durable de la ville - Agenda 2030

Le vendredi 2 février 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 25 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Géraldine MEDDA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : M. Gourta KECHIT par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absent excusé :

Absent :

La Ville de Villiers-le-Bel a décidé lors du Conseil Municipal du 8 février 2022 d'adopter la démarche d'élaboration d'un nouveau programme dit Agenda 2030 porté par les élus, les services, les acteurs institutionnels et associatifs de la Ville. La Ville répond ainsi aux appels internationaux de mobilisation des collectivités locales et contribue à sa mesure aux efforts nécessaires et urgents que doit engager l'humanité pour préserver l'avenir des générations futures.

Lors de sa séance du 31 mars 2023, le Conseil Municipal a adopté les axes du programme Agenda 30 suivants :

- **Axe 1** : Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous,
- **Axe 2** : Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité,
- **Axe 3** : S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable,

- Axe 4 : Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable,
- Axe 5 : Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale,
- Axe 6 : Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

M. le Maire indique que la présente délibération a pour objet d'adopter le nouveau programme d'actions municipales dénommé "Agenda 2030" qui reprend les axes définis ci-dessus.

L'agenda 2030 s'appuie sur les diagnostics et les programmes d'actions déjà mis en œuvre par la Ville (Cités Éducatives, Plan de Réussite Éducative, Contrat de Ville, Projets des centres sociaux, Plan de lutte contre les discriminations pour l'égalité et le genre, Contrat Local de Santé, NPNRU etc...).

M. le Maire précise que le plan d'actions de l'Agenda 2030 émane des différents services de la ville et des propositions exprimées par les habitants lors de la phase de bilan de l'Agenda 21 et d'élaboration du nouveau programme. C'est un document évolutif qui s'enrichira chaque année des propositions d'actions nouvelles validées. A ce jour 115 actions, s'appuyant sur les thématiques ci-dessous, sont inscrites au programme :

- Vers une Ville Durable,
- Une ville engagée pour la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles,
- Vers une Ville des mobilités douces,
- Une ville au cadre de vie épanouissant,
- Vers une Ville nature,
- Pour une éducation à l'environnement et au développement durable,
- Vers une Ville toujours engagée pour l'Éducation,
- Vers une ville épanouissante, axée sur la santé et le bien-être,
- Vers une ville égalitaire, inclusive et engagée,
- Vers une ville toujours plus solidaire,
- Renforcer l'efficacité de la participation citoyenne,
- Vers des achats responsables et durables.

M. le Maire rappelle que l'avancée du programme Agenda 2030 donnera lieu chaque année à la présentation d'un rapport d'activité annuel en séance du Conseil Municipal, présenté au préalable en COPIL.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider le programme d'actions "Agenda 2030".

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992,

VU la charte des villes européennes pour la durabilité, charte d'Aalborg du 27 mai 1994,

VU la déclaration des collectivités locales et territoriales françaises au sommet mondial du Développement durable de Johannesburg de septembre 2002,

VU la loi n°99-533 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999,

VU la loi n°2000-1208 relative à la « solidarité et renouvellement urbain » du 13 décembre 2000,

VU la loi n°99-586 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999,

VU la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002,

VU la loi n°2003-590 relative à l'urbanisme et à l'habitat du 02 juillet 2003,

VU la Charte de l'Environnement adoptée le 28 février 2005 et annexée à la Constitution française,

VU la circulaire du 13 juillet 2006 de la Ministre de l'écologie et du développement aux Préfets des Régions et des Départements relative au cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux et appels à reconnaissance de tels projets,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2013 adoptant la démarche d'élaboration d'un Agenda 21,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2016 portant adoption de l'Agenda 21 de Villiers-le-Bel,

VU la création du programme universel pour le développement durable Agenda 2030 adopté le 25 septembre 2015 par les Chefs d'État et de Gouvernement réunis lors du Sommet spécial sur le développement durable,

VU l'accord de Paris sur le changement climatique signé le 22 avril 2016 et ratifié par l'Union européenne le 5 octobre 2016,

VU la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 présentée par le gouvernement le 20 septembre 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France du 19 décembre 2019 relative à l'approbation de son Agenda 21,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France du 19 décembre 2019 relative à l'approbation du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET),

VU la délibération du Conseil Municipal du 8 février 2022 adoptant la démarche d'élaboration d'un Agenda 2030,

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2023 adoptant les axes du programme de l'Agenda 2030,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Habitat – Développement durable du 18 janvier 2024,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de Villiers-le-Bel de générer un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace sur le territoire communal,

ADOpte le programme d'actions municipales de l'agenda 2030 annexé à la présente délibération,

RAPPELLE que l'avancée du programme Agenda 2030 donnera lieu chaque année à la présentation d'un rapport d'activité annuel en séance du Conseil Municipal,

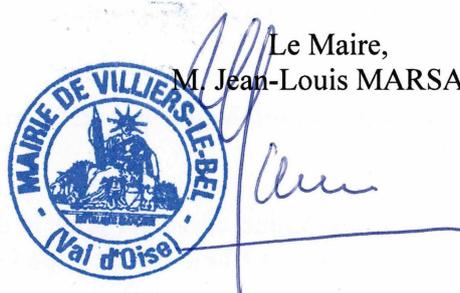
CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 35 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Géraldine MEDDA



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : 12 FEV. 2024

Transmission en Sous-préfecture le : 12 FEV. 2024

L'AGENDA 2030

*Le programme d'actions
Développement Durable*

2023-2030

Ville de Villiers le Bel



Édito

Une Ville engagée pour un avenir plus durable ...

Depuis plus de quatre décennies, la Ville de Villiers le Bel trace son chemin vers un avenir plus durable, portant haut les valeurs du Développement Durable. Des initiatives pionnières, telles que la création du site de la Géothermie en 1984, à la mise en œuvre du programme Agenda 21 de 2016 à 2022, notre Ville a démontré son engagement inébranlable en faveur de l'environnement et du bien-être de ses citoyens. Lors du Conseil Municipal du 8 février 2022, une nouvelle étape a été franchie avec le lancement officiel de l'élaboration d'un nouveau programme, l'Agenda 2030. Porté par l'ensemble des acteurs de la Ville, élus, services municipaux, et partenaires institutionnels et associatifs, cet agenda ambitieux répond à l'appel international de mobilisation des Collectivités Locales. Il incarne notre contribution nécessaire et urgente aux efforts que l'humanité doit déployer pour préserver l'avenir des générations à venir. L'Agenda 2030 n'est pas simplement un programme, c'est une vision audacieuse et holistique du développement durable. Il propose une feuille de route pour transformer notre monde en un lieu meilleur, non seulement pour les générations actuelles, mais aussi pour celles qui suivront. En adoptant les principes de l'Agenda 2030, nous façonnons une communauté résiliente, inclusive et durable, dans le but d'améliorer ainsi la qualité de vie de nos citoyens. Notre engagement actif dans l'Agenda 2030, sur les questions environnementales, sociales ou renforce notre image. Poursuivre les objectifs de l'Agenda 2030 stimulera nous l'espérons l'innovation locale, créant un environnement propice à une croissance économique durable. La municipalité de Villiers le Bel fait face à des défis spécifiques. Elle est engagée depuis près de 18 ans dans une transformation urbaine sans précédent. Les citoyens sont de plus en plus conscients des enjeux environnementaux et sociaux. L'augmentation des coûts des énergies ou de l'essence, celle des matières premières ou des denrées impacte, le quotidien de tous. Chacun a en tête les répercussions des évolutions climatiques, chacun sait qu'il nous faut agir sur la qualité de l'air en Ile de France particulièrement. L'Agenda 2030 tend à répondre à leurs attentes croissantes en matière de durabilité et de responsabilité sociale. En tant que membres de la communauté mondiale, Villiers le Bel, tel le colibri, assume sa responsabilité en contribuant aux objectifs mondiaux, œuvrant ainsi à un monde plus juste, équitable et durable. L'Agenda 2030 est une opportunité qui ne peut se faire sans la participation de toutes et de tous. En nous engageant dans ce programme, nous positionnons sur la voie d'un avenir plus prometteur, respectueux de l'environnement et socialement inclusif. Nous encourageons l'ensemble des habitants et des acteurs à soutenir cette initiative cruciale pour le bien de tous en y apportant sa pierre. C'est ensemble que nous écrivons le prochain chapitre de notre Ville, un chapitre résolument durable

Jean Louis MARSAC
Maire de Villiers le Bel



Maurice MAQUIN
4^{ème} adjoint au Maire
Délégué aux travaux,
au Développement Durable
et à l'Agenda 2030



TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	2	divisions pavillonnaires dans les zones sous plan d'exposition au bruit (PEB).....	20	Développement Durable	37
TABLE DES MATIÈRES.....	2	Améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments petite enfance et scolaires.....	21	Verdissement du parc automobile et expérimentation de la cyclo-logistique.....	39
L'AGENDA 2030	7	UNE VILLE ENGAGÉE POUR LA SOBRIÉTÉ CARBONE ET L'ÉCONOMIE DES RESSOURCES NATURELLES.....	23	Pool VAE : Favoriser la mobilité douce des agents	41
17 objectifs de développement durable (ODD).....	7	Mise en œuvre du décret tertiaire. Plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux.....	24	De la Base Vélo à la Maison du Vélo pour une mobilité durable.....	42
Les 6 axes du nouveau Programme.....	8	Récupération d'eau de pluie : une initiative durable pour les jardins d'école et les espaces municipaux.....	26	VERS UNE VILLE AU CADRE DE VIE ÉPANOUISSANT	43
Rôle du COPIL agenda 2030	9	Mon aggro rénov' : Un accompagnement pour la rénovation énergétique du Parc Privé.....	27	Schéma directeur du déploiement des corbeilles de tri dans l'espace public : vers une ville plus propre et durable.....	44
Composition du COPIL	9	Maîtrise des fluides : Un plan d'actions pour un avenir durable.....	28	Brigade de l'Environnement : Préservation active du cadre de vie.....	45
Fonctionnement du COPIL	10	Schéma Directeur d'Aménagement Lumière : Vers une ville lumineuse et respectueuse de la biodiversité.....	29	Plan d'action collaboratif contre les dépôts sauvages.....	46
Moyens à disposition du COPIL.....	10	Transition énergétique : Extension du réseau de chaleur urbain.....	30	Vers une ville éco-responsable : renforcer le tri dans les équipements municipaux	47
LE PLAN D' ACTIONS 2023-2030	11	Éclairage éco-responsable des bâtiments communaux.....	31	Sensibilisation au respect du cadre de vie 48	
VERS UNE VILLE DURABLE :	12	Ateliers écocitoyens : Vers un quotidien durable	32	Développement des amicales de locataires : Pour une plus grande implication des habitants dans la gestion de leur quartier. 49	
Vers une Ville Durable : Initiatives réglementaires pour la reconstruction urbaine à Villiers-le-Bel.....	13	VERS UNE VILLE DES MOBILITÉS DOUCES	33	Vers une restauration scolaire durable et une réduction du gaspillage alimentaire... 50	
Labellisation et réduction de l'empreinte environnementale des projets à Villiers-le-Bel	14	Projet BHNS à Villiers-le-Bel : Amélioration du transport en commun et développement de la mobilité durable	34	Économie circulaire et ressourcerie municipale : Valorisation et redistribution du mobilier communal.....	51
Traduction réglementaire des actions en faveur de la reconstruction urbaine durable	16	Vers un plan de mobilité douce	36	Vers la fin des bouteilles plastiques dans les services municipaux : un engagement durable pour l'environnement et l'économie	52
Dispositifs d'aide à la gestion des copropriétés et d'accompagnement à la rénovation du parc privé	18	Villiers-le-Bel en roue libre : Plan Vélo et		VERS UNE VILLE NATURE	53
Lutte contre l'habitat insalubre : Renforcement des contrôles et intervention préalable à la location.....	19			Quartiers Fertiles : Cultiver une ville	
Permis de diviser : Contrôle renforcé des					

durable à Villiers-le-Bel.....	54	Le jeu comme levier d'émancipation et d'éducation au développement durable.....	73	comme vecteur de cohésion et d'épanouissement citoyen.....	89
Renaturation des espaces publics.....	56	Ruchers pédagogiques urbains : Un projet apicole pour la préservation de la biodiversité en milieu urbain	74	Ateliers artistiques numériques la Micro-folie : Stimuler la créativité à travers les technologies contemporaines.....	90
Vers une biodiversité urbaine préservée grâce à la gestion différenciée des espaces verts.....	58	La ferme pédagogique du petit bois	75	Éducation critique aux médias et sensibilisation à l'agenda 2030	91
Épanouissement communautaire : Soutien actif aux jardins partagés.....	59	Terrain d'Aventures : Cultiver l'épanouissement des enfants au cœur de la nature urbaine	76	Vers l'éducation connectée : Déploiement des nouvelles technologies dans les écoles et centres sociaux-culturels.....	92
Atlas de la biodiversité de Villiers-le-Bel : Une cartographie participative pour préserver et valoriser le patrimoine naturel	60	Programme annuel de sensibilisation à la biodiversité : Vers une communauté engagée dans l'Agenda 2030	78	Villiers-le-Bel affiche son engagement pour le développement durable.....	93
Arbres de Villiers-le-Bel : Préserver, entretenir, sensibiliser pour un patrimoine arboré durable.....	61	De la Base nature à la Maison de l'Environnement et du Développement Durable.....	79	Le Communal vert : Mettre en lumière les initiatives durables de la collectivité	94
Végétalisation du Cimetière de Villiers-le-Bel : Une métamorphose écologique pour préserver la nature.....	62	VERS UNE VILLE TOUJOURS PLUS ENGAGÉE POUR L'ÉDUCATION	80	VERS UNE VILLE EPANOUISSANTE, AXÉE SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE	95
Éco pâturage : Des jardiniers naturels pour les espaces publics.....	63	Gouvernance de la Cité Éducative	81	Contrat Local de Santé 2023-2028 : Axes prioritaires et gouvernance pour une ville en santé.....	96
Requalification du Mont Griffard.....	64	Atelier de soutien pédagogique et de renforcement des compétences pour la réussite éducative.....	83	Vivre en Santé : Programmes Sport-Santé et Ateliers Nutritionnels.....	97
POUR UNE EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE	65	Atelier 'Yes We Can' : Vivre l'adolescence avec confiance et détermination	84	Soutien à l'installation des professionnels de santé.....	98
Pour des projets d'écoles porteurs d'éducation à l'environnement et au développement durable	66	Parole Partagée : Un engagement collectif pour le développement linguistique des enfants	85	Forum Maternité : Fédérer les partenaires pour des parcours de prise en charge optimaux à Villiers-le-Bel	99
Sensibilisation au tri : Cultivons la conscience environnementale à l'école	67	Éducation égalitaire : Une initiative engagée du service petite enfance.....	86	Soutien à la Santé Mentale : Initiatives Bien-être du CCAS à Villiers-le-Bel.....	100
Jardins d'école : Cultiver la connaissance et le bien-être dans les jardins pédagogiques.....	68	Valorisation et dynamisation du métier d'assistante maternelle : une initiative du service petite enfance	87	Ateliers bien-être en famille : Nourrir le corps et l'esprit à Villiers-le-Bel.....	101
Coordination des jardins en partage.....	70	Renforcer la confiance en soi et l'intérêt pour la réussite scolaire.....	88	Mission Santé : Programme engagé pour le bien-être des jeunes à Villiers-le-Bel	102
Coordination des acteurs de l'Éducation au Développement Durable	71	Une culture inclusive et engagée : La Culture		Contrat de Lutte contre les violences conjugales.....	103
Info Jeune verte.....	72				

Petit-déjeuner équilibré pour une journée d'apprentissage réussie.....	104	des jeunes.....	120	l'épanouissement social des seniors.....	134
Energie jeunes : un programme dynamique pour l'épanouissement sportif des enfants et adolescents.....	105	Bourse éducative et engagement citoyen : Soutien municipal pour les Jeunes de 16 à 25 ans"	121	Partenariat actif pour l'insertion : Collaboration renforcée entre la ville et la CARPF	135
Éclats de sourires : Sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire à l'école.....	107	Solidarité internationale et lutte contre les discriminations	122	RENFORCER L'EFFICACITE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE :	136
Ateliers bien-être seniors : sophrologie, yoga et coiffure pour favoriser l'épanouissement	108	Jeunes Engagés : Solidarité Internationale à Villiers-le-Bel	123	Participation citoyenne dans les transformations urbaines à Villiers-le-Bel	137
VERS UNE VILLE EGALITAIRE, INCLUSIVE ET ENGAGEE	109	VERS UNE VILLE TOUJOURS PLUS SOLIDAIRE	124	Conseils et comités de quartier : Une démocratie participative dynamisée à Villiers-le-Bel.....	139
La Mission engagée de la collectivité pour une société inclusive	110	Construire l'avenir ensemble : La Convention Territoriale Globale à Villiers-le-Bel en partenariat avec la Caf	125	Deux fonds pour un engagement local : soutien aux initiatives citoyennes et associatives	140
Égalité en action : Construire une ville égalitaire à tous les niveaux.....	111	Programme d'accès aux droits : Une initiative engagée pour garantir l'égalité à Villiers-le-Bel	126	Sagesse et expérience au service de la communauté : Le Conseil des Sages.....	142
Plan d'actions Égalité. Coopération et sensibilisation pour une communauté égalitaire.....	112	Le CCAS au service des personnes en difficulté pour la reconnaissance et la mise en œuvre de leurs droits.....	128	Le Conseil Citoyen de la Jeunesse.....	143
Programme Initiative Avenir : Vers une ville égalitaire, inclusive et partagée	114	Commission des aides extra légales du CCAS : Soutien financier temporaire pour les besoins essentiels	129	Conseil local de la vie associative (CLVA) : Expérimentation et Perspectives	144
Égalité en action : Promouvoir la place des filles et des femmes dans les activités du centre social.....	116	Vers une solidarité coordonnée : Animation du groupe de travail pour l'aide alimentaire à Villiers-le-Bel.....	130	Rencontres inter-instances participatives : Optimisation de la collaboration pour une ville engagée	145
Vers une Ville Inclusive : La Mission Handicap de Villiers-le-Bel poursuit son engagement dans l'ADAP	117	Le Bel Épi : Plus qu'une épicerie sociale, un lieu d'accompagnement et de solidarité à Villiers-le-Bel	131	VERS DES ACHATS RESPONSABLES ET DURABLES	147
Inclusion du handicap à l'école : Vers une société bienveillante et épanouissante	118	Accompagner les seniors dans le numérique : Initiatives personnalisées du pôle seniors	132	Intégration des clauses environnementales dans les marchés publics : Vers des achats responsables et durables	148
Bourse BAFA & BAFA Citoyen : Formation, Engagement, des jeunes au cœur de la Ville	119	Solidarités dans les centres socio-culturels	133	Dématérialisation des procédures administratives.	149
Cap sur l'avenir : Initiatives municipales pour renforcer la culture professionnelle		Vivre pleinement sa retraite : Le CCAS enrichit son offre pour favoriser		Achats responsables et durables : Objets cadeaux et goodies écologiques pour les événements municipaux.	150

Promotion de l'économie circulaire dans les achats publics : Acquisition de matériel recyclé 152

Éco-Nettoyage des locaux des EAJE : Une approche saine et respectueuse de l'environnement..... 153

Transition vers des produits d'entretien

écoresponsables pour un environnement sain 154

Recyclage du matériel obsolète 155

Développer l'usage du papier recyclé pour nos impressions extérieures..... 157

Intégration des enjeux de développement durable dans la gestion des photocopieurs :

Objectifs et mesures.....158

Contacts :.....160



L'AGENDA 2030

17 objectifs de développement durable (ODD)

Pour mémoire, le 25 septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté un nouveau programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. Porté par les chefs d'État et de Gouvernement réunis lors du Sommet spécial sur le développement durable, l'Agenda 2030 fixe 17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles pour répondre aux défis communs en se fondant sur les 3 dimensions du développement durable - environnementale, sociale et économique. L'Agenda 2030 et les ODD qui en découlent présentent une conception profondément novatrice du développement durable :



- Ils associent à la lutte contre l'extrême pauvreté et à la réduction des inégalités, la préservation de la planète face aux dérèglements climatiques ;
- Ils transcendent les enjeux de développement durable de l'ensemble des pays de la planète dans une démarche globale et universelle ;
- Ils sont le fruit d'une consultation inédite des acteurs de la société civile, du secteur privé, des collectivités locales, du monde de la recherche, etc.

Les 6 axes du nouveau Programme

Lors du Conseil Municipal du 31 mars 2023, les élus ont validé le principe d'axer le nouveau programme Développement Durable de la Ville sur la feuille de route adoptée par la France

- **Axe 1** : Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous
- **Axe 2** : Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité
- **Axe 3** : S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable
- **Axe 4** : Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable
- **Axe 5** : Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
- **Axe 6** : Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Ce nouveau programme s'appuiera sur les diagnostics et les programmes d'actions déjà mis en œuvre par la Ville (Nouveau Plan de Rénovation Urbaine, Plan Local d'Urbanisme, Cités Éducatives, Plan de Réussite Éducative, Contrat de Ville, Projets des centres sociaux, Plan de lutte contre les discriminations pour l'égalité et le genre , Contrat Local de Santé».

Pour mener à bien ce programme, le Conseil Municipal a validé la mise en place d'une structure participative de suivi et d'évaluation de sa mise en œuvre, dénommée « Le COPIL AGENDA 2030 ».

Rôle du COPIL agenda 2030

- Il suit la mise en œuvre par la ville et les différents acteurs, du programme d'actions inscrites dans l'agenda 2030 ;
- Il organise une réunion annuelle qui présente l'avancée de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ;
- Il est l'organe fédérateur des actions Développement Durable organisées dans la ville. Il coordonne et porte les initiatives de sensibilisation au Développement Durable ;
- Il soutient et valorise l'ensemble des actions Développement Durable réalisées par les services municipaux, les partenaires et les habitants ;
- Il est une source d'innovation et un laboratoire d'expériences. Ses membres sont amenés dans le cadre de groupe de travail thématiques à visiter des expériences réussies sur d'autres territoires ;
- Il met en place des groupes de travail thématiques chargés de faire avancer des questions liées au programme.

Composition du COPIL.

- Le COPIL AGENDA 2030 est composé de 30 membres, comprenant : 7 membres du Conseil Municipal dont 1 sera désigné président du COPIL, 8 habitants membres des instances participatives (Comités de quartier, Conseil des Sages, Conseil Citoyen de la jeunes) ainsi que 8 représentants des associations et 7 représentants des partenaires institutionnels (Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, SIGIDURS, Éducation Nationale, Bailleurs, ...)

Les membres énoncés ci-dessus seront désignés par le Maire.

- Le COPIL peut faire appel à toute personne qualifiée sur l'étude et le suivi d'un dossier thématique. A ce titre, les services municipaux porteurs d'actions du programme participent au COPIL

- Le COPIL peut nommer des membres d'honneur sollicités à des moments symboliques du Projet Agenda 2030.

Fonctionnement du COPIL

Le COPIL AGENDA 2030 se réunit au moins une fois par an ;

En lien avec le Président de l'instance, le chargé de mission Agenda 21 organise le fonctionnement du COPIL (Préparation du COPIL, groupes de travail, ...).

Moyens a disposition du COPIL

Le COPIL AGENDA 2030 dispose des moyens nécessaires à son fonctionnement en lien avec la mission Agenda 21 ;

Le chargé de mission Agenda 21 a la charge d'assurer le fonctionnement de l'instance.

LE PLAN D' ACTIONS 2023-2030

Ce plan d'actions présenté émane des différents services de la ville et des propositions exprimées par les habitants lors de la phase de bilan de l'Agenda 21 et d'élaboration du nouveau programme. C'est un document évolutif qui s'enrichira chaque année des nouvelles propositions d'actions validées. A ce jour, 115 actions sont inscrites au programme dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat durable, de l'agriculture urbaine, du cadre de vie, de la sobriété énergétique, des mobilités douces, de la santé, du social, de l'éducation de la participation citoyenne et de la gestion responsable

Ce plan d'actions intègre les programmes existants ou en cours d'élaboration

Transformations urbaines

- NPRU 2 Nouveau plan de rénovation urbaine PLM DLM Village -
- Labellisation Eco Quartier

Agriculture urbaine

- Quartier fertile le parc agro urbain
- Aménagement du Mont Griffard

Sobriété énergétique

- Décret tertiaire. Plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Schéma Directeur d'Aménagement Lumière
- Zone d'accélération des énergies renouvelables ZAENR

Mobilités douces

- BHNS
- Plan Vélo
- RER-Vélo

Santé et bien être

- Contrat Local de Santé (CLS)

Social

- La Convention Territoriale Globale (CTG)
- Plan de lutte contre les violences faites aux femmes
- Plan de lutte contre les discriminations et pour l'égalité Hommes-Femmes

Éducation Citoyenneté Développement Local

- La Cité éducative
- Le Contrat de ville
- Les projets sociaux des Centres socio-culturels
- Le Programme de réussite éducative (PRE)

Consommation responsable

- Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER.)

Vers une Ville Durable :

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S): ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Urbanisme
ELU RÉFÉRENT :
Allaoui HALIDI
CADRE RÉFÉRENT :
Andréa MONIER

SERVICES IMPLIQUES.
PARTENARIATS

Vers une Ville Durable : Initiatives réglementaires pour la reconstruction urbaine à Villiers-le-Bel

La ville de Villiers-le-Bel, à travers le service d'urbanisme, cherche à traduire réglementairement les actions en faveur de la reconstruction de la ville sur elle-même. L'objectif est de réduire l'étalement urbain et la surface à imperméabiliser, s'alignant ainsi sur une démarche de gestion économe de l'espace, en accord avec les orientations de la Loi ALUR (évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) et la stratégie environnementale de la ville.

Objectifs :

- Veiller au respect des pourcentages de pleine terre afin de favoriser l'infiltration de l'eau au sein de la parcelle
- Favoriser les espaces verts imposer un nombre d'arbres à planter à la parcelle
- S'engager vers une démarche de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en réduisant les zones à urbaniser en secteurs agricoles

Public visé : Habitants

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Contrôle des pourcentages de pleine terre
Infraction de la règle de plantation des arbres
Désartificialisation nette

INDICATEURS

Taux d'infractions à la règle de pleine terre
Taux d'infractions à la règle de plantation des arbres
Nombre d'hectare réduits

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

10% des dossiers instruits en infraction

ENJEU 2: Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone

ENJEU 5: Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

ODD VISÉ(S) :

ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Mission du renouvellement urbain

ELU RÉFÉRENT :

Maurice MAQUIN

CADRE RÉFÉRENT :

Jean Pierre RODRIGUEZ

Jess TOUA OMEHA

SERVICES IMPLIQUES.

Mission MRU

Mission Agenda 21

Services techniques

PARTENARIATS : Les services de

l'État notamment la DDT du Val d'Oise, l'Anru, le Conseil régional Ile-de-France, les bailleurs sociaux, copropriétés, associations locales, Grand Paris Aménagement, CERQUAL, Ekopolis

Labellisation et réduction de l'empreinte environnementale des projets : Vers un nouvel Écoquartier à Villiers le Bel

La commune de Villiers-le-Bel s'engage dans une démarche de labellisation Écoquartier, couvrant l'ensemble des projets sous sa maîtrise d'ouvrage, ainsi que ceux portés par des partenaires privés et publics. L'objectif est de viser le label BBC (Bâtiment Basse Consommation) ou à minima la réglementation environnementale RE 2020, démontrant ainsi la volonté de réduire l'impact environnemental des nouvelles constructions.

Les principales actions et initiatives incluent :

Labellisation Écoquartier : La démarche s'étend à l'ensemble des projets, que la commune assure la maîtrise d'ouvrage ou qu'ils soient portés par des partenaires publics et privés. L'objectif est d'atteindre des normes environnementales élevées dans la construction, favorisant la durabilité et la réduction de l'empreinte carbone.

Lauréate du dispositif régional "100 quartiers innovants et écologiques" : La commune de VLB est reconnue et lauréate de ce dispositif régional, notamment pour le quartier du Village. Cette distinction souligne l'engagement en faveur de l'innovation et de la dimension écologique dans le développement urbain.

Démarches BDF (Bâtiments Durables Franciliens) secteur PLM-DLM : Des démarches sont entreprises pour les opérations liées au groupe scolaire Henri Wallon, au Conservatoire, et au groupe scolaire Maurice Bonnard. Ces projets visent à intégrer des critères de durabilité dans leur conception et leur réalisation.

Cahiers de recommandations urbaines, architecturales et environnementales : Trois cahiers ont été élaborés dans le cadre de marchés d'aménagement, définissant des recommandations pour les résidentialisations, les bâtiments, et les espaces publics. Ces documents servent de guide pour assurer la cohérence des projets avec les objectifs environnementaux.

Examen par AMO DD ville des projets des MOA : Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en Développement Durable (DD) est mise en place pour examiner les projets des Maîtres d'Ouvrage (MOA) concernant les résidentialisations, les bâtiments, et les espaces publics. Cette approche permet d'assurer l'intégration des aspects environnementaux dans toutes les phases des projets. Ces actions démontrent l'engagement concret de la commune en faveur du développement urbain durable et de la construction écologique.

Objectifs : Obtenir la labellisation pour les travaux et aménagements réalisés dans le cadre du NPRU et plus particulièrement, les quartiers PLM et DLM, la ZAC du Village, une labellisation Bâtiments Durables Franciliens (BDF) pour les nouveaux équipements publics : complexe sportif Didier Vaillant, nouveau conservatoire de musique et de danse, programmes des nouveaux lots avec les normes BDF/

Public visé : Habitants

Financement de l'action : Ville NPRU ; Région IDF ; autres financeurs NPRU ; Région IDF ; autres financeurs

CRITERES D'EVALUATION :

La couverture des opérations visées par la politique de labellisation : le nombre d'opérations concernées ayant reçu une labellisation ou en cours de labellisation

L'état d'avancement du processus de labélisation par opération

Le niveau de performance atteinte par chaque opération au regard de l'évaluation dans le cadre de chaque labellisation

L'efficacité énergétique du territoire : évaluer l'accès à des services énergétiques fiables et durables, innovants et à moindre coût

Le bilan de constructions respectant les normes susdites (RE2020. BBC...)

INDICATEURS

Le nombre d'opérations concernées ayant reçu une labellisation
L'état d'avancement du processus de labélisation par opération

INDICATEURS INSEE - ODD7 =
Consommation finale d'énergie finale et part des énergies renouvelables des équipements ;
Consommation d'énergie primaire et part des énergies fossiles des équipements
Intensité énergétique finale et intensité énergétiques par équipements
Intensités énergétiques finales

INDICATEURS ECOQUARTIER :
Part des bâtiments existants rénovés énergétiquement (%) / Consommation énergétique des bâtiments du quartier :
Production d'énergie renouvelable rapportée à la consommation totale du quartier (%) /

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

ENJEU 2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
ODD12 - établir des modes de consommation et de production durables
ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Mission du renouvellement urbain

ELU RÉFÉRENT :

Maurice MAQUIN
Jean-Louis MARSAC
Allaoui HALIDI

CADRE RÉFÉRENT :

Jean Pierre RODRIGUEZ
Fahima BRAHIMI

SERVICES IMPLIQUES.

MRU
Urbanisme
Pôle bâtiments service habitat

PARTENARIATS : Les services de l'État notamment la DDT du Val d'Oise, l'Anru, les collectivités territoriales que sont le CD 95 et le Conseil régional Ile-de-France. Éventuellement, des partenaires institutionnels (Caisse des dépôts) ou les bailleurs sociaux, Les promoteurs, CARPF, Association Foncière Logement, associations locales, Grand Paris Aménagement

Traduction réglementaire des actions en faveur de la reconstruction urbaine durable

Le service d'urbanisme s'engage dans la traduction réglementaire des actions en faveur de la reconstruction de la ville sur elle-même, répondant ainsi à l'impératif de réduire l'étalement urbain et les surfaces à imperméabiliser. Cette démarche s'inscrit localement dans le cadre de la Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), en cohérence avec la stratégie environnementale de la ville, visant une gestion économe de l'espace.

Les principales actions incluent :

Reconquête des friches urbaines : Encouragement à l'utilisation des friches urbaines pour de nouveaux programmes de construction, visant ainsi à proscrire l'étalement urbain. Cette approche favorise la densification de la ville tout en préservant les espaces naturels en périphérie.

Reconquête des îlots d'habitat insalubre : Notamment au sein du Village, le service urbanisme s'engage dans la réhabilitation des îlots présentant des problèmes d'insalubrité. Cette action vise à limiter la consommation de foncier en périphérie de la ville, contribuant ainsi à la réduction de l'artificialisation des sols, la préservation des espaces verts, et la protection de la biodiversité.

Ces mesures démontrent l'engagement du service urbanisme dans la mise en œuvre d'une politique urbaine durable, en accord avec les objectifs environnementaux nationaux et locaux.

Objectifs : La reconquête de la friche Ferry-Archinard

La reconquête des îlots d'habitats insalubres dans le secteur du centre historique

Public visé :

Financement de l'action : Ville NPNRU et autres financeurs NPNRU et autres financeurs

CRITERES D'EVALUATION :

L'évolution des friches reconverties en espaces destinés aux opérations de construction de logements ;

L'évolution des îlots d'habitat insalubres inscrits dans le projet de reconquête

INDICATEURS

Nombre de friches reconquises par rapport au total des friches

L'évolution des friches reconverties en espaces destinés aux opérations de construction de logements

Taux d'îlots d'habitat insalubre recyclés et transformés en programmes de logements.

INSEE :

État de conservation des espaces naturels (% en moyenne sur 6 ans);

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

ENJEU n°2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD n°13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Habitat Privé

ELU RÉFÉRENT :

Jean Louis MARSAC

CADRE RÉFÉRENT :

Sophie ROBERT-BAZILLIER

SERVICES IMPLIQUES.

Habitat Privé, interconnexion avec le service de la MRU

PARTENARIATS : L'Anah et la

CARPF

Dispositifs d'aide à la gestion des copropriétés et d'accompagnement à la rénovation du parc privé

La mise en place de dispositifs d'aide à la gestion des copropriétés en difficulté et d'accompagnement à la mise en place de travaux d'amélioration du bâti existant du parc privé, qu'il soit individuel ou collectif, constitue une démarche proactive visant à résoudre les problèmes structurels et à améliorer la qualité du parc immobilier.

Pour les copropriétés en difficulté, ces dispositifs peuvent inclure des mesures de soutien financier, des conseils en gestion, et éventuellement des interventions directes pour remédier aux problèmes spécifiques rencontrés par la copropriété. L'objectif est de favoriser une gestion saine et durable des immeubles collectifs.

Quant à l'accompagnement à la mise en place de travaux d'amélioration du bâti, cela implique généralement un soutien technique et financier pour inciter les propriétaires à entreprendre des rénovations énergétiques ou des améliorations structurelles. Ce type d'accompagnement peut également comprendre des conseils sur les meilleures pratiques en matière de rénovation et l'accès à des aides financières publiques ou privées.

Dans l'ensemble, ces initiatives visent à stimuler la rénovation du parc immobilier privé, à promouvoir la durabilité, et à résoudre les difficultés spécifiques auxquelles sont confrontées certaines copropriétés.

Objectifs : Mettre les copropriétés les plus fragiles sous dispositifs **Public visé :** Co-propriétaires

Financement de l'action : Ville En partie par l'État, la région, Caisse des Dépôts

CRITERES D'EVALUATION :

Dispositifs en cours : 2 plans de sauvegarde (PE2, Charnes, Mermoz), une étude pré-opérationnelle sur le Village Dispositifs à venir : OPAH-CD (Gambetta et Henri Sellier), OPAH-RU Village

INDICATEURS

4 dispositifs

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

1 dispositif tous les 5 ans

ENJEU n°4

Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable"

ODD VISÉ(S) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Habitat Privé

ELU RÉFÉRENT :

Jean Louis MARSAC

CADRE RÉFÉRENT :

Sophie ROBERT-BAZILLIER

SERVICES IMPLIQUÉS.

Urbanisme, CCAS, Logement social, Police municipale

PARTENARIATS : ARS quand c'est de la compétence du préfet, et CARPF dans le cadre du permis de louer

Lutte contre l'habitat insalubre : Renforcement des contrôles et intervention préalable à la location

La commune lutte contre l'habitat insalubre depuis les années 1990. Cependant, la tension actuelle sur le marché immobilier et la hausse des loyers ont conduit à une multiplication des situations de mal-logement. Le service Habitat Privé s'emploie à garantir le respect des règles en matière de salubrité et du règlement sanitaire départemental à travers deux niveaux d'intervention. En premier lieu, une intervention préalable à la location est réalisée grâce à la mise en place du permis de louer depuis 2019. Ce dispositif permet de vérifier que la mise en location respecte ces règles au préalable. Enfin, le service dispose d'un pouvoir de police du maire ou du préfet, autorisant la sanction des propriétaires indécents, assurant ainsi un contrôle rigoureux et des mesures coercitives lorsque nécessaire. Ces actions visent à préserver la qualité du parc locatif et à garantir des conditions de vie dignes pour tous les habitants.

Objectifs : Diminuer le nombre de logements en situation d'habitat indigne

Public visé : HABITAT

Financement de l'action : Ville Le permis de louer est financé par la CARPF à hauteur de 250€par dossier traité. Pour ce qui est du pouvoir de police du Maire, les propriétaires sont contraints de réaliser les travaux/reloger cependant lorsqu'ils sont défaillants, la commune se substitue avant de recouvrir ces sommes. Pour ce qui est de la compétence du préfet, cela est géré par l'ARS. Le permis de louer est financé par la CARPF à hauteur de 250€par dossier traité. Pour ce qui est du pouvoir de police du Maire, les propriétaires sont contraints de réaliser les travaux/reloger cependant lorsqu'ils sont défaillants, la commune se substitue avant de recouvrir ces sommes. Pour ce qui est de la compétence du préfet, cela est géré par l'ARS.

CRITERES D'EVALUATION :

La réalisation de travaux que ce soit dans le cadre des permis de louer ou de mise en conformité permettant de lever l'infraction

INDICATEURS

238 dossiers en 2022, 160 dossiers de permis de louer soumis à prescription de travaux (80% des 200 dossiers) et 5 levées de mise en demeure (commune/ARS)

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

200 dossiers de permis de louer par an

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Urbanisme et Habitat

ÉLU RÉFÉRENT :

Allaoui HALIDI

CADRE RÉFÉRENT :

Imen BOULARES

SERVICES IMPLIQUÉS.

Police municipale

PARTENARIATS :

Permis de diviser : Contrôle renforcé des divisions pavillonnaires dans les zones sous plan d'exposition au bruit (PEB)

Face à la multiplication des divisions pavillonnaires dans les zones soumises au Plan d'Exposition au Bruit (PEB), un contrôle renforcé des divisions des maisons en plusieurs appartements, souvent sources de logements insalubres, est mis en place. Ce contrôle s'opère à travers plusieurs mécanismes, notamment des signalements, des constats sur site, comme la présence de boîtes aux lettres, ainsi que lors des ventes grâce aux Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ou suite à des demandes de permis de louer. Après une visite, le service constate les infractions et rédige un constat, qui est ensuite transmis au tribunal judiciaire. Certains propriétaires choisissent de régulariser rapidement leur situation en remettant leur propriété en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette démarche vise à prévenir la création de logements non conformes et insalubres tout en assurant le respect des normes d'urbanisme et de qualité de vie dans les zones sujettes au bruit.

Objectifs : Respecter le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport CDG - renforcer le contrôle sur les divisions des logements afin de réduire l'impact des nuisances sur une population non maîtrisée et des logements non isolés phoniquement

Public visé : Propriétaire **Financement de l'action :** Ville

CRITERES D'EVALUATION :

infraction à la réglementation

INDICATEURS

Nombre d'infractions au PEB

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

10 infractions relevées /an

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :
ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Pole Bâtiment Santé, RH
ELU RÉFÉRENT :
Maurice MAQUIN
CADRE RÉFÉRENT :
Surghithan SARVESWARAN

SERVICES IMPLIQUES.
Service scolaire/Service Petit enfance/ Service entretiens et sécurité/ Service Développement Durable/ Service Prévention RH

PARTENARIATS : Responsable établissement

Améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments petite enfance et scolaires

La réalisation d'un diagnostic des moyens actuels de la ventilation dans les bâtiments ainsi que des autodiagnostic des occupants du bâtiment constitue une démarche importante dans le cadre de la gestion de la qualité de l'air intérieur et de l'efficacité énergétique.

- Évaluation des systèmes de ventilation actuels : Analyse détaillée des systèmes de ventilation en place dans les bâtiments. Vérification de la conformité aux normes en vigueur et évaluation de leur efficacité.
- Mesure de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) : Utilisation d'instruments de mesure pour évaluer la qualité de l'air intérieur. Identification des paramètres tels que la concentration en CO₂, les niveaux d'humidité, la présence de polluants, etc.
- Auto-diagnostic des occupants : Mise en place d'outils d'auto-diagnostic pour les occupants du bâtiment. Sensibilisation des occupants aux bonnes pratiques liées à la ventilation et à l'utilisation des espaces.
- Collecte de données : Collecte de données sur les habitudes des occupants, leurs préférences en matière de confort thermique et leurs comportements vis-à-vis de la ventilation.
- Analyse des résultats : Analyse des données recueillies à la fois du côté des systèmes de ventilation et des autodiagnostic des occupants. Identification des points forts, des faiblesses et des opportunités d'amélioration.
- Recommandations d'amélioration : Formulation de recommandations pour optimiser les systèmes de ventilation existants. Proposition de mesures correctives en fonction des résultats des autodiagnostic des occupants.
- Sensibilisation et formation : Organisation de sessions de sensibilisation pour les occupants sur l'importance de la ventilation et les bonnes pratiques.
Formation sur l'utilisation appropriée des systèmes de ventilation disponibles.

- Mise en œuvre des améliorations : Mise en œuvre des recommandations approuvées pour améliorer la performance des systèmes de ventilation. Suivi régulier des changements apportés.
- Suivi continu : Mise en place d'un suivi continu de la qualité de l'air intérieur.
Réalisation périodique d'autodiagnostic pour évaluer les changements de comportement des occupants.
- Communication et partage des résultats : Communication des résultats aux occupants et aux parties prenantes.
Promotion des actions entreprises pour améliorer la qualité de l'air intérieur.

Cette démarche globale vise à créer un environnement intérieur sain, confortable et éco-responsable tout en engageant activement les occupants dans le processus d'amélioration.

Objectifs : Définition d'un plan d'actions afin d'améliorer la qualité de l'air dans les locaux

Après la réunion de lancement avec les responsables d'établissements du plan d'action, un rapport général est établi qui comportera tous les différents documents nécessaires en cas de contrôle de la préfecture

Suivre la liste des actions à mener inscrits dans le rapport général

Public visé : Usagers, écoliers, enseignants, agents

Financement de l'action : Ville, CD 95

CRITERES D'EVALUATION :

Critère techniques production d'un Documents qui atteste les actions qui ont été menées (Critères pédagogiques
Formation des personnels des établissement
Détermination de relais dans chaque établissement

INDICATEURS

Pourcentage de bâtiments contrôlés/an
Nombre de personnels formés
Nombre de professionnel relais dans chaque établissement

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"100 % des ERP contrôlés
50% des personnels formés"

Une ville engagée pour la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :
ODD n°7 - énergie propre et d'un coût abordable

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Service Technique Pôle Bâtiment
ÉLU RÉFÉRENT :
Maurice MAQUIN
CADRE RÉFÉRENT :
Guy LUBACZEWSKI

SERVICES IMPLIQUÉS.
PARTENARIATS :

Mise en œuvre du décret tertiaire. Plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux

La mise en place du décret tertiaire, également connu sous le nom de dispositif Eco-Energie tertiaire, représente une obligation réglementaire entrée en vigueur en octobre 2019 dans le cadre de la Loi Élan (évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) de 2018. Ce décret engage les acteurs du secteur tertiaire dans une démarche de sobriété énergétique, avec une obligation déclarative annuelle via la plateforme OPERAT de l'ADEME.

Pour une collectivité engagée dans la maîtrise des coûts et soucieuse de la durabilité, établir un plan de rénovation des bâtiments communaux est crucial.

- Identification des bâtiments à rénover : réaliser un inventaire complet de tous les bâtiments communaux. Prioriser les bâtiments en fonction de leur âge, utilisation, et consommation énergétique actuelle.
- Audit énergétique : engager des experts pour réaliser un audit énergétique détaillé sur les bâtiments sélectionnés. Analyser les données pour identifier les points faibles et proposer des améliorations.
- Établissement des objectifs : définir des objectifs clairs en termes de réduction de la consommation énergétique, des émissions de gaz à effet de serre, et d'amélioration de l'efficacité opérationnelle.
- Identification des solutions techniques : sélectionner les technologies et solutions adaptées à chaque bâtiment (isolation, systèmes de chauffage/rafraîchissement, éclairage LED etc.). Considérer les sources d'énergie renouvelable lorsque cela est possible.

- Établissement du budget : calculer les coûts estimés pour chaque projet de rénovation. Explorer les options de financement, y compris les subventions gouvernementales, les prêts verts, et les partenariats public-privé
- Planification et calendrier : élaborer un plan détaillé indiquant le calendrier de mise en œuvre pour chaque bâtiment. Minimiser les perturbations pour les occupants en planifiant les travaux de manière stratégique.
- Conformité aux réglementations : assurer la conformité aux réglementations locales et nationales en matière d'efficacité énergétique. Considérer les certifications environnementales pour certains bâtiments.
- Engagement des utilisateurs : impliquer les employés et les utilisateurs des bâtiments dès le début du processus. Sensibiliser aux avantages des rénovations énergétiques.
- Suivi des performances : mettre en place des systèmes de suivi pour mesurer les performances après la rénovation. Effectuer des ajustements si nécessaire.
- Communication et transparence : communiquer régulièrement sur l'avancement du plan aux citoyens, aux employés et aux parties prenantes. Mettre en avant les avantages économiques, environnementaux et sociaux.
- Évaluation continue : évaluer régulièrement l'efficacité des rénovations en fonction des objectifs fixés. Réajuster le plan en fonction des nouvelles technologies et des opportunités d'amélioration.
- Partenariats et coopérations : explorer des partenariats avec des organisations locales, des entreprises ou des institutions pour maximiser les ressources disponibles.
- Formation et sensibilisation : former le personnel municipal aux nouvelles technologies et pratiques éco-responsables. Sensibiliser la communauté aux bénéfices des rénovations.

Objectifs : établir un plan de rénovation des bâtiments communaux

Public visé : Habitants, usagers

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

INDICATEURS

Pourcentage d'économie sur les consommations d'énergie

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

à l'Horizon 2030 40% d'économie d'énergie en moyenne sur l'ensemble des bâtiments > 1000m²

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :
ODD n°7 - énergie propre et d'un coût abordable

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Service Technique Pôle Bâtiment
ELU RÉFÉRENT :
Maurice MAQUIN
CADRE RÉFÉRENT :
Simon AKPINAR

SERVICES IMPLIQUES.
PARTENARIATS

Récupération d'eau de pluie : une initiative durable pour les jardins d'école et les espaces municipaux

Dans le cadre de l'Agenda 21, les services techniques ont récemment installé des récupérateurs d'eau dans les écoles pour soutenir les projets de jardins et au Centre Technique Municipal (CTM) sur la nouvelle plateforme de tri. Afin de réduire la consommation d'eau potable liée à l'arrosage des espaces verts et au nettoyage, les services techniques ont l'intention de poursuivre cette dynamique en aménageant des récupérateurs d'eau de pluie au Centre Technique Municipal, puis dans tous les espaces municipaux qui s'y prêteront. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de gestion durable de l'eau et contribue à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement au sein de la collectivité.

Objectifs : Réduire la consommation d'eau potable

Public visé : Agents des espaces verts

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :
Installation de cuves
consommation

INDICATEURS
Nombre de cuve installées
Nombre de m2 d'eau potable économisé

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN
1 à 2 cuves / an

ENJEU n°2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD n°13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Habitat Privé
ELU RÉFÉRENT :
 Jean Louis MARSAC
 Maurice MAQUIN
CADRE RÉFÉRENT :
 Sophie ROBERT-BAZILLIER

SERVICES IMPLIQUES.

Direction du développement durable de la CARPF, Chargé de mission Agenda 21 Villiers-le-Bel et service Habitat Privé

PARTENARIATS : CARPF

Mon aggro rénov' : Un accompagnement pour la rénovation énergétique du Parc Privé

La mise en place de "Mon aggro rénov'" représente la concrétisation d'un service neutre, gratuit et indépendant d'accompagnement à la rénovation énergétique, porté par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF). Ce service, ancré localement tout en étant affilié au réseau national France Rénov, vise à promouvoir la rénovation énergétique du parc privé. Les propriétaires bénéficient de l'assistance de conseillers spécialisés, les guidant dans l'élaboration d'un dossier en vue de solliciter des aides financières pour leurs travaux d'amélioration thermique. L'objectif principal est d'encourager et de faciliter la réalisation de ces travaux, permettant ainsi d'obtenir des gains énergétiques significatifs, estimés à hauteur de 35%. Ce dispositif contribue activement à la transition énergétique du territoire et favorise l'implication des propriétaires dans une démarche éco-responsable.

Objectifs : Encourager et faciliter la réalisation des travaux de rénovation en venant en relai de la CARPF

Public visé : Propriétaires

CRITERES D'EVALUATION :

Le nombre de Le renseignement et l'accompagnement de propriétaires personnes renseignées au cours de ces permanences

Financement de l'action : Ville CARPF

INDICATEURS

Le nombre de personnes renseignés
 Le nombre de propriétaires accompagnés
 Le nombre de logements rénovés avec une étiquette B ou A

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"30 personnes renseignées par an
 1 accompagnement complet/an comprenant la rénovation du logement"

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) : ODD12: Consommation et production responsable
ODD13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Pôle 3D/Fluides
ELU RÉFÉRENT :
Géraldine MEDDA
CADRE RÉFÉRENT :
Serge LESIRE

SERVICES IMPLIQUES.
Tous les services

PARTENARIATS :

Maîtrise des fluides : Un plan d'actions pour un avenir durable

La maîtrise de consommation des fluides est dans un contexte de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts est un enjeu important pour la ville de Villiers le Bel. Dans le cadre du Programme le Pôle 3D/fluides met en place un plan d'actions pour maîtriser les consommations. Cela se traduit pour l'électricité par la mise en place d'un comparatif de consommation suivant la catégorie de bâtiment (scolaire, sports...), pour l'eau par la surveillance des consommations et alertes fuites.

Objectifs : Électricité : déterminer les actions à effectuer sur les bâtiments les plus énergivores.

Eau : réflexion sur les usages pour déterminer les actions de communication à mettre en place.

Public visé : Gestionnaires et utilisateurs de bâtiments de la collectivité **Financement de l'action :** Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Mesure consommation
Propositions d'actions
Proposition d'actions de communication

INDICATEURS

Nombre d'actions proposées
Nombre d'alerte surconsommation
Pourcentage de baisse de consommation

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

ENJEU n°2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD n°12 - Établir des modes de consommation et de production durables

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Services techniques - Pôle espaces publics

ELU RÉFÉRENT :

Maurice MAQUIN

CADRE RÉFÉRENT :

Julie LEDUC

SERVICES IMPLIQUÉS.

Services MRU, gestion des fluides et communication

PARTENARIATS : SIPPEREC

Schéma Directeur d'Aménagement Lumière : Vers une ville lumineuse et respectueuse de la biodiversité

L'éclairage public, bien que nécessaire pour garantir la sécurité dans l'espace public, est une source de pollution environnementale et une dépense énergétique importante. Partant de ce constat, il est important de définir dans un premier temps un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) et de le mettre en application. Il vise à poursuivre la modernisation de l'éclairage public par le développement du LED, une mise en cohérence du niveau d'éclairage et de la température de couleur vis-à-vis de l'environnement, l'extinction en cœur de nuit de certains espaces définis comme des trames noires et la mise en place de trame verte et bleue. La trame verte et bleue (TVB) est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique.

Objectifs : Réaliser des économies d'énergie

Préserver l'environnement (création de trame noire, verte et bleue par exemple). Élaborer un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière et le mettre en application. Mettre en cohérence le niveau d'éclairage et la température de couleur de l'éclairage avec l'espace. Maintenir et/ou améliorer la sécurité dans l'espace public Uniformiser les équipements. Baisser la facture énergétique

Public visé : Tout public**Financement de l'action :** Ville SIPPEREC, CEE, Fond vert**CRITERES D'EVALUATION :**

Respect des critères d'éligibilité à l'aide du Fond Vert et présents dans le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière : Ratio de LED installé par an Intensité lumineuse et température de couleur
Consommation en kWh et en €par rapport au nombre de point lumineux

INDICATEURS

1 document cadre de référence
% de luminaire en LED installés
% baisse de la facture en kWh et en €par rapport au nombre de point lumineux
Réalisation de travaux suivant le programme d'investissement défini par le SDAL

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

élaborer le SDAL l'année N et réalisation des travaux suivant le programme d'investissement défini en N+1 et N

ENJEU 2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD7 : Énergie propre et d'un coût abordable
ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
ODD12 - établir des modes de consommation et de production durables
ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Mission du renouvellement urbain et Urbanisme

ELU RÉFÉRENT :

Maurice MAQUIN
HALIDI

CADRE RÉFÉRENT :

Jean Pierre RODRIGUEZ
Fahima BRAHIMI
Andréa MONIER

SERVICES IMPLIQUES.

services techniques pôle bâtiments

PARTENARIATS :

Syndicat Intercommunal de Villiers-le-Bel, Grand Paris Aménagement, la société thermique de Villiers-le-Bel/Gonesse STVLBG (filiale de Coriance), ANRU, CARPF, Département, Région, bailleurs sociaux, Promoteurs.

Transition énergétique : Extension du réseau de chaleur urbain

Le réseau de chaleur actuels assure la fourniture en chauffage et en eau chaude sanitaire pour plus de 8 100 équivalents-logements, couvrant notamment les quartiers d'habitation des Carreaux, Puits-la-Marlière, et Derrière-les-Murs-de-Monseigneur (PLM-DLM) à Villiers-le-Bel, ainsi que Fauconnière à Gonesse. Ces réseaux, alimentés en géothermie, jouent un rôle crucial en contribuant à éviter plus de 8 500 tonnes de CO2 chaque année, équivalent aux émissions de plus de 7 000 voitures. Le raccordement au réseau de chaleur urbain de VLB/Gonesse s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie intercommunale de lutte contre la précarité énergétique. Cette opération englobe le raccordement de la ZAC du Village au réseau de chaleur urbain ainsi que celui de tous les équipements publics existants ou futurs de la ville, y compris les programmes de constructions (toutes affectations) supérieures à 10 000 m2 de surface de plancher. Le service urbanisme a pour mission de rendre le raccordement au réseau de chaleur obligatoire lorsque celui-ci est à proximité, favorisant ainsi son adoption de manière générale.

Objectifs : Réaliser un réseau de transport de la chaleur jusqu'à l'ensemble des lots de la ZAC du Village. Raccorder les équipements publics existants et futurs au réseau de chaleur urbain

Public visé : Financement de l'action : Ville NPNRU, syndicat de Villiers-le-Bel/Gonesse, Ville de Villiers-le-Bel NPNRU, syndicat de Villiers-le-Bel/Gonesse, Ville de Villiers-le-Bel

CRITERES D'EVALUATION :

Bilan de lots raccordés au réseau de chaleur urbain
Le degré de couverture du réseau de chaleur géothermique
Le degré de développement des énergies renouvelables sur le territoire

INDICATEURS

Proportion de la population utilisant principalement le réseau de chaleur urbain
Proportion d'équipements publics raccordés au réseau de chaleur urbain. Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie Indicateurs INSEE :
Consommation d'énergie primaire et part des énergies fossiles des équipements
Empreinte carbone des habitants équipements (en

tonnes de CO2) Émission de gaz à effet de serre totale (en tonne équivalent CO2) et par habitants + équipement

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Suivant l'avancement des projet de la ZAC du Village et des équipements

100 % des nouveaux projets d'habitats collectif raccordés

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD n°7 - énergie propre et d'un coût abordable

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Service Technique Pôle Bâtiment

ELU RÉFÉRENT :

Maurice MAQUIN

CADRE RÉFÉRENT :

SARVESWARAN Surghithan

SERVICES IMPLIQUES.

PARTENARIATS :

Éclairage éco-responsable des bâtiments communaux

Les services techniques de la ville ont pris l'initiative depuis plus de cinq ans de mener un programme ambitieux de remplacement des dispositifs d'éclairage énergivores, inscrit dans le cadre de l'Agenda 21. La stratégie mise en œuvre consiste à substituer ces anciens éclairages par des pavés LED, caractérisés par leur durabilité accrue dans le temps et leur consommation énergétique réduite. Ce plan global s'étend également à l'intégration de détecteurs de présence, apportant ainsi une contribution significative à l'optimisation de l'efficacité énergétique et à la réduction de l'empreinte environnementale associée à l'éclairage intérieur des bâtiments municipaux.

L'adoption de technologies d'éclairage plus efficaces témoigne de l'engagement résolu de la ville en faveur du développement durable. La transition vers les pavés LED, combinée à l'utilisation judicieuse de détecteurs de présence, concrétise cet engagement en œuvrant pour la réduction effective de la consommation énergétique et la préservation de l'environnement. Ces actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs de l'Agenda 21, contribuant ainsi à forger un environnement urbain plus éco-responsable et énergétiquement efficient.

Objectifs : Remplacement des appareils d'éclairage énergivores dans les gymnases, écoles... diminution des consommations d'énergie

Public visé : Usagers

CRITERES D'EVALUATION :

Consommation

Remplacement des appareils d'éclairage

Financement de l'action : Ville Fonds VERT

INDICATEURS

Pourcentage d'appareils remplacés

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Centre socio-culturel B Vian

ELU RÉFÉRENT :

William STÉPHAN

CADRE RÉFÉRENT :

Mamadou DOUCOURE

SERVICES IMPLIQUÉS.

PARTENARIATS : PIM'S

Ateliers écocitoyens : Vers un quotidien durable

Le projet a pour objectif d'organiser, en collaboration avec les habitants, des ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie et aux bonnes pratiques de réduction des déchets au sein du Centre socio-culturel B. Vian. Ces ateliers seront conduits en partenariat avec une équipe de professionnels, visant ainsi à informer et à impliquer activement les participants dans des actions concrètes. L'objectif ultime est de réduire les factures énergétiques des participants tout en promouvant un mode de vie plus durable et respectueux de l'environnement. Ces ateliers offriront un espace d'apprentissage et d'échange, permettant aux habitants d'acquérir des connaissances pratiques sur les économies d'énergie et les méthodes efficaces de gestion des déchets. La collaboration avec des professionnels spécialisés garantira la transmission d'informations fiables et la mise en place d'actions concrètes. En engageant la communauté dans ces ateliers, le projet aspire à créer une prise de conscience collective et à encourager l'adoption de comportements plus durables au quotidien. En fin de compte, cette initiative contribuera à la construction d'un environnement local plus éco-responsable et énergétiquement efficient.

Objectifs : Sensibiliser les habitants sur les économies d'énergie

Public visé : Adultes Familles

CRITERES D'EVALUATION :

Participation des habitants
Nature des échanges

INDICATEURS

Retour des habitants et de l'intervenant
Nombre d'habitants
Évolution de la facture des habitants
Réduction de l'utilisation des consommables

Financement de l'action : Ville

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"Deux ateliers / an au centre socio-culturel BV
Une action dans chacun des autres centre sur les économies d'énergie
Baisse de 20% des achats de consommables au Centre socio-culturel"

Vers une ville des mobilités douces

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable"

ODD VISÉ(S) :

ODD n°9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Services techniques - Pôle espaces publics

ELU RÉFÉRENT :

Maurice MAQUIN et Monsieur BONNARD

CADRE RÉFÉRENT :

Julie LEDUC

SERVICES IMPLIQUÉS.

Services MRU et communication

PARTENARIATS : CD95, Région, IDFM, CA Roissy Pays de France

Projet BHNS à Villiers-le-Bel : Amélioration du transport en commun et développement de la mobilité durable

L'amélioration de l'offre de transport à Villiers-le-Bel, avec l'implantation du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), est un projet majeur dans le cadre de la rénovation urbaine. Voici les principaux éléments de ce projet :

1. **Objectif du projet :** L'objectif est d'améliorer la fluidité des réseaux de transport en commun à Villiers-le-Bel, en mettant en place un BHNS qui répond aux besoins des usagers et assure une meilleure cohérence de l'offre de transport.
2. **Réseaux de transport existants :** Plusieurs réseaux de transports en commun sont déjà présents à Villiers-le-Bel, mais leur efficacité et leur connaissance par les usagers peuvent être améliorées. Le projet vise à travailler avec les différents acteurs du transport pour optimiser les réseaux et garantir une adéquation entre l'offre et la demande.
3. **Extension du BHNS :** La création d'un nouvel itinéraire de BHNS entre Gonesse et Roissy Pôle est prévue, avec un prolongement jusqu'au centre de Villiers-le-Bel. Ce prolongement comprend 3,4 km d'aménagements nouveaux partagés avec d'autres lignes de bus et l'ajout de 5 nouvelles stations.
4. **Caractéristiques de la ligne Villiers-le-Bel – Parc des expositions – Roissy pôle :**
 - Correspondances avec 3 lignes structurantes : RER B, RER D, et la future ligne 17 du métro du Grand Paris Express.
 - Fréquence de bus toutes les 6 minutes en heure de pointe.
 - Réduction du temps de trajet, avec jusqu'à 8 minutes de gain par rapport aux trajets actuels.
 - Coût du projet estimé à 40,5 millions d'euros HT (conditions économiques de juillet 2021).
5. **Itinéraires cyclables :** Le projet prévoit également la création ou l'amélioration de 12,4 km d'itinéraires cyclables, favorisant ainsi une mobilité douce et durable.
6. **Mise en service :** La mise en service du BHNS est prévue pour la fin de l'année 2029.

En résumé, ce projet ambitieux vise à moderniser et à étendre le réseau de transport en commun à Villiers-le-Bel, offrant aux usagers une solution de mobilité efficace, intégrée et respectueuse de l'environnement.

Objectifs : Réaliser les aménagements permettant le passage du BHNS
Améliorer et simplifier l'utilisation des transports en commun

Public visé : Habitants, usagers des transports

Financement de l'action : Ville CD95, Région, IDFM, CA Roissy Pays de France CD95, Région, IDFM, CA Roissy Pays de France

CRITERES D'EVALUATION :

Réalisation d'aménagements en mètre linéaire
Occupation et utilisation des transports en commun

INDICATEURS

Statistiques des acteurs du transport en commun (RATP, KEOLIS, SNCF,...)

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Programme de travaux pluriannuel à échéance 2029

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :
ODD n°3 - Bonne santé et bien-être
ODD n°9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Services techniques - Pôle espaces publics
ELU RÉFÉRENT :
Maurice MAQUIN
CADRE RÉFÉRENT :
Julie LEDUC

SERVICES IMPLIQUÉS.
Service MRU, la police municipale

PARTENARIATS : CD95, Région, IDFM, CA Roissy Pays de France

Vers un plan de mobilité douce

La collectivité se lance dans l'élaboration d'un plan de mobilité douce, marquant ainsi son engagement en faveur d'un système de déplacement plus durable et respectueux de l'environnement. Ce projet vise à repenser les infrastructures urbaines pour favoriser les déplacements à pied, à vélo et en transports en commun, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre et améliorant la qualité de vie des citoyens. En encourageant l'adoption de modes de déplacement doux, la collectivité ambitionne de créer un environnement urbain plus sain, convivial et accessible pour tous. L'espace public a été construit autour de la voiture ces dernières années. Dans ce cadre, le développement des mobilités douces est freiné par un sentiment d'insécurité. La marche ou le vélo sont pourtant des modes de déplacement à part entière qu'il est nécessaire de rendre accessible pour tous. La mise en accessibilité PMR des espaces publics et la mise en application du plan vélo communal permettra de rétablir un équilibre dans l'espace public pour tous les modes de déplacement et d'améliorer la sécurité. Un schéma directeur d'aménagements cyclables est mis en place par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et un plan vélo départemental par le Conseil Départemental. Ils viendront compléter et irriguer les aménagements communaux à une échelle plus large. Par ailleurs, la Région réalisera prochainement des itinéraires de RER-Vélo dont la ligne D1 passera par Villiers-le-Bel, entre Mesnil-Aubry et Paris. L'entretien des espaces aménagés est également primordial, au même titre que l'entretien des chaussées.

Objectifs : repenser les infrastructures urbaines pour favoriser les déplacements à pied, à vélo et en transports en commun, Augmenter le linéaire d'aménagement cyclable ou en faveur des mobilités douces. Poursuivre le développement d'installations permettant la sécurisation et le stationnement des cycles
Public visé : Habitants
Financement de l'action : Ville, CD95, Région, IDFM, CA Roissy Pays de France

CRITERES D'EVALUATION :

Cartographie des itinéraires
Réalisation d'aménagements piétons en mètre linéaire
Fréquentation

INDICATEURS

Nombre de ml réalisés
ml d'aménagements
nombre de stationnements sécurisés créés
taux d'occupation
comptage de cycles sur les itinéraires créés

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Programme de travaux pluriannuel à échéance 2030

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :
ODD n°17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Mission Agenda 21
ELU RÉFÉRENT :
Maurice MAQUIN
CADRE RÉFÉRENT :
Alain SARTORI

SERVICES IMPLIQUÉS.
Services techniques Infrastructure, Service des sports, service financier Cité éducative, Politique de la Ville, Enfance, Centres Sociaux-culturels, Urbanisme, ressources humaines, MRU

PARTENARIATS : CRIF, CD95, CARPF, CLJ, FUB, ASAC, études et chantiers SOLICYCLE, SOFUB, ADEME

Villiers-le-Bel en roue libre : Plan Vélo et Développement Durable

Le 31 janvier 2020, lors du Conseil Municipal, les élus de la Collectivité ont marqué le début d'un ambitieux programme en adoptant les grands axes du plan Vélo de la Ville, jetant ainsi les bases d'une décennie dédiée aux aménagements cyclables et à la sensibilisation à la pratique du vélo. Inséré dans des cadres tels que le NPRU, le Contrat de Ville, le Contrat Local de Santé, ou encore le programme des cités éducatives, ce plan vise le bien-être des habitants et le développement d'une ville harmonieuse, attentives aux enjeux écologiques majeurs du 21^e siècle. Il s'inscrit également dans les démarches et plans vélos initiés par la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France. La mise en œuvre de ce plan mobilisera l'ensemble des acteurs du territoire, avec une attention particulière portée sur la participation des habitants. Faire du vélo un moyen d'émancipation et de déplacement quotidien est plus qu'un simple slogan, c'est une véritable philosophie qui reflète l'engagement d'une ville écocitoyenne en faveur du développement durable. L'objectif principal de ce plan vélo est d'intégrer pleinement le vélo comme mode de transport au quotidien, dans une perspective intermodale pour les habitants, les écoliers, les travailleurs, y compris les agents de la collectivité. La coordination de la mise en œuvre de ce Plan Vélo, avec ses quatre axes, est assurée par la mission Agenda 21 et son Comité de pilotage :

- Axe 1 (services techniques) : Développer les aménagements et les infrastructures favorisant les déplacements à vélo.
- Axe 2 (service des sports) : Développer l'usage du vélo par les habitants.
- Axe 3 (ressources humaines) : Faire de la Ville de Villiers-le-Bel une collectivité exemplaire en développant l'usage du vélo chez les agents de la Ville.
- Axe 4 (Agenda 21) : Soutenir le développement d'une économie sociale et solidaire centrée sur le vélo.

Au-delà des avantages individuels, la mise en place de ce plan vélo traduit la volonté de la Ville de lutter contre la pollution de l'air, principalement liée aux émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur des transports.

Objectifs : Coordonner et évaluer collectivement l'avancée des 4 axes du programme

Public visé : Acteurs institutionnels Habitants Agents de la Collectivité Associations de l'ESS

Financement de l'action : Ville "subvention DSIL, FEDER-FSE, ALVEOLE, Génération Vélo

CRITERES D'EVALUATION :

Participation des acteurs
Partenariat
Réalisation du Plan Vélo
Aménagement Pistes et voies cyclable, parkings sécurisés, bornes
Formation des habitants
Formation des agents de la collectivité
Utilisation du forfait mobilité
Recours à structures de l'ESS attributaires

INDICATEURS

Nombre d'acteurs mobilisés sur la mise en œuvre du plan
Pourcentage d'aménagement Pistes et voies cyclable, parking sécurisés, bornes prévus réalisés
Nombre d'habitants sensibilisés
Nombre d'habitants formés au SRAV
Nombre agents de la collectivité Formé à l'utilisation des VAE
Nombre de forfaits mobilité demandés
Nombre de marché recours à structures de l'ESS

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"20% d'aménagement Pistes et voies cyclable, parking sécurisés, bornes prévus réalisés
1200 habitants sensibilisés par an
300 habitants (250 enfants et jeunes, 50 adultes)
30 agents formés par an
Entre 20 à 30 forfaits mobilités durable demandés"

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être
ODD n°12 - établir des modes de consommation et de production durables

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Garage

ELU RÉFÉRENT :

Maurice MAQUIN

CADRE RÉFÉRENT :

Kévin HEEMERYCK

SERVICES IMPLIQUÉS.

CTM, Courrier, Communication, Laverie, CCAS, Sports, Ressources humaines, restauration, affaires générales, informatique

PARTENARIATS :

Verdissement du parc automobile et expérimentation de la cyclo-logistique

Le projet de verdissement du parc automobile à travers le remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques et l'expérimentation de la Cyclo-logistique est une initiative novatrice visant à promouvoir la mobilité durable et à réduire l'empreinte carbone de la flotte de véhicules municipaux. Voici les points clés de ce projet :

- 1. Renouveau du parc automobile :** Le garage, en charge du renouvellement du parc automobile, opte pour des véhicules plus écologiques, remplaçant les anciens véhicules thermiques par des véhicules 100% électriques ou des modèles thermiques plus récents et moins polluants.
- 2. Cyclo-logistique :** L'expérimentation de la Cyclo-logistique est proposée, impliquant l'utilisation de divers moyens de transport à vélo pour les livraisons et le transport de marchandises. Cela inclut des vélos cargo, des bipoteurs, des triporteurs, des tricycles, des quadricycles et des remorques. L'objectif est de favoriser une logistique urbaine plus rapide, écologique et adaptée aux zones urbaines.
- 3. Avantages de la Cyclo-logistique :**
 - Rapidité : Les véhicules à vélo permettent une circulation 60% plus rapide en ville par rapport aux camions.
 - Non-pollution : Les véhicules à vélo ne génèrent pas de pollution, contribuant ainsi à des zones urbaines plus propres.
 - Adéquation aux ZFE : Les véhicules à vélo sont adaptés aux Zones à Faibles Émissions (ZFE), répondant aux normes environnementales.
- 4. Réduction des émissions de CO2 :** À volume égal, un vélo cargo ou un triporteur émettent 85% de CO2 en moins qu'un véhicule thermique de même capacité. Cela contribue significativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

5. **Études dans différents services municipaux** : Le projet prévoit d'étudier l'implémentation de la Cyclo-logistique dans divers services municipaux, notamment pour la livraison de repas par le CCAS, la livraison de vêtements par la laverie et la distribution de courrier. Ces études permettront de déterminer l'efficacité et la faisabilité de cette approche dans différents contextes.
 6. **Dotation de vélos cargo** : Le projet envisage également de doter certains services en site propre, tels que le cimetière, le parc des sports et des loisirs, de vélos cargo. Cela peut favoriser une mobilité interne plus respectueuse de l'environnement.
- En résumé, ce projet ambitieux vise à transformer la logistique urbaine municipale en privilégiant des solutions de transport plus durables et adaptées aux réalités des centres-villes.

Objectifs :

- Remplacer et sortir du parc les anciens véhicules thermiques
- Diminuer le parc automobile de ma Ville
- Expérimenter l'utilisation de cargo-logistique en complément ou en substitution de véhicules thermique du parc automobile communal

Public visé : Agents de la collectivité

Financement de l'action : Ville État, REGION IDF SIPPAREC SDEVO

CRITERES D'EVALUATION :

Quantité de véhicules électriques et de véhicules restant à remplacer
réduction du parc automobile
Implication des services
évolution du parc de véhicules municipal

INDICATEURS

Nombre de véhicules remplacés
Pourcentage de véhicules propres dans la flotte
Nombre de véhicules dans la flotte

Nombre de services impliqués dans l'action
Nombre d'agents formés
Nombre de véhicules cargo mis en place

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"3 à 4 véhicules /an

Au moins 2 services impliqués dans l'expérimentation cyclo logistique
1 véhicule expérimenté par an

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :
ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Ressources Humaines
ELU RÉFÉRENT :
Jean Louis MARSAC
CADRE RÉFÉRENT :
Elisabeth PORTAIL

SERVICES IMPLIQUES.
Mission Agenda 21
Service des sports

PARTENARIATS : Association ASAC

Pool VAE : Favoriser la mobilité douce des agents

Dans le cadre du plan vélo, la ville a pris l'initiative d'acquérir des vélos à assistance électrique destinés à ses agents pour leurs déplacements professionnels. Plusieurs pools de vélos ont été mis en place, offrant aux agents un accès facilité et une utilisation pratique pour leurs déplacements professionnels quotidiens. Cette action inclut la présentation de cette initiative lors des stages d'accueil des nouveaux arrivants, ainsi que la mise en place de formations destinées à l'ensemble des agents intéressés par l'utilisation de ce moyen de transport. L'objectif de cette démarche est de promouvoir une mobilité durable au sein de la municipalité, en encourageant l'usage du vélo à assistance électrique pour les déplacements professionnels. La présentation lors des stages d'accueil permet aux nouveaux arrivants de s'informer sur cette option de mobilité dès le début de leur parcours professionnel, tandis que les formations offrent aux agents la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour utiliser efficacement ces vélos électriques dans le cadre de leurs missions quotidiennes. Cette initiative contribue ainsi à la transition vers des modes de déplacement plus durables au sein de la ville.

Objectifs : Sensibiliser et former les agents à la pratique du vélo dans leur déplacement professionnels

Public visé : Agents de la collectivité

Financement de l'action : Ville Contrat de ville

CRITERES D'EVALUATION :

Formation des agents
Utilisation du parc cyclable

INDICATEURS

Nombre d'agents de la collectivité sensibilisé et formé par an
Taux d'utilisation du parc vélo

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"30 agents sensibilisés et formé par an
60% de taux d'utilisation"

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

"ODD n°3 - Bonne santé et bien-être
ODD n°4 - éducation de qualité

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Sports

ELU RÉFÉRENT :

Jamil RAJA

CADRE RÉFÉRENT :

Christophe LANCERAUX
Romain DAMIANO

SERVICES IMPLIQUÉS.

Péri éducatif, Affaires scolaires,
Centres socio-culturels

PARTENARIATS : Association

ASAC, études et chantiers-
Solicycle, CLJ, Éducation
Nationale

De la Base Vélo à la Maison du Vélo pour une mobilité durable

Sur le plan technique, le projet prévoit la création d'équipements durables au parc des sports et des loisirs spécifiquement dédiés à l'apprentissage du vélo dans la ville. Cela comprend l'aménagement de plateaux et de parcours pédagogiques au sein du parc des sports et des loisirs.

Parallèlement, le projet comprend la mise en place d'une base d'accueil commune entre la municipalité et des associations : La Maison du Vélo. Cette structure servira de point central pour les activités liées au vélo, facilitant ainsi la coordination des initiatives et la mise en œuvre d'actions collaboratives.

Enfin, le plan envisage l'aménagement d'un local de stockage dédié, assurant la sécurité et la préservation des équipements nécessaires au développement de la pratique du vélo dans la ville. L'ensemble de ces initiatives vise à créer un environnement propice à l'apprentissage du vélo et à encourager son utilisation au quotidien, contribuant ainsi à une mobilité plus durable et à la promotion d'un mode de vie sain.

Objectifs : Former les habitants à l'usage du Vélo en ville, Favoriser la pratique des femmes, Aménager un plateau d'évolution cyclable d'apprentissage de la Sécurité routière , Aménager des circuits d'évolution à travers le parc des sports et les loisirs, Aménager un local d'accueil pouvant accueillir l'équipe de la base vélo et la future association vélo

Public visé : Tout public **Financement de l'action :** Ville Contrat de Ville Cités éducatives

CRITERES D'EVALUATION :

Sensibilisation des habitants
Formation des habitants Validation du SRAV
Participation des femmes Réalisation d'un
plateau d'évolution cyclable Réalisation de
parcours d'apprentissage technique à travers le
parc des sports et des loisirs. Réalisation de la
Maison du Vélo local d'accueil et de vie
associative

INDICATEURS

Nombre de participants aux actions de
sensibilisation Nombre d'habitants formés de
participations, type, tranche d'âge, genre Nombre
de personnes formées ayant validé le SRAV
Nombre de femmes formées /an Nombre de
plateaux d'évolution réalisés
Nombre de parcours d'apprentissage technique
réalisés

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"1200 habitants sensibilisés par an
600 habitants formés /an
200 SRAV / an

1 plateau sécurité routière réalisé
1 parcours cyclable dans le parc des sports et
des loisirs
1 structure associative réalisée"

Vers une ville au cadre de vie épanouissant

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable"

ODD VISÉ(S) :

ODD n°12 - Établir des modes de consommation et de production durables

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Services techniques - Pôle espaces publics

ELU RÉFÉRENT :

Gourta KECHIT

CADRE RÉFÉRENT :

Julie LEDUC et Saïd HAMYANI

SERVICES IMPLIQUES.

Service développement local, police municipale et communication

PARTENARIATS : SIGIDURS

Schéma directeur du déploiement des corbeilles de tri dans l'espace public : vers une ville plus propre et durable

Dans le prolongement de la loi AGECE ou loi "anti-gaspillage pour une économie circulaire", 10 mesures supplémentaires ont été prises et seront prochainement mises en place pour poursuivre la lutte contre toutes les formes de gaspillage dans notre quotidien. La 5ème mesure est : "Généraliser les poubelles de tri des emballages dans l'espace public", À partir de 2025, les poubelles de tri devront plus largement être déployées dans l'espace public : les parcs, les rues, les places seront ainsi équipées de poubelles permettant aux Français de trier leurs déchets même en dehors de chez eux, dans le but d'améliorer la collecte et le recyclage. Dans ce cadre, il est important de travailler dès maintenant à l'établissement d'un Schéma Directeur du déploiement des corbeilles de tri sur l'espace public et l'appliquer.

Objectifs : Établir un Schéma Directeur

Développer des corbeilles de tri double-flux dans les espaces publics

Poursuivre le tri des déchets sur le quai de transfert au CTM jusqu'à la collecte des bennes par le SIGIDURS

Public visé :

Financement de l'action : Ville, en recherche de financements (SIGIDURS)

CRITERES D'EVALUATION :

Déploiement de corbeilles de tri sur l'espace public

Utilisation des corbeilles

Respect du tri par les usagers dans les corbeilles

Respect du tri tout au long de la chaîne de manipulation des déchets par la ville

INDICATEURS

Pourcentage de corbeilles de tri sur l'espace public

Volume et poids des déchets triés au quai de transfert des déchets au CTM

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Schéma directeur l'année 2023

Adaptations des méthodes de travail des agents/entreprises en charge de la collecte des déchets l'année 2024

Développement entre 5 % et 10% de corbeilles de tri chaque année à partir de 2025

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable"" "

ODD VISÉ(S) :

ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables
ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, ...

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Police Municipale
ELU RÉFÉRENT :
Jean Louis MARSAC
CADRE RÉFÉRENT :
Xango FERNANDEZ-BELTRAN

SERVICES IMPLIQUÉS.

Services techniques pôle infrastructures
Service Habitat privé
Mission Agenda 21
Service du Développement local
Service des affaires scolaires
PARTENARIATS : CLJ, Éducation Nationale, Bailleurs, CARPF, Préfecture

Brigade de l'Environnement : Préservation active du cadre de vie

Cette initiative vise à renforcer le rôle de la Brigade de l'Environnement mise en place en 2019, consolidant ainsi son action pour la préservation de la qualité du cadre de vie et de l'environnement. La mission de la brigade englobe plusieurs volets :

- Lutte contre les Dépôts Sauvages : Intervention active pour éradiquer les dépôts sauvages dans la ville et les espaces naturels.
- Sensibilisation au Tri des Déchets : Campagnes de sensibilisation visant à promouvoir le tri des déchets.
- Respect des Règlements : Veille au respect des jours de sortie des containers, des règlements des parcs et jardins, du futur règlement du parc forestier du Mont Griffard, et du code de Salubrité publique.
- Gestion des Animaux Errants : Interventions conformes au respect du règlement sanitaire départemental, incluant la gestion des animaux errants.
- Respect des Infrastructures : Surveillance des pistes cyclables pour garantir leur utilisation appropriée.
- Sensibilisation en Milieu éducatif et Associatif : Organisation d'actions de sensibilisation au cadre de vie et à l'environnement dans les écoles, centres sociaux, associations, etc.

Cette action vise à instaurer une coopération active avec la communauté pour préserver l'environnement, favorisant ainsi une qualité de vie durable à Villiers le Bel.

Objectifs : Respect des bonnes pratiques en matière d'environnement et de cadre de vie, préservation des espaces naturels et respect des divers règlements et le code de l'environnement. **Public visé :** Habitants, administrés **Financement de l'action :** Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Verbalisation
Capture
Sensibilisation

INDICATEURS

Nombre et types de rapports situationnels
Nombre de verbalisations
Nombre d'animaux errants
Nombre et types d'interventions pédagogiques

Nombre de personnes sensibilisées

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable"

ODD VISÉ(S) :

ODD n°12 - Établir des modes de consommation et de production durables

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Services techniques - Pôle espaces publics

ELU RÉFÉRENT :

Gourta KECHIT

CADRE RÉFÉRENT :

Julie LEDUC et Saïd HAMYANI

SERVICES IMPLIQUES.

Police Municipale dont la brigade de l'environnement et le service communication

PARTENARIATS : Agriculteurs, commerçants,

Plan d'action collaboratif contre les dépôts sauvages.

La compétence de collecte des dépôts sauvages est désormais de responsabilité communale sur l'ensemble du territoire public de la ville depuis 2018. Une équipe dédiée au sein du Pôle Espace Public a été mise en place, équipée de moyens de plus en plus performants. Cependant, malgré ces efforts, les dépôts sauvages persistent. Ainsi, il semble crucial de mettre en œuvre un plan d'action en collaboration avec les services supports et divers partenaires, dans le but de réduire au maximum ces dépôts sauvages. L'objectif est de canaliser l'énergie et les ressources financières associées vers des actions plus durables.

Ce plan d'action comprend plusieurs volets, notamment l'amélioration de la réactivité de l'équipe pour le ramassage des dépôts, l'accroissement de la qualité des enquêtes et investigations pour identifier les auteurs, le déploiement de l'application de signalements VLB "l'Appli" ou "NEOCITY", et l'amélioration continue du matériel utilisé (acquisition d'un tractopelle, d'un poids lourd avec bras de grue, de bennes dédiées, etc.).

En agissant de concert avec les services supports et partenaires, cette démarche collaborative vise à adresser de manière proactive le problème persistant des dépôts sauvages, favorisant ainsi un environnement plus propre et durable pour l'ensemble de la communauté.

Objectifs : Réduire le nombre de dépôts sauvages par des aménagements visant à empêcher les dépôts, de la sensibilisation et, à défaut, de la répression

Public visé :

Financement de l'action : Ville Région

CRITERES D'EVALUATION :

La nature, la fréquence, la localisation des dépôts sauvages

INDICATEURS

Le nombre de signalements concernant des dépôts sauvages
Les relevés (poids/volume/nature) des dépôts sauvages , Le nombre d'adresses collectées
Le nombre de verbalisations faites
Délai d'intervention

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable"

ODD VISÉ(S) :

ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables

ODD n°17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Entretien et Sécurité des Bâtiments
ELU RÉFÉRENT :
Jean Louis MARSAC
CADRE RÉFÉRENT :
Annette ANGELY

SERVICES IMPLIQUES.

Tous les services de la ville
Toutes les écoles primaires

PARTENARIATS : SIGIDURS, La Case, Appel Service

Vers une ville éco-responsable : renforcer le tri dans les équipements municipaux

Dans le cadre de l'Agenda 21, la Ville en coopération étroite avec le SIGIDURS a mené en 2019 un plan de sensibilisation au tri des agents de la collectivité, des enfants et des enseignants des écoles de la ville. Cette sensibilisation s'est accompagnée d'une livraison par le SIGIDURS sur chacun des sites de bacs de tri pour l'ensemble des espaces. Ce projet a été fortement impacté par le gel du tri pendant la période du COVID-19. Le résultat des opérations de caractérisation menées l'année dernière a montré la nécessité de poursuivre la sensibilisation auprès des services mais aussi dans les écoles. Ce nouveau programme prévoit donc des sensibilisations et une organisation des différents services de la Ville mais aussi d'une classe d'âge ou d'un groupe de référence (éco délégués) dans toutes les écoles.

Objectifs : renforcer le tri dans la collectivité en sensibilisant et en contrôlant davantage l'effectivité du tri

Amélioration des résultats de mesure de tri dans la collectivité

Public visé : Les agents, les enseignants

CRITERES D'EVALUATION :

Audit du Sigidurs
Contrôle visuel par les agents

Financement de l'action : Ville SIGIDURS**INDICATEURS**

Nombre de bacs refusés à la collecte pour non-respect du tri
Pourcentage d'augmentation du tri dans les mesures de caractérisation
Nombre d'agents sensibilisés
Nombre d'enfants sensibilisés

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Niveaux restant à déterminer

ENJEU n°2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ENJEU n°3 S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable"" "

ODD VISÉ(S) :

ODD n°11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
ODD n°16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Développement local

ELU RÉFÉRENT :

Géraldine MEDDA

Léon EDART

Laetitia KILINC

Maurice MAQUIN

CADRE RÉFÉRENT :

Chargés de Développement Local

SERVICES IMPLIQUÉS.

GUP + ST-†+ Cadre de vie + PM-†+ Urbanisme-†+ MRU + Habitat Privé + Espaces Verts + Agenda 2030 + SPLE + COM + Agriculture urbaine

PARTENARIATS : Bailleurs + Sigidurs + Associations locales sur l'environnement

(Ressourcerie, La case, Amicales, Jardins ...)

Sensibilisation au respect du cadre de vie

Les Chargés de Développement Local (CDL) s'engagent dans diverses actions de sensibilisation au respect du cadre de vie, ciblant notamment les écoles et l'ensemble des habitants. Parmi les exemples concrets figurent des opérations de propreté, des initiatives telles que le "village vert" et la mise en place de ressourceries éphémères. En 2023, le projet structurant pour le quartier du PLM, le "PLM Challenge", a été mis en place. Les CDL investissent activement les temps et espaces dédiés à la promotion du Développement Durable, notamment à travers des initiatives telles que le Mois Santé DD et le Pôle DD de la fête de la ville. Ces événements permettent de sensibiliser la communauté aux enjeux environnementaux et de promouvoir des pratiques durables. Par ailleurs, les CDL jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de dynamiques inter-bailleurs, en étroite collaboration avec la Gestion Urbaine de Proximité (GUP). Ils sont impliqués dans la sensibilisation des locataires sur les écogestes, le tri des déchets, le compostage, et d'autres actions visant à promouvoir des comportements respectueux de l'environnement au sein des différentes communautés résidentielles. Ces initiatives contribuent ainsi à renforcer la prise de conscience collective et à favoriser des modes de vie plus durables au sein des quartiers.

Les CDL investissent les temps et espaces dédiés à la promotion du Développement durable : Mois Santé DD et Pole DD de la fête de la ville. Les CDL accompagnent des dynamiques inter-bailleurs, en lien avec la GUP - Sensibilisation locataires sur les écogestes, tri, compost,...

Objectifs : Coordonner et développer les actions de sensibilisation **Public visé :** Tout public **Financement de l'action :** Ville Politique de la ville + Ville + Bailleurs

CRITERES D'EVALUATION :

Participations des habitants et acteurs
Transformation dans le comportement des habitants (de tout âge)

INDICATEURS

Nombre de projets coordonnés comptants au moins 3 acteurs de type différents (Ville, Bailleur, Asso, Sigidurs ...) et habitants
Outil à créer permettant d'évaluer l'évolution des comportements (propreté, tri, écogestes...)

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

2 Actions d'ampleurs (multi acteurs / multi sujets) développées

ENJEU n°5 - Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territorial

ODD VISÉ(S) :

ODD n°11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
ODD n°16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Développement local

ELU RÉFÉRENT :

Géraldine MEDDA

Léon EDART

Laetitia KILINC

CADRE RÉFÉRENT :

Chargés de Développement Local

SERVICES IMPLIQUES.

MRU, CSC, CLSPD, Cadre de vie / ST, service Logement

PARTENARIATS : Bailleurs

Développement des amicales de locataires : Pour une plus grande implication des habitants dans la gestion de leur quartier

Les chargés de développement local jouent un rôle crucial en accompagnant les amicales de locataires dans leur structuration, leur fonctionnement, le développement de projets et le renforcement des liens avec les bailleurs.

Les chargés de développement local seront essentiels pour adresser ces enjeux spécifiques, favoriser la structuration des amicales, renforcer les liens entre les collectifs de locataires, et soutenir le développement de projets bénéfiques à l'ensemble des résidents. Leur expertise contribuera à créer des communautés plus engagées et solidaires au sein des différents quartiers d'habitats

Objectifs : L'objectifs de cette action est l'accompagnement à la structuration d'amicales de locataires, l'accompagnement dans le fonctionnement et le développement d'actions des amicales

Public visé : Habitants **Financement de l'action :** Ville Développement local Développement local

CRITERES D'EVALUATION :

Constitution d'amicales
Accompagnement des collectifs
Participation aux instances (Développement de dynamiques
Participation des amicales aux "projets fédérateurs" - Vie du quartier

INDICATEURS

Nombre d'amicales créées ou à défaut de collectifs accompagnés
Nombre d'accompagnement formations réalisées
Nombre d'actions d'intérêt général auxquelles les amicales ont participé
Nombre de tripartites avec présences des habitants organisées

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

- 1 amicale créée au DLM
- 1 collectifs habitants, représentatif des 3 bailleurs, constitué - au Village
- 3 rencontres - Accompagnement fonctionnement - Formation - par amicale et/ou collectifs d'habitants organisées

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°12 - Consommation et production responsables

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Restauration scolaire

ELU RÉFÉRENT :

Carmen BOGHOSSIAN

CADRE RÉFÉRENT :

Chrystelle LOUSTAU

SERVICES IMPLIQUÉS.

Périscolaire et scolaire

PARTENARIATS : Éducation nationale

Vers une restauration scolaire durable et une réduction du gaspillage alimentaire

Au sein de la collectivité, le service est résolument engagé dans un projet visant à lutter contre le gaspillage dans la restauration scolaire. Conscients de sa responsabilité envers l'environnement et soucieux de promouvoir des habitudes alimentaires durables, la ville a initié cette démarche ambitieuse. L'objectif est double : réduire significativement le gaspillage alimentaire et sensibiliser l'ensemble des acteurs, des élèves aux différents personnels, sur l'importance de la préservation des ressources et de la réduction des déchets. Ce projet est une invitation à repenser nos habitudes alimentaires, à promouvoir la consommation responsable, et à créer une culture au sein de chaque établissement scolaire qui valorise chaque repas, le travail sur les grammages, le choix des enfants, la présentation des plats et minimise le gaspillage alimentaire.

Objectifs : Diminuer le poids de déchets alimentaires, mettre en place le tri des déchets. Travailler sur l'éveil au goût avec les enfants.

Public visé : enfants déjeunant au restaurant scolaire

CRITERES D'EVALUATION :

Menée de projets Gaspillage Alimentaire dans les restaurations

Pesée des déchets, effectuer une pesée tous les deux mois et évaluer les reste plateaux tous les jours.

INDICATEURS

Mise en place sur les 9 restaurants

Financement de l'action : Ville

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Mise en place en septembre 2023 sur les 9 restaurants élémentaires

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :
ODD n°12 - Consommation et production responsables

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Protocole Logistique événementiel
ELU RÉFÉRENT :
Cédric PLANCHETTE
CADRE RÉFÉRENT :
David LOUSTAU

SERVICES IMPLIQUES.
Affaires scolaires , Service intérieur, Communication, Services techniques

PARTENARIATS : Ressourcerie IMAJ

Économie circulaire et ressourcerie municipale : Valorisation et redistribution du mobilier communal

Chaque année le service protocole et événements (SPLE) récupère des volumes importants de mobiliers dans les services municipaux et les écoles entreposé dans les locaux d'Hauteval. Parallèlement du mobilier issu des écoles se retrouve régulièrement déposé à la benne parce que plus au gout du jour ou pour une pièce manquante ou abimée.

Le SPLE propose par cette action de recycler ces mobiliers dans l'état en les redistribuant aux services, écoles et partenaires (associations, institutions) ayant fait connaitre leurs besoins. Cette ressourcerie se fixe aussi comme objectif de refabriquer du mobilier avec les pièces et matériaux récupérés

Objectifs : Recycler tout le mobilier des services de la Ville et des partenaires

Public visé : Services municipaux Établissements scolaires Associations Institutions

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :
Quantité de mobiliers traités/ an

INDICATEURS
Nombre de mobiliers redistribués (tables , bureaux, armoires, assises...)

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN
"50 chaises / an
20 bureaux / an
15 armoires / an
etc."

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :
ODD n°12 - Consommation et production responsables

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Protocole Logistique évènementiel
ELU RÉFÉRENT :
Géraldine MEDDA
CADRE RÉFÉRENT :
David LOUSTAU / Chrystelle LOUSTAU

SERVICES IMPLIQUES.
tous

PARTENARIATS : Véolia
Eau seine Normandie
SIA

Vers la fin des bouteilles plastiques dans les services municipaux : un engagement durable pour l'environnement et l'économie

Les bouteilles en plastique représentent un fardeau environnemental considérable. Elles contribuent à la pollution plastique, impactant nos cours d'eau, nos océans, et notre faune. En renonçant progressivement à l'achat de bouteilles d'eau, la ville fait un pas concret vers la réduction de son empreinte écologique. L'achat massif de bouteilles d'eau génère des coûts importants pour la collectivité. En optant pour des alternatives durables comme les fontaines à eau et les gourdes réutilisables, la ville pourra réaliser des économies substantielles à long terme tout en favorisant des pratiques plus responsables. En abandonnant petit à petit, l'achat de bouteilles d'eau en plastique, la ville envoie un message fort sur notre engagement envers la durabilité. Cela offre une opportunité de sensibiliser les habitants à l'importance de réduire leur utilisation de plastique, encourageant ainsi des habitudes plus respectueuses de l'environnement. En tant que collectivité, la ville a la responsabilité sociale de prendre des mesures proactives pour réduire son impact sur la planète. Abandonner l'achat de bouteilles d'eau est une action tangible qui démontre l'engagement envers le bien-être de la planète et de ses habitants. Plusieurs actions ont déjà été menées pour sensibiliser les élus et les habitants (Bar à Eau, Chari'Eau) à changer leurs pratiques

Objectifs : diminuer au maximum l'utilisation des bouteilles plastiques en développant des alternatives Des alternatives pratiques existent pour remplacer les bouteilles d'eau en plastique. Nous pouvons investir dans des fontaines à eau, encourager l'utilisation de gourdes réutilisables, les Cafes, et sensibiliser les membres de la collectivité sur l'importance de planifier à l'avance pour éviter le recours aux bouteilles en plastique.

Public visé : Personnel communal, élus, enfants fréquentant la restauration et les accueils de loisirs **Financement de l'action :** Ville

CRITERES D'EVALUATION :
Consommation

INDICATEURS Nombre de bouteilles d'eau achetées sur une année

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN Plus de bouteilles d'eau au conseil municipal
Baisse des commandes d'eau dans les évènements

Vers une Ville Nature

ENJEU n°4

Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

ODD VISÉ(S) :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
ODD12 - établir des modes de consommation et de production durables
ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Mission du renouvellement urbain

ELU RÉFÉRENT :

Maurice MAQUIN

CADRE RÉFÉRENT :

Jean Pierre RODRIGUEZ

Antoine PENHA

SERVICES IMPLIQUÉS.

Les services de l'État notamment la DDT du Val d'Oise, l'Anru, les bailleurs sociaux, associations locales, Grand Paris Aménagement, service développement local

PARTENARIATS : Les services de l'État notamment la DDT du Val d'Oise, l'Anru+, les collectivités territoriales que sont le CD 95 et le Conseil régional Ile-de-France, les bailleurs sociaux, associations locales

Quartiers Fertiles : Cultiver une ville durable à Villiers-le-Bel

Villiers-le-Bel a été désignée lauréate de la deuxième vague de l'appel à projet Quartiers Fertiles (ANRU+) en 2021. En alignement avec la stratégie environnementale et les aspirations sociales portées par la ville, le projet d'agriculture urbaine vise à favoriser un développement territorial centré sur la sensibilisation à l'environnement ainsi que sur la promotion de l'alimentation durable et locale.

Les principales orientations de ce projet comprennent :

- Diversification des Cultures et Promotion des Pratiques Jardinières : Encourager la diversification des cultures vers des plantations comestibles. Stimuler le développement des pratiques jardinières professionnelles et non professionnelles au sein des tissus urbains.
- Requalification des Espaces Urbains Existants : Requalifier les squares existants tels que le square Chabrier et le square Camille Claudel, ainsi que les abords du Centre Socio-Culturel Camille Claudel.
- Réaménagement des Parcs pour une Mise en Valeur Globale : Réaménager les parcs Ginkgo, Sainte-Beuve, et Jean Vilar afin de les intégrer harmonieusement et les mettre en valeur comme un ensemble cohérent.

- Développement d'Espaces Verts au Cœur de DLM : étendre le boulevard Salvador Allende avec le développement d'espaces verts au cœur du Développement Local Maîtrisé (DLM).
- Végétalisation des Nouvelles Voiries : Intégrer des zones de végétalisation le long des nouvelles voiries pour favoriser la biodiversité et le cadre de vie.
- Aménagement d'Ilots Fertiles dans le NPNRU : Créer des ilots fertiles au sein du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour développer des projets d'agriculture urbaine au cœur des quartiers.
- Requalification du Couloir Agricole : Requalifier le traitement paysager du couloir agricole de Villiers-le-Bel pour reconnecter la ville à ses territoires agricoles et en faire un élément attractif.

Ce projet ambitieux vise à transformer l'environnement urbain, à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, et à renforcer la connexion entre la ville et ses espaces agricoles, contribuant ainsi à la création d'une communauté plus durable et épanouissante.

Objectifs : En matière d'agriculture dans le NPRU: jardins partagés, traitement de la frange Est du PLM à travers une diversification paysagère

Développer des activités d'agriculture urbaine de loisirs et d'éducation à l'environnement

Intervention sur les espaces publics visant à augmenter la part des emprises dédiées à l'agriculture urbaine

Favoriser la structuration d'une trame verte dans le cœur du Village

Reconstituer des ilots fertiles en développant des projets d'agriculture urbaine en cœur de quartier

L'aménagement de poches d'agriculture urbaine en cœur de quartiers et le parc agro urbain

Public visé : Tout public

Financement de l'action : Ville NPNRU et autres financeurs NPNRU et autres financeurs

CRITERES D'EVALUATION :

le nombre d'espaces + ilots consacrés aux activités d'agriculture urbaine de proximité; évolution de la part d'espaces naturelles et agricoles sur le territoire;

L'évolution d'initiatives agriculture urbaines lancées; part d'habitant concernés par les activités d'agriculture urbaine de loisirs, poids des activités d'agricultures urbaines à titre récréatif et professionnel

INDICATEURS

Part des espaces/ilots dédiées à l'agriculture urbaine

Part des initiatives locales par an

Part de la population qui pratique les activités d'agriculture urbaine

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

ENJEU n°2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD n°11 - Villes et communautés durables
ODD n°15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Services techniques - Pôle espaces publics

ELU RÉFÉRENT :

Maurice MAQUIN
Gourta KECHIT
Véronique CHAINIAU
CADRE RÉFÉRENT :
Julie LEDUC
Benoît FROGNIER

SERVICES IMPLIQUÉS.

Service communication
Mission agenda 21
Agents de développement local
Service péri scolaire

PARTENARIATS : éducation

Nationale
CAUE

Renaturation des espaces publics

Alors que l'espace public s'est minéralisé au fil des années et que le climat évolue par une augmentation de la température et des événements pluvieux moins fréquents mais plus violents, il est indispensable de redonner place à la nature dans l'espace public. Cette action vise à identifier des espaces à aménager avec des principes identiques pour chacun d'entre eux : déminéralisation et aménagements végétalisés en lieu et place pour permettre de favoriser la biodiversité et la gestion des eaux pluviales par l'infiltration tout en améliorant le cadre de vie (parvis de bâtiments publics minéralisés, giratoires,).

Dans ce cadre la ville souhaite par exemple accompagner les services et les écoles dans la transformation des cours, en cours oasis

C'est une approche d'aménagement paysager visant à créer des espaces extérieurs accueillants, verdoyants et relaxants au sein d'une école. Les caractéristiques d'une Cour Oasis incluent généralement des éléments tels que des plantes, des arbres, des bancs, des sentiers, des fontaines, et parfois même des œuvres d'art. L'objectif principal est de créer un environnement propice à la détente, à la contemplation, et au bien-être. Ces espaces offrent un refuge où les enfants peuvent jouer, se reconnecter avec la nature, et profiter d'un moment de calme au sein de leur quotidien trépidant. Les bienfaits des Cours Oasis sont multiples. Elles contribuent à améliorer la qualité de vie des occupants d'un lieu en offrant un espace de pause agréable. De plus, ces espaces favorisent la connexion avec la nature, ce qui peut avoir des effets positifs sur la santé mentale et physique. Les Cours Oasis servent également de points de rencontre communautaires, encourageant l'interaction sociale et la création de liens au sein de la communauté. Ce projet s'inscrit dans la tendance croissante de reconnaître l'importance de la nature dans les environnements bâtis, et il est intégré dans la planification urbaine durable pour favoriser des espaces de vie plus équilibrés et résilients. : ce projet prévoit rafraîchissement des cours avec l'utilisation de nouveaux matériaux, plantation de végétaux, redéfinition des espaces de cours, pour équilibrer les occupations de tous les enfants : filles/garçons, grands/petits, énergiques/calmes, installation d'espaces pédagogiques : zone de classe en extérieur, ou d'observations scientifiques, plateforme en bois, tables, amphithéâtre

Objectifs :

- Remplacer des espaces minéralisés par des espaces végétalisés
- Diminuer les rejets d'eaux pluviales vers les collecteurs publics en favorisant l'infiltration
Améliorer le cadre de vie par des plantations en pleine terre plutôt que l'installation de jardinières qui demandent un arrosage intensif en plein été
- Rafraîchissement des cours, nouvelle forme scolaire, partage des espaces cours différent et mieux répartis

Public visé : Tout public Les élèves des écoles maternelles et élémentaires, les équipes enseignantes

Financement de l'action : Ville Région, État (Fond vert et/ou AESN)

CRITERES D'EVALUATION :

Réalisation
d'aménagements
Maintien des espaces réalisés

Satisfaction des élèves, des enseignants :
questionnaire de satisfaction / Amélioration des
conditions de travail des enseignants et des
élèves : questionnaire de satisfaction.
Amélioration du climat scolaire : enquête auprès
des équipes enseignantes / Relevé de
température : Analyse de l'évolution des
températures

INDICATEURS

Superficie des espaces végétalisés créés
Volume d'eau de pluie capté par des zones
"tampon" ou par une surface perméable

Pourcentage de satisfaction des enseignants,
enquête de satisfaction
Pourcentage de satisfaction des enfants, enquête
de satisfaction
Indicateurs d'observation du climat scolaire,
analyse des relevés de température faits par les
services techniques

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"1 aménagement /an

Objectif réalisé 1 cours d'école par an,
diminution de l'effet de chaleur"

ENJEU n°2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD n°15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Services techniques - Pôle espaces publics

ELU RÉFÉRENT :

Gourta KECHIT

CADRE RÉFÉRENT :

Julie LEDUC

SERVICES IMPLIQUES.

Service communication

PARTENARIATS : -

Vers une biodiversité urbaine préservée grâce à la gestion différenciée des espaces verts

L'emploi de la gestion différenciée des espaces verts comme méthode d'entretien des espaces verts communaux, initié il y a près d'une décennie, a marqué un tournant significatif dans la gestion environnementale de Villiers-le-Bel. Parallèlement, une décision forte a été prise d'abandonner l'utilisation de produits phytosanitaires. La gestion différenciée des espaces verts, en résumé, consiste à entretenir de manière raisonnée des espaces pour favoriser la biodiversité.

Cette approche implique la définition de poches d'espaces verts dans un plan de gestion, les déclarant protégées de l'action humaine. Une communication proactive envers la population accompagne cette démarche, soulignant l'importance de préserver ces espaces pour la diversité biologique locale.

La ville de Villiers-le-Bel s'engage à poursuivre cette action environnementale exemplaire en proposant de compléter le plan de gestion existant. Cette démarche témoigne de la volonté continue de la municipalité de préserver la nature au cœur de la ville, tout en sensibilisant les citoyens à l'importance de la biodiversité urbaine.

Objectifs : Respecter le plan de gestion en place / Développer le plan de gestion en le complétant par de nouveaux espaces
Entretien des espaces verts communaux de manière stratégique en limitant l'action humaine afin de favoriser la biodiversité

Public visé : Tout public

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Diminution des fréquences et durée d'entretien, maintien des espaces existants et aménagement de nouveaux espaces

INDICATEURS

Ratio de surface en gestion différenciée sur l'ensemble des espaces verts communaux //
Nombre de lieu ou espace aménagé en gestion différenciée

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

1 espace supplémentaire / an

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ENJEU n°3 S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable"

ODD VISÉ(S) :
 ODD n°11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
 ODD n°16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

SERVICE(S) PORTEUR(S)
 Développement local
ELU RÉFÉRENT :
 Géraldine MEDDA
 Léon EDART
 Gaëtia KILINC
 Maurice MAQUIN
CADRE RÉFÉRENT :
 Chargés de Développement Local

SERVICES IMPLIQUÉS.
 GUP + ST + Cadre de vie + PM + Urbanisme + MRU + Habitat Privé + Espaces Verts + Agenda 2030 + SPLE + COM + Agriculture urbaine

PARTENARIATS : Bailleurs + Slgidurs + Associations locales sur l'environnement (Ressourcerie, La case, Amicales, Jardins ...)

Épanouissement communautaire : Soutien actif aux jardins partagés

La ville de Villiers le Bel poursuit activement son engagement dans la promotion et l'accompagnement des jardins partagés, reconnaissant leur importance en tant qu'espaces communautaires bénéfiques à la fois pour l'environnement et le bien-être des citoyens. À travers une approche participative, la collectivité a soutenu et soutient la création et le développement de ces jardins, offrant un accompagnement continu aux membres de la communauté impliqués dans ces initiatives. La Ville souhaite à travers cette action mettre à disposition des ressources telles que des conseils horticoles, des formations sur les pratiques durables, et des espaces dédiés au partage des savoirs entre les jardiniers amateurs. En facilitant ces jardins partagés, la collectivité favorise la cohésion sociale, encourage la culture locale, et contribue à une alimentation plus saine et respectueuse de l'environnement. La collectivité est fière de jouer un rôle actif dans la création de ces oasis vertes, véritables symboles de la collaboration citoyenne et de la durabilité.

Dans le cadre du développement dans chaque quartier d'un jardin partagé, le service développement local, en lien avec la mission Agenda 21 et les services techniques, accompagnent ces différents groupes à se constituer, créer des projets, du partenariat sur leur quartier d'intervention et à l'échelle ville.

Objectifs : Accompagner et développer les jardins partagés **Public visé :** Habitants **Financement de l'action :** Ville Politique de la ville + Ville + Bailleurs

CRITERES D'EVALUATION :

Gestion autonome des jardins partagés par les habitants

INDICATEURS

Nombre de jardins accompagnés (Réunion / formation) et développés

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

x jardins accompagnés et x jardins développés

Enjeu N°3 S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable"

ODD VISÉ(S) :
 ODD n°15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

SERVICE(S) PORTEUR(S)
 Services techniques - Pôle espaces publics
ELU RÉFÉRENT :
 Gourta KECHIT
CADRE RÉFÉRENT :
 Julie LEDUC

SERVICES IMPLIQUES.
 -
PARTENARIATS : Roissy Pays de France, FREDON IDF

Atlas de la biodiversité de Villiers-le-Bel : Une cartographie participative pour préserver et valoriser le patrimoine naturel

Dans le cadre de la préservation et du développement de la biodiversité, il devient essentiel de dresser un état des lieux exhaustif de la faune et de la flore présentes sur le territoire communal. Pour ce faire, l'idée de réaliser un atlas ou une encyclopédie de la biodiversité sur le territoire communal émerge comme une initiative clé. Cette démarche permettra une connaissance approfondie des éléments naturels présents, offrant ainsi la possibilité d'adapter les pratiques en conséquence.

L'objectif de l'Atlas de la Biodiversité est d'offrir une vision complète et détaillée des espèces végétales et animales qui cohabitent sur le territoire, permettant ainsi de mieux appréhender les écosystèmes locaux. Ce recueil d'informations précieuses guidera les décisions et actions futures en matière d'aménagement du territoire, de préservation de la nature, et de sensibilisation des habitants à la richesse naturelle de leur environnement.

Cette démarche participative, impliquant la collectivité, les experts, et les habitants, s'inscrit dans une vision durable visant à préserver et à valoriser la biodiversité locale. Un véritable outil de gestion et de sensibilisation pour assurer un équilibre harmonieux entre le développement urbain et le respect de la nature.

Objectifs : Recenser la biodiversité présente

Public visé : Tout public

CRITERES D'EVALUATION :

Réalisation de l'atlas de la biodiversité communal
 Diversité des espèces végétales et animales observées au sein de la strate herbacée

Préserver au mieux cette biodiversité Favoriser son développement

Financement de l'action : Ville Fond vert, région IDF

INDICATEURS

Livraison de l'atlas de la biodiversité communal
 Surfaces étudiées
 Nombre d'espèces végétales et animales observées au sein de la strate herbacée

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

ENJEU n°2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD n°15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Services techniques - Pôle espaces publics

ELU RÉFÉRENT :

Gourta KECHIT

CADRE RÉFÉRENT :

Julie LEDUC

SERVICES IMPLIQUES.

Service communication
Mission Agenda 21

PARTENARIATS : Établissements scolaires

Groupe de travail Agenda 2030
Association la Case

Arbres de Villiers-le-Bel : Préserver, entretenir, sensibiliser pour un patrimoine arboré durable

La gestion du patrimoine arboré communal et son entretien requièrent une connaissance approfondie du patrimoine et de son état, tout en tenant compte de la nature vivante de ces éléments, sujets à des évolutions au fil du temps. Ainsi, il est essentiel d'effectuer un recensement et un diagnostic phytosanitaire régulier des arbres communaux, intégrant des mises à jour au fil du temps et lors d'entretiens réguliers.

Trois priorités ont été définies, à savoir les groupes scolaires et établissements recevant du public (ERP), les parcs urbains, ainsi que les arbres situés en bordure de voirie. L'entretien du patrimoine arboré peut se matérialiser par des pratiques de taille dites "sanitaires" et d'entretien courant. Il inclut également la préservation des arbres remarquables à travers l'aménagement de zones circulaires de quiétude autour de ces sujets.

Par ailleurs, la communication autour des arbres revêt une importance particulière, favorisant la sensibilisation de la communauté locale à l'importance de ces éléments dans l'environnement urbain. En cas d'abattage nécessaire, le projet prévoit la plantation systématique de deux nouveaux sujets, contribuant ainsi au renouvellement du patrimoine arboré communal. Cette approche globale s'inscrit dans une vision à long terme, visant à assurer la pérennité et la vitalité du patrimoine arboré de la commune

Objectifs : Recenser le patrimoine arboré

Réaliser des diagnostics phytosanitaires par priorité en fonction des enjeux (groupes scolaires, parcs urbains, arbres d'alignement de voirie)

Déterminer un programme pluriannuel d'entretien et d'investissement correspondant , Poursuivre les actions menées au fil du temps

Public visé : Tout public. **Financement de l'action :** Ville**CRITERES D'EVALUATION :**

Réalisation du recensement et des diagnostics
Exploitation des informations collectées
Développement des actions et des aménagements
Etat phytosanitaire des arbres communaux

INDICATEURS

Nombre d'arbres recensés et diagnostiqués
Prix et avis obtenus des différents passages de jury de concours (Villes et Villages Fleuris, Arbre remarquable,...)

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

ENJEU n°2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD n°15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Qualité de l'accueil et affaires générales

ELU RÉFÉRENT :

Faouzi BRIKH

CADRE RÉFÉRENT :

Louise BRAND, Julie LEDUC

SERVICES IMPLIQUÉS.

Espaces verts, service communication

PARTENARIATS :

Végétalisation du Cimetière de Villiers-le-Bel : Une métamorphose écologique pour préserver la nature

Depuis 2020, dans le cadre de son plan de lutte contre les pesticides " Zéro Phyto" La ville a entrepris la végétalisation des allées de la partie basse du cimetière. Deux techniques ont été utilisées : la première l'hydro-mulching en régie et la deuxième en apport de terre végétale avec un semis via entreprise. Dans le même temps, des arbres ont été plantés, notamment un olivier en nuage, 3 fruitiers anciens formés, et des essences communes.

Le nouveau plan d'action propose de poursuivre la démarche en proposant une gestion écologique du cimetière. Pour ce faire, il s'agit de débitumer et remplacer les allées goudronnées par des allées engazonnées, de fleurir le cimetière avec des essences adaptées, de planter des arbres, Il s'agit de passer d'une conception traditionnelle du cimetière à une conception naturelle éco gérée.

Objectifs : Poursuivre la végétalisation du cimetière (mise en herbes des allées, plantation d'arbres pour en faire un lieu harmonieux,

à l'image de certains cimetières considéré comme lieu de promenade, remplacement des terres polluées par de la terre végétale, tontes tardives et prairies fleuries)

Public visé : Toutes personnes qui fréquentent le cimetière, habitants ou non de Villiers-le-Bel, **Financement de l'action :** Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Évolution visuelle du cimetière
Acceptation par les usagers du changement

INDICATEURS

Nombre d'allées engazonnées
Nombre d'arbres planté
Nombre d'inter tombes fleuries
Nombre de courriers de réclamation sur la végétalisation du cimetière

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

En fonction du budg

ENJEU n°2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD n°15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Services techniques - Pôle espaces publics

ELU RÉFÉRENT :

Gourta KECHIT

CADRE RÉFÉRENT :

Julie LEDUC

SERVICES IMPLIQUÉS.

Mission Agenda 21

PARTENARIATS :

Éco pâturage : Des jardiniers naturels pour les espaces publics

En complément des actions menées en matière de gestion différenciée, la ville a choisi de mettre en place une gestion en éco pâturage en introduisant des brebis d'Ouessant dans des espaces publics pour en assurer un entretien naturel et à des fins pédagogiques. Les animaux, en broutant et en parcourant le terrain, contribuent à maintenir la biodiversité, à réguler la croissance des plantes, et à favoriser la santé des écosystèmes locaux. Cette méthode est souvent préférée dans des contextes où l'entretien mécanique peut être difficile ou peu pratique, comme les parcs, les espaces publics, les terrains difficiles d'accès, ou les zones où l'utilisation de tondeuses mécaniques serait coûteuse ou nuisible à l'environnement.

L'éco pâturage présente plusieurs avantages environnementaux, notamment la réduction de l'empreinte carbone par rapport aux méthodes mécaniques, la préservation de la biodiversité locale, et la création d'une connexion entre la communauté et la nature. De plus, cette pratique offre une alternative durable pour l'entretien des espaces verts, favorisant ainsi la coexistence harmonieuse entre l'activité humaine et la préservation de l'environnement. Elles sont principalement situées dans le Parc des Sports et des Loisirs mais peuvent être déplacées en fonction du besoin ou si des actions dans cet espace ne permettent plus leur présence. Le maintien et le développement de l'éco pâturage sur le territoire communal est une action que la ville souhaite poursuivre.

Objectifs : Développer le troupeau et les parcelles en Eco pâturage, Réduire l'impact écologique, Intégrer les moutons de la ferme pédagogique

Public visé : Tout public **Financement de l'action :** Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Espaces en éco pâturage
Troupeau présent

INDICATEURS

Nombre d'individus dans le troupeau
Nombre d'espaces entretenus en éco pâturage

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

1 espace supplémentaire / an

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :
ODD n°15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Mission Agenda 21
ELU RÉFÉRENT :

Maurice BONNARD
CADRE RÉFÉRENT :
Alain SARTORI

SERVICES IMPLIQUÉS.
Services technique Espaces Verts, Urbanisme, Police Municipale Brigade de l'Environnement, Mission Agriculture urbaine

PARTENARIATS : CARPF, Ville d'Ecouen, Associations de randonneurs, Associations des jardins familiaux, Espérer 95, Les as du puits

Requalification du Mont Griffard.

La compétence de gestion du Mont Griffard a été transférée à la Communauté d'Agglomération, qui a défini un périmètre de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). À la suite d'études environnementales confiées au cabinet Urban éco, des choix de réaménagement du site ont été amorcés. Les élus de Villiers le Bel travaillent activement pour préserver le caractère semi-naturel de ce lieu dans le cadre du projet futur de l'espace forestier. Ce projet global d'aménagement est en cours d'élaboration et sera concerté avec les habitants dès cet été en vue d'une mise en œuvre dès 2024.

Une attention particulière sera accordée à l'aménagement des lisières aux différentes entrées de la forêt. L'Agence régionale des espaces verts (AEV), l'architecte des Bâtiments de France et l'inspectrice des sites sont impliqués dans cette élaboration au travers d'un comité de pilotage Ad Hoc. Une réflexion sera également menée sur la mise en valeur du paysage sur les points haut du Mont et sur la valorisation patrimoniale et la protection de la Redoute du Moulin située sur le site.

L'action vise ainsi à aménager cet espace, riche d'une grande biodiversité, tout en conservant son caractère naturel et en encourageant sa réappropriation par les habitants. Un effort concerté pour assurer un équilibre entre la préservation de l'environnement et la valorisation de ce patrimoine naturel.

Objectifs : Favoriser la concertation du projet par les habitants, participer à la mise en œuvre du projet d'aménagement, participer à la mise en œuvre du projet de fonctionnement.

Public visé : Habitants et usagers du Mont griffard **Financement de l'action :** Ville, AMI friche urbaine.

CRITERES D'EVALUATION :
Participation à la concertation

INDICATEURS
Nombre de présentations et de séances de concertation
Nombre de participants aux séances
Nombre de Questionnaires retournés
Nombre d'animations du projet sur site

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Pour une éducation à l'environnement et au développement durable

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°11 - Villes et communautés durable

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Affaires scolaires

ELU RÉFÉRENT :

Véronique CHAINIAU

CADRE RÉFÉRENT :

Benoit FROGNIER

SERVICES IMPLIQUÉS.

Affaires scolaires / Services techniques espaces vert agenda 30 / Agents de développement local

PARTENARIATS : éducation

Nationale

Pour des projets d'écoles porteurs d'éducation à l'environnement et au développement durable

À Villiers-le-Bel, le service des affaires scolaires se positionne en tant que moteur essentiel pour l'accompagnement des écoles dans leurs projets de développement durable. De la création de jardins pédagogiques à la sensibilisation à l'économie d'eau et d'énergie, en passant par la découverte des milieux naturels, cette initiative reflète l'engagement de la municipalité envers une éducation environnementale complète. Le service des affaires scolaires assure une coordination étroite avec la mission Agenda 21 et les services techniques de la municipalité. Cette synergie permet la concrétisation harmonieuse des projets jardin, offrant ainsi aux écoles un support technique pour transformer leurs idées en actions tangibles. Cet accompagnement renforce l'ancrage du développement durable au sein du curriculum éducatif, favorisant une prise de conscience précoce des enjeux environnementaux par les élèves.

En agissant ainsi, la municipalité de Villiers-le-Bel investit dans un avenir durable, formant les citoyens de demain conscients et responsables de leur impact sur l'environnement.

Objectifs : Permettre aux écoles d'atteindre leurs objectifs en facilitant la mise en relation avec les services de la ville,

Public visé : Équipes enseignantes, Les élèves des écoles maternelles et élémentaires

Financement de l'action : Ville pour les projets des écoles en lien avec le développement

CRITERES D'EVALUATION :

La reconduction des projets et l'augmentation du nombre d'écoles inscrites dans le projet jardin d'école,

Satisfaction des élèves, des enseignants, questionnaire de satisfaction, analyse des bilans des actions transmis par les enseignants

INDICATEURS

Nombre de projets reconduits/ an en lien avec le développement durable

Nombre école inscrites dans les différents projets liés au développement durable /an

Nombre de projet jardin ou du nombre d'école inscrits dans le projet jardin d'école

Nombre de bilans reçus

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"

X projets reconduits/ an

X école inscrites dans les différents projets liés au développement durable /an

X projet jardin ou du nombre d'école inscrits dans le projet jardin d'école

"

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°11 - Villes et communautés durables

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Affaires scolaires

ELU RÉFÉRENT :

Véronique CHAINIAU

CADRE RÉFÉRENT :

Benoit FROGNIER

SERVICES IMPLIQUÉS.

Entretien et Sécurité des Bâtiments

PARTENARIATS : Éducation Nationale, SIGIDURS, La CASE

Sensibilisation au tri : Cultivons la conscience environnementale à l'école

Le bilan actuel de la sensibilisation au tri, lancée en 2019 dans toutes les écoles de la Ville, souligne l'importance de poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des enfants et du personnel éducatif. Il apparaît essentiel que les élèves, ainsi que les enseignants, les ATSEM et les animateurs, intègrent pleinement la pratique du tri des déchets, contribuant ainsi au succès continu de cette initiative. Pour atteindre cet objectif, l'idée de mettre en place une formation annuelle pour l'ensemble des classes, en se concentrant sur une ou deux tranches d'âge, émerge comme une proposition judicieuse pour renforcer la sensibilisation et promouvoir une culture du tri durable au sein de la communauté éducative.

Objectifs : Former les personnels des écoles concernées

Former les élèves des classes d'âge retenues

Public visé : Équipes enseignantes, Les élèves des écoles élémentaires **Financement de l'action :** Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Formation des personnels

Participation des classes

INDICATEURS

Taux de participation des classes d'âge ciblée

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

100% de participation des classes d'âge ciblée

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°15 - Vie terrestre

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Affaires scolaires

ELU RÉFÉRENT :

Véronique CHAINIAU

CADRE RÉFÉRENT :

Benoit FROGNIER

SERVICES IMPLIQUÉS.

Espaces Verts, CDL

PARTENARIATS : Éducation Nationale, Inventerre, La case, Plaine de vie

Jardins d'école : Cultiver la connaissance et le bien-être dans les jardins pédagogiques

Cette action vise à développer les jardins pédagogiques partagés dans les écoles dans le cadre de son Agenda 2030 et du dispositif Cités éducatives. La ville de Villiers le Bel considère le développement des jardins au sein des écoles comme une démarche essentielle et fructueuse pour l'éducation. Ces jardins offrent une multitude d'avantages qui vont bien au-delà de la simple production de légumes ou de fleurs. Les jardins d'écoles constituent des salles de classe vivantes où les élèves peuvent apprendre de manière pratique et concrète les principes fondamentaux de l'écologie, de la biologie et de la durabilité. Ils développent ainsi une compréhension plus profonde des cycles de la nature et de la dépendance entre l'homme et l'environnement. En cultivant des fruits, des légumes et des herbes, les élèves sont directement impliqués dans la production de leur propre nourriture. Cela favorise une compréhension accrue des choix alimentaires sains, encourageant ainsi une alimentation équilibrée et responsable. Les jardins d'écoles offrent une opportunité unique d'acquérir des compétences pratiques telles que la plantation, l'entretien des cultures, la gestion de l'eau, et la compréhension des saisons. Ces compétences pratiques sont souvent négligées dans l'apprentissage traditionnel, mais elles sont cruciales pour la formation complète des élèves.

Les jardins d'écoles favorisent l'implication de la communauté locale. Les parents, les enseignants, et même des acteurs du quartier peuvent contribuer au succès du jardin, créant ainsi des liens solides et durables entre l'école et son environnement. Les jardins d'écoles offrent des espaces tranquilles et apaisants où les élèves peuvent se détendre et se ressourcer. Participer à des activités de jardinage favorise également la coopération et le travail d'équipe, renforçant ainsi les compétences sociales essentielles. Les jardins d'écoles sont des laboratoires vivants de durabilité. Les élèves apprennent à respecter les ressources naturelles, à minimiser le gaspillage, et à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Travailler dans un jardin stimule les sens et encourage la créativité. Les élèves développent une appréciation pour la diversité des textures, des couleurs et des odeurs, ce qui peut enrichir leur expérience sensorielle et créative.

La ville souhaite en particulier soutenir les projets pédagogiques de classes qui intègrent un apprentissage du développement durable et de la biodiversité et un partenariat fort avec les acteurs locaux pour en assurer leur pérennité tout au long de l'année. Cet engagement se traduit par la signature d'une charte par l'école et la Ville. La ville contribue au développement du projet d'école en y apportant divers soutiens, Préparation de terrain, apport de matériaux, intervention spécialisées, documentation, animations

Objectifs : Développer l'activité jardin et les apprentissages qui y sont liées dans les écoles

- Accroître la Nature en Ville, en en faisant un vecteur de lien social.
- Favoriser à travers l'activité l'apprentissage de la biodiversité
- Développer des compétences transversales :
 - L'éducation au développement durable, dans le cadre du parcours citoyen des élèves
 - Le développement des compétences de "chercheurs" chez les élèves qui apprennent à mettre en place une démarche d'investigations
 - Le développement de pratiques coopératives chez les élèves au sein des classes et des écoles développement de pratiques coopératives chez les élèves au sein des classes et des écoles
 - L'amélioration des connaissances scientifiques des élèves leur permettant notamment d'apprendre à faire la différence entre les croyances et les savoirs. Favoriser la place des parents dans l'école
- Développer des coopérations pour le développement et la pérennisation des jardins

Public visé : Équipes enseignantes, Les élèves des écoles maternelles et élémentaires

Financement de l'action : Ville Cité éducative

CRITERES D'EVALUATION :

Participation
Partenariat
Évaluation

INDICATEURS

Nombre d'écoles de Classes, nombre d'enfants impliqués dans le dispositif
Nombre de parents participants
Nombre de partenaires/ Jardins
Nombre de bilan présentés en conseil d'école

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"1 COPIL/ an
20 établissements scolaires engagés par an
Au moins 500 enfants mobilisés
20 parents participants
au moins 1 partenaire / jardin
1 bilan présenté / Jardin"

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°15 - Vie terrestre, ODD n°11 - Villes et communautés durables

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Mission Agenda 21

ELU RÉFÉRENT :

Maurice MAQUIN

CADRE RÉFÉRENT :

Alain SARTORI

SERVICES IMPLIQUÉS.

Développement Local et politique de la Ville, Services techniques, Espaces Verts

PARTENARIATS : La Case, Inventerre, Graine de Jardin, Champ libre, L'association des jardins familiaux, le jardins des délices, le Carré des Carreaux, le jardin des 4 saisons

Coordination des jardins en partage

Pour favoriser la découverte de la nature et de la biodiversité, pour resserrer les liens entre les habitants, et renforcer l'intégration de tous, enfin pour favoriser le partage et le bien-vivre La ville a accompagné ces dernières années le développement des jardins partagés et des jardins familiaux. La ville soutient ainsi les projets collectifs d'habitants pour l'organisation de jardins partagés. Plusieurs projets ont vu le jour. Pour accompagner ces dynamiques, les agents de Développement Local font appel à des associations locales ou des associations prestataires comme la Case, Plaine de Vie, Graine de Jardin. La Mission Agenda 21 accompagne les dynamiques nouvelles portées par l'association des jardins familiaux. La Ville a ainsi aménagé au cœur des jardins un espace convivial destiné au partage de connaissances et de pratiques, au stockage de matériel commun

Le Jardin de l'épicerie Sociale aux Carreaux un collectif de bénévoles et de bénéficiaires de l'épicerie sociale a entrepris l'aménagement d'un jardin partagé dans l'enceinte de la structure. Les ateliers sont prétexte à échanges de savoirs et insertion sociale. La Mission Agenda 21 coordonne l'ensemble des projets accompagnés pour une part, par les chargés de Développement local par la responsable de l'épicerie Sociale

Objectifs : Accroître la Nature en Ville, en en faisant un vecteur de lien social. Étendre les jardins partagés, mis à disposition des associations ou groupes de personnes et pensés comme des vecteurs de lien social et des facteurs d'amélioration du cadre de Vie. Coordonner et soutenir les associations de jardins partagés et jardins familiaux avec l'aide des CDL

Public visé : les responsables des associations et collectif de jardins Habitants jardiniers

Financement de l'action : Ville Contrat de Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Coordination
Dynamisme associatif

INDICATEURS

Nombre de réunions de coordination / an
Nombre de rencontres inter Jardins
Nombre de Formations inter-jardins
Association de jardins créées

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"au moins 1 réunion de coordination / an
Au moins 2 rencontres inter Jardins / an
Au moins 3 formations ou initiatives inter-jardins

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°4 - éducation de qualité
ODD n°17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Mission Agenda 21
ELU RÉFÉRENT :
Maurice MAQUIN
Véronique CHAINIAU
Mariam CISSE
CADRE RÉFÉRENT :
Alain SARTORI

SERVICES IMPLIQUÉS.

Politique de la Ville, Mission Cité éducative, CDL , Enfance, Centre socio-Culturel, sport , Mission Santé, petite Enfance, CCAS

PARTENARIATS : La Case, Fusion , CARPF, Préfecture, Éducation Nationale, CEMEA, EPDH, Acta, Les as du puits, Ufolep.....

Coordination des acteurs de l'Éducation au Développement Durable

Au fil des dernières années, l'éducation au Développement Durable (EEDD) s'est développée au sein des services municipaux, des associations, et des établissements scolaires de Villiers-le-Bel. Afin d'amplifier l'impact de ces initiatives et de mieux les faire connaître, une démarche de coordination renforcée émerge.

Cette approche novatrice vise à fédérer les actions des acteurs engagés dans l'EEDD à l'échelle du territoire dans les différents dispositifs existants (contrat de ville, cité éducative, quartiers d'été, ANRU) . En créant une synergie entre les différents programmes, cette coordination cherche à renforcer la portée des initiatives existantes. Elle offre également l'opportunité d'articuler de manière plus efficace les efforts déployés par les services municipaux, les associations locales et les établissements scolaires.

Au-delà de la coordination, l'objectif est de valoriser ces actions auprès de la communauté locale, en mettant en lumière les projets d'EEDD et en sensibilisant davantage la population aux enjeux du Développement Durable. Cette démarche collective aspire à créer une dynamique positive, favorisant l'apprentissage et la participation de tous pour construire un avenir plus durable.

Objectifs : Coordonner l'ensemble des acteurs et des actions d'éducation à l'environnement et au Développement Durable pour mieux soutenir et faire connaître les actions

Public visé : Animateurs, enseignants, responsables associatifs... **Financement de l'action :** Ville Contrat de Ville, Cité éducative

CRITERES D'EVALUATION :

Participation
Cartographie des acteurs et des actions
Formation
Production

INDICATEURS

Nombre de partenaires mobilisés
Nombre d'actions réalisées
Nombre d'actions ou de programmes communs

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"Une vingtaine d'acteurs mobilisés
10 à 15 actions recensées
2 ou 3 actions réalisées en commun

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable"

ODD VISÉ(S) :

ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Jeunesse

ELU RÉFÉRENT :

Myriam KASSA

CADRE RÉFÉRENT :

Ophélie DÉCORDÉ

SERVICES IMPLIQUÉS.**PARTENARIATS :** Réseau IJ

La case

La fresque du climat

Autres partenaires à définir avec les jeunes

Info Jeune verte

Alors que les jeunes du monde entier luttent pour la justice climatique, l'égalité, la démocratie et le droit à un avenir, il est important de mener des actions à destination des jeunes de VLB pour qu'ils aient accès à des informations pour (continuer à) se responsabiliser et s'engager dans ces grandes questions

Différentes actions d'éducation aux médias et à l'information notamment en lien avec les changements climatiques seront mises en place (atelier, expositions, rencontre, ...). Aussi, les jeunes seront impliqués à élaborer une stratégie "IJ verte" pour le PIJ

Objectifs : Mise en place d'action d'information pour les jeunes

Élaboration d'une stratégie "IJ verte" par les jeunes

Mise en œuvre de la stratégie "IJ verte"

Public visé : jeunes de 11 à 25 ans

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Développement des connaissances des jeunes

Implication des jeunes

Mise en œuvre collective de la stratégie,

évaluation de la stratégie (questionnaire, bilan)

INDICATEURS

Nombre d'actions par an

Nombre de jeunes participants aux actions

% des jeunes participants ont participé à

l'élaboration de la stratégie

Nombre de questionnaires ou de bilan évaluation

de la stratégie réalisée

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"Au moins trois actions par an

Au moins 60 jeunes par an

10 % des jeunes participants ont participé à

l'élaboration de la stratégie

100% des jeunes ont répondu au questionnaire

de bilan évaluation de la stratégie réalisée"

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Les 3 centres socio-culturel

ELU RÉFÉRENT :

William STEPHAN

CADRE RÉFÉRENT :

Raman NUBEEBACCUS

SERVICES IMPLIQUÉS.

Agenda 21

PRE

CCAS

PARTENARIATS : L'ensemble des services de la ville

Le jeu comme levier d'émancipation et d'éducation au développement durable

Les espaces ludothèque des centres socio-culturels à Villiers-le-Bel sont bien plus que des aires de divertissement. Conçus pour les familles et les jeunes à partir de 8 ans, avec l'accord parental, ces espaces incarnent un projet novateur basé sur la reconnaissance du jeu en tant qu'outil fondamental d'interaction sociale. Alliant divertissement et éducation, ces ludothèques créent un environnement pédagogique distinct au sein des centres socio-culturels, offrant une éducation complémentaire aux structures traditionnelles.

Au-delà de l'amusement, cette initiative vise à faciliter l'accès à différentes formes de culture, qu'elles soient ludiques, scientifiques, techniques ou artistiques. Elle s'inscrit dans une perspective d'émancipation en développant un pouvoir d'agir chez les participants. Cette démarche, présente tant dans les équipements que sur l'espace public, favorise le rôle ressource et fédérateur du jeu.

Particulièrement engagées, les ludothèques s'investissent activement sur les thématiques du Développement Durable, de la lutte contre les discriminations, de la coopération, et de la solidarité entre les habitants. En intégrant ces enjeux au cœur de leurs activités, elles contribuent à sensibiliser et mobiliser la communauté autour de défis cruciaux, faisant du jeu un puissant vecteur de changement social.

Objectifs : Favoriser le rôle ressource et fédérateur du jeu sur les thématiques du Développement Durable dans le centre socio-culturel et sur le territoire. Action des ludothèques sur les thématiques du Développement Durable, de la lutte contre les discriminations, de la coopération et de la solidarité entre les habitants **Public visé :** Jeunes 11-15 ans Adultes-Familles Jeunes 16-25 ans enfants. **Financement de l'action :**

Ville CAF Politique de la Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Participation des habitants

Égalité

Achat de jeux thématiques

Réalisation de jeux "sur-mesure" (Quizz, escape Game, tournoi,)

INDICATEURS

Nombres d'heures d'ouverture de l'espace ludothèques par an

Nombre d'actions hors les murs Accès des espaces ludothèques aux personnes non francophones Nombre d'habitants Nombre de jeux thématiques achetés Nombre de jeux "sur-mesure" (Quizz, escape Game, tournoi,) réalisés Nombre animation d'espace lors d'initiatives thématiques

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"300 heures d'ouvertures par centre et par an

20 actions hors les murs

10 personnes non francophones participants à l'action

100 personnes différentes Répartition filles garçons

Achat de jeux thématiques

Réalisation de jeux "sur-mesure"

L'animation d'espace l

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable"

ODD VISÉ(S) : ODD n°15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Mission Agenda 21
Mission Agriculture urbaine
ELU RÉFÉRENT :
Maurice MAQUIN
CADRE RÉFÉRENT :
Alain SARTORI

SERVICES IMPLIQUES.
MRU, Services techniques
espaces verts

PARTENARIATS : Agence de la Biodiversité,
Éducation Nationale
Association La Case

Ruchers pédagogiques urbains : Un projet apicole pour la préservation de la biodiversité en milieu urbain

Dans le contexte du projet centré sur la préservation de la biodiversité, la Mission Agenda 21 et la Mission Agriculture urbaine envisagent d'explorer les possibilités pour établir des ruchers pédagogiques au sein des zones en friche en milieu urbain. Cela implique l'identification d'un apiculteur apte à prendre en charge cette initiative et la conception d'un modèle économique viable pour assurer la pérennité du projet.

Objectifs : expérimenter l'installation de ruches pédagogiques dans la ville

Public visé : Habitants, Établissements scolaires

Financement de l'action : Ville ANRU Quartiers Fertiles

CRITERES D'EVALUATION :

Mise en œuvre

INDICATEURS

Nombre de ruchers installés
Nombre d'animation pédagogiques
Nombre de participants

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"3 à 4 ruchers installés
Une vingtaine d'animation par an
300 participants"

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°15 - Vie terrestre
ODD n°4 - éducation de qualité
ODD n°17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Mission Agenda 21

ELU RÉFÉRENT :

Maurice MAQUIN

CADRE RÉFÉRENT :

ALAIN SARTORI

SERVICES IMPLIQUÉS.

Mission Agriculture urbaine

Espaces Verts

Affaires scolaires, Périscolaire, Centres socio-culturels

PARTENARIATS : Les ass du puits, CARPF, Associations des jardins familiaux, Espérer 95, Éducation Nationale

La ferme pédagogique du petit bois

La ville de Villiers-le-Bel s'investit activement dans la préservation de la biodiversité et la renaturation des espaces publics. Elle soutient pleinement l'initiative du collectif d'habitants de l'association des ASS du Puits visant à créer une ferme pédagogique à l'entrée du Mont Giffard, en bas d'immeuble. Ce projet, lancé en 2022 dans le cadre du Terrain d'Aventures initié par les CEMEA, vise à se développer dans la partie nord du Puits La Marlière. Les principaux aspects de ce projet sont les suivants :

- Localisation : La ferme pédagogique sera établie à l'entrée du Mont Griffard, contribuant ainsi à la dynamique de renaturation dans cette région.
- Objectif pédagogique : Le projet a pour ambition d'accueillir des groupes d'écoles, des centres de loisirs, et d'autres publics afin de proposer une approche pédagogique du vivant. Il offre ainsi une opportunité d'éducation à la nature et à l'écologie.
- Participation communautaire : L'implication du collectif d'habitants démontre l'engagement et la mobilisation de la communauté locale dans la création et le développement de cette ferme pédagogique.
- Terrain d'Aventures : Le projet s'inscrit dans le cadre plus large du Terrain d'Aventures initié par les CEMEA, soulignant la collaboration entre différents acteurs pour promouvoir des initiatives éducatives et environnementales.

En soutenant cette ferme pédagogique, la ville de Villiers-le-Bel favorise non seulement l'éducation à la nature, mais contribue également à renforcer le lien entre la communauté locale et son environnement. Ce type d'initiative encourage la sensibilisation à la biodiversité et à la durabilité, éléments clés dans la construction d'un cadre de vie plus harmonieux et respectueux de l'environnement.

Objectifs : Structurer l'organisation juridique et administrative de la ferme. Renforcer l'organisation opérationnel de la Ferme

Organiser des animations pédagogiques durant toutes l'année. Favoriser le bénévolat et l'engagement des habitants dans la gestion

Public visé : Tout Public **Financement de l'action :** Ville Contrat de Ville, Bailleur, Quartier Fertile Cité Éducative

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

Structuration

Animation

Engagement Bénévole

INDICATEURS

Nombre de partenaires engagés dans le projet

Nombre de fiche de suivi animaux

Nombre d'animations proposées dans l'année

Nombre de bénévoles engagés dans le projet

NIVEAU DE RÉALISATION VISE / AN

"Au moins 5 partenaires engagés

Réalisation d'un classeur de suivi des animaux

Organisation d'un programme saisonnier d'animation

Au moins 10 bénévoles mobilisés"

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°4 - éducation de qualité
ODD n°17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Mission Agenda 21

ELU RÉFÉRENT :

Maurice MAQUIN

Géraldine MEDDA

CADRE RÉFÉRENT :

Alain SARTORI

SERVICES IMPLIQUÉS.

Enfance, Développement Local,
Centre Socio-culturels

PARTENARIATS : CEMÉA, La

Case, IMAJ, Les As du Puits,

CARPF, éducation Nationale

Terrain d'Aventures : Cultiver l'épanouissement des enfants au cœur de la nature urbaine

Un terrain d'aventures n'est pas simplement un lieu où les enfants jouent, c'est un univers où ils développent des compétences sociales, physiques et cognitives de manière naturelle et ludique. Ces espaces sont conçus pour encourager l'autonomie, favoriser la prise de risques contrôlés, et stimuler la curiosité innée des enfants.

Chaque coin du terrain d'aventures est pensé pour inspirer : que ce soit à travers des structures de jeu innovantes, des éléments naturels intégrés, ou des zones spécialement dédiées à l'exploration. Là où les enfants peuvent grimper, sauter, imaginer, et créer, un terrain d'aventures devient un laboratoire d'apprentissage non formel où le plaisir et le développement se conjuguent harmonieusement. Ce sont des terrains de croissance personnelle, où les enfants apprennent à résoudre des problèmes, à coopérer, et à développer un attachement pour l'activité physique la nature et l'environnement.

Le projet est donc de poursuivre l'action d'expérimentation Terrain d'Aventures dans le Mont Griffard menée depuis 2021 en partenariat avec les CEMEA Ile de France et plusieurs acteurs associatifs locaux dans une démarche de recherche-action impliquant des acteurs institutionnels, des associations et des habitantes intéressées par cette forme d'action éducative. Ce projet est inscrit dans une vaste recherche sur les terrains d'aventures et le rôle qu'ils peuvent remplir aujourd'hui pour réouvrir des espaces d'expérimentation à destination des enfants et des jeunes en milieu urbain.

Cette approche d'animation contribue

- A réduire les inégalités par l'accès à des structures de loisirs ouvertes sur le quartier,
- A renforcer le lien social en proposant un projet au plus près du territoire de vie des populations et à cultiver le vivre ensemble par l'apprentissage de la co-construction d'espace novateur de loisirs et d'éducation
- A sensibiliser les habitantes au respect de l'environnement urbain et naturel qui les entoure

Objectifs : 1/ Penser et animer un espace qui allie liberté et sécurité

Le terrain d'aventure doit permettre à toute personne qui le souhaite de venir y passer du temps en toute liberté et pour y faire ce dont il.elle a envie. Avoir une pleine liberté dans ses actions nécessite la mise en place d'un cadre sécurisé et sécurisant.

- Établir un cadre réglementaire clair et accessible
- Permettre la prise de risque
- Laisser de la place aux envies et besoins de chacun.e

2/ Accompagner les habitant.e.s à s'approprier l'espace public et à en faire un lieu de rencontre

- Aménager l'espace public
- Permettre la création d'œuvres collectives et participer à leur évolution permanente
- Proposer des espaces de rencontre intergénérationnel

3/ Lier le terrain d'aventure à des enjeux sociétaux

- Réfléchir l'accueil pour bannir toute forme de discrimination
- Inclure l'écologie au cœur du projet
- Partager ses compétences et ses savoirs pour tendre vers plus d'autonomie et d'indépendance

Public visé : Habitants, écoles, groupes ALSH d'été

CRITERES D'EVALUATION :

Participation
Formation
Coopération

Financement de l'action : Ville Contrat de Ville, bailleurs, CAF, Cité éducative, Quartier

INDICATEURS

Nombre de jours d'ouverture

Nombre de groupes participants

Nombre de participants, Tranche d'âge, Type
Nombre de permis passés

Nombre de formation organisées
Nombre de participants à la formation

Nombre d'acteurs mobilisés autour du terrain

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Mission Agenda 21

ELU RÉFÉRENT :

Maurice MAQUIN

CADRE RÉFÉRENT :

Alain SARTORI

SERVICES IMPLIQUES.

Affaires Scolaires, Espaces Verts , CDL, Enfance, Centres sociaux-culturels

PARTENARIATS :

La Case, Inventerre, Champ Libre, CARPF, FREDON France

Programme annuel de sensibilisation à la biodiversité : Vers une communauté engagée dans l'Agenda 2030

Dans le prolongement de l'action menée dans le cadre du programme précédent, la mission Agenda 21 propose de continuer cette initiative au sein de l'Agenda 2030. Cette action a pour objectif d'organiser et d'animer un programme annuel de sensibilisation des habitants à la biodiversité. Ce programme comprendra diverses activités telles que des balades thématiques, des ateliers interactifs, ainsi que des expositions informatives. L'ensemble de ces initiatives vise à éduquer la communauté sur l'importance de la biodiversité, à encourager la participation active des habitants, et à promouvoir des comportements respectueux de l'environnement au quotidien. En s'inscrivant dans l'Agenda 2030, cette action contribuera à renforcer la conscience collective en faveur du développement durable et de la préservation de la biodiversité locale

Objectifs : Sensibiliser les habitants à la biodiversité de leur territoire

Public visé : Habitants, écoles, groupes ALSH

Financement de l'action : Ville Cité éducative, Contrat de Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Animations
Élaboration de contenu

INDICATEURS

Nombre d'animations proposées
Nombre de participants

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"au moins 20 animations proposées / an
au moins 400 participants / an"

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°4 - éducation de qualité
ODD n°17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Mission Agenda 21

ELU RÉFÉRENT :

Maurice MAQUIN

CADRE RÉFÉRENT :

Alain SARTORI

SERVICES IMPLIQUES.

Enfance, Développement Local , Centre Socio-culturels, Brigade de l'environnement

PARTENARIATS : Éducation Nationale, La Case, Archipel 95, Plaine de Vie, Inventerre, CEMEA, EPDH

De la Base nature à la Maison de l'Environnement et du Développement Durable

Le projet Base Nature consiste à établir un équipement dédié à la sensibilisation et à la formation à l'environnement, situé à l'entrée du Mont Griffard. Ce lieu offre une variété d'activités visant à éduquer et à sensibiliser le public à la nature et au développement durable. Voici les principales composantes de ce projet :

- Mise à Disposition de Matériel d'Observation : Fourniture de matériel d'observation dédié aux oiseaux et aux insectes, permettant aux visiteurs d'explorer la biodiversité locale de manière interactive.
- Réalisation d'un Parcours d'Orientation : Création d'un parcours d'orientation dans le Mont Griffard, offrant aux visiteurs une expérience éducative tout en les guidant à travers les richesses naturelles du site.
- Animation de la Ferme Pédagogique du Petit Bois : Organisation d'animations à la Ferme Pédagogique du Petit Bois, proposant des activités éducatives centrées sur l'agriculture durable et la connexion avec la nature.
- Mise en Place de Formations à l'EEDD : établissement de formations sur site dédiées à l'éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), offrant ainsi aux participants des connaissances approfondies et des compétences pratiques dans ces domaines.

L'ensemble de ces actions représente une première étape vers la création d'un équipement public permanent, la Maison de l'Environnement. Ce futur établissement aura pour mission de fournir des programmes pédagogiques et, éventuellement, des formations liées au développement durable. L'objectif ultime est de responsabiliser les jeunes publics face aux enjeux environnementaux, les encourageant à jouer un rôle actif dans la préservation de l'environnement et à s'engager concrètement en faveur de la durabilité.

Objectifs : étudier la création d'un équipement public permanent chargé de missions pédagogiques, voire de formation au développement durable, en direction des jeunes publics afin de les responsabiliser quant au respect de l'environnement et de susciter une implication concrète de leur part. **Public visé :** Classes, Groupes ALSH, Enfants, habitants, Animateurs, Enseignants, responsables associatifs **Financement de l'action :** Ville Contrat de Ville, Cité éducative

CRITERES D'EVALUATION :

Mise en œuvre création du lieu
Participation

INDICATEURS

Nombre et type de visiteurs
Nombre et type d'animations de sensibilisation et de formation proposées

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Vers une Ville toujours plus engagée pour l'Éducation

ENJEU n°5

Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

ODD VISÉ(S) :

ODD17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Cité Éducative

ELU RÉFÉRENT :

Véronique CHAINIAU

CADRE RÉFÉRENT :

Grace BANGALALA

SERVICES IMPLIQUÉS.

Cité Éducative

PARTENARIATS : Ensemble des services de la Ville, mais actuellement : CCAS, Culturel, Affaires scolaires, Périscolaires, Restauration, Agenda 2030, Politique de la ville, Service développement, Mission égalité.

Gouvernance de la Cité Éducative

Cette action vise à coordonner l'ensemble des actions et acteurs impliqués dans ce dispositif des Cités éducatives dont voici les points clés :

1. **Approche holistique de l'éducation** : Les Cités éducatives adoptent une approche holistique de l'éducation, reconnaissant que celle-ci englobe la santé, le bien-être, la culture, le sport et le développement durable. L'objectif est de créer des conditions favorables à l'épanouissement global des apprenants.
2. **Alliance intégrée** : Les Cités éducatives rassemblent une alliance intégrée de partenaires provenant des domaines éducatifs, sociaux, culturels, sportifs, et environnementaux. Ces partenaires collaborent pour offrir une gamme diversifiée de services et d'opportunités.
3. **Égalité d'accès** : Les Cités éducatives s'engagent à garantir une accessibilité égale à l'éducation et aux ressources, indépendamment du quartier ou du contexte socio-économique. Elles cherchent à réduire les inégalités en offrant des opportunités égales à tous les membres de la communauté.
4. **Intervention précoce** : Mettant l'accent sur l'intervention précoce, les Cités éducatives identifient les besoins spécifiques des apprenants et fournissent un soutien personnalisé sur le plan éducatif, psychosocial et familial.
5. **Rôle central de la communauté** : Les Cités éducatives reconnaissent la communauté comme un acteur essentiel du processus éducatif. Elles encouragent la participation active des parents, des bénévoles et d'autres membres de la communauté dans la conception et la réalisation des programmes.

Objectifs des Cités éducatives :

- Favoriser la réussite éducative de tous les apprenants, quel que soit leur parcours.
- Créer des espaces éducatifs inclusifs et stimulants.
- Renforcer les liens entre l'école, la famille et la communauté.
- Faciliter l'accès à des services complémentaires, tels que la santé, la culture, le sport et l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Promouvoir l'égalité des chances et la justice sociale.

Les actions des Cités éducatives visent à structurer et garantir la cohérence globale de l'action éducative, à coordonner les interactions entre les différents acteurs, à animer et assurer la dynamique commune, ainsi qu'à observer et mettre en place des outils d'observation pour le suivi des dispositifs d'accompagnement, en collectant des données et rendant visible les résultats

Objectifs :

- Renforcer le réseau d'acteurs, et notamment les liens entre la Ville, l'éducation nationale et l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels concernés
- Donner une plus grande visibilité, ainsi qu'une meilleure cohérence à l'action menée, en vue d'accroître la qualité des parcours éducatifs et celle de l'accompagnement proposé sur tout le territoire.

Public visé : Bénéficiaires directs : acteurs en lien avec le secteur éducatif (associations, institutions) 3-25 ans (bénéficiaires indirects) Famille des bénéficiaires indirects

Financement de l'action : Cité Éducative, ville

CRITERES D'EVALUATION :

- Qualité du suivi du plan d'action, de la gouvernance
- Qualité de la communication autour de la Cité éducative (développement de la plateforme de Communication, nombre d'articles,)
- Efficacité et articulation des différents groupes de travail (nombre, qualité des intervenants et des effets produits, ,

INDICATEURS

- Indicateur 1 : Nombre d'actions ayant été à terme des délais prévus
- Indicateur 2 : Nombre de capsules vidéo réalisés, nombre d'évènement réalisés autour de la Cité Éducative, taux de personnes ayant une connaissance plus élargie de la Cité Éducative
- Indicateur 3 : Nombre de groupe de travail déployé sur l'année, nombre de participants aux groupes de travail, nombre de rencontre des groupes de travaux sur l'année

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

1 fois par

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°4 - éducation de qualité

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Programme de réussite éducative

ELU RÉFÉRENT :

Véronique CHAINIAU

CADRE RÉFÉRENT :

Elda CHABANE SPILLER et Merveille MWANKAN

SERVICES IMPLIQUÉS.**PARTENARIATS :**

Atelier de soutien pédagogique et de renforcement des compétences pour la réussite éducative

L'objectif de cet atelier est d'offrir un soutien et un accompagnement personnalisé aux élèves en situation de fragilité, visant à renforcer leur posture d'élève. Le Programme de Réussite éducative (PRE) aspire, à travers cet atelier, à promouvoir les compétences individuelles de chaque enfant et adolescent.

Dans cette perspective, l'atelier propose un accompagnement axé sur le renforcement de la méthodologie, le développement de techniques d'apprentissage, ainsi que la promotion de l'autonomie chez les participants. L'objectif ultime est d'aider les élèves à acquérir les compétences nécessaires pour optimiser leur parcours éducatif et renforcer leur confiance en eux-mêmes.

Objectifs : soutenir et accompagner de façon personnalisée les élèves en situation de fragilité

Public visé : Enfants et jeunes

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Participation des enfants aux ateliers

- évolution du comportement des enfants
- Observations et retour des parents et enseignants"

INDICATEURS

Nombre d'enfants ayant participé à l'action et nombre de bilan rédigé par l'EN

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°4 - éducation de qualité

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Programme de réussite éducative

ELU RÉFÉRENT :

Véronique CHAINIAU

CADRE RÉFÉRENT :

Elda CHABANE SPILLER

Ethel LE LOSTEC

SERVICES IMPLIQUES.

PARTENARIATS : Association Training Harmonie

Atelier 'Yes We Can' : Vivre l'adolescence avec confiance et détermination

L'atelier "Yes we can" est conçu pour s'inscrire dans la période cruciale de construction identitaire qu'est l'adolescence. Reposant sur des principes de coaching, cet atelier a pour objectif de soutenir les jeunes dans ce processus en encourageant le dépassement de soi et en mettant en avant leurs potentiels. Au sein de cet atelier, les adolescents seront invités à se questionner et à se positionner par rapport à eux-mêmes, notamment en lien avec leurs projets scolaires ou professionnels. L'essence de la réflexion sera axée sur la question essentielle : "Qui ai-je envie d'être et comment puis-je le devenir ?". L'objectif global est de guider les jeunes vers une meilleure compréhension de leur identité et de les inspirer à atteindre leur plein potentiel

Objectifs : soutenir les jeunes dans le processus de construction identitaire

Public visé : jeunes collégiens

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

- Retour du jeune et de sa famille
- Retour des professionnels mobilisés autour du jeune
- Fiche individuel de suivi
- Atteinte des objectifs personnels

INDICATEURS

Nombre de participants, Nombre de jours de participation par jeune inscrit.

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°4 - éducation de qualité
une éducation

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Petite Enfance

ELU RÉFÉRENT :

Térésa EVERARD

CADRE RÉFÉRENT :

DUGUE Nathalie

SERVICES IMPLIQUÉS.

Petite Enfance

PARTENARIATS : LOULILOU

Orthophoniste

Parole Partagée : Un engagement collectif pour le développement linguistique des enfants

L'initiative en cours depuis 2022, et qui se poursuit en 2023, vise à renforcer le travail des professionnels tout en l'élargissant à la sphère parentale. L'objectif principal est de sensibiliser les parents à l'importance du langage dans le développement global de leurs enfants. Cette action a pour but de prévenir les troubles du langage et de favoriser le développement des compétences linguistiques des enfants. De plus, elle s'engage à promouvoir l'évolution des pratiques professionnelles pour une approche plus complète. Un aspect essentiel de cette démarche est d'impliquer simultanément les parents et les professionnels dans le processus de développement de l'enfant, favorisant ainsi une collaboration étroite pour le bien-être linguistique et global de l'enfant.

Objectifs : Former les professionnel(les) à accompagner les familles dans l'apprentissage du langage et contribuer à en prévenir les troubles. Conférences en direction des parents

Public visé : Parents et enfants accueillis dans les EAJE + Familles beauvillésoises

Financement de l'action : Ville Cité éducative

CRITERES D'EVALUATION :

Perfectionnement des compétences des agents
Satisfaction des familles

INDICATEURS

Nombre d'agents formés
Nombre de familles présentes aux conférences
Nombre de sollicitations de la part des familles
Nombre de questionnaires de satisfaction retournés
Nombre d'homme et de femme
Nombre de parents EAJE

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

1/3 des agents participent aux temps de perfectionnement
25 familles assistent aux temps de rencontre
Prise en compte des sollicitations des familles font l'objet d'une observation et d'une restitution de la part de l'orthophoniste
70% satisfaction des questionnaires retournés"

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°5 - égalité entre les sexes

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Petite Enfance

ELU RÉFÉRENT :

Térésa EVERARD

CADRE RÉFÉRENT :

Sophie PUFFET Nathalie DUGUE

SERVICES IMPLIQUES.

Petite Enfance

PARTENARIATS : GROUPE EGAE

Éducation égalitaire : Une initiative engagée du service petite enfance

En conformité avec l'article 7 de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant, le Service Petite Enfance s'engage dans une initiative intitulée "Pour une éducation égalitaire". Cette action vise à instaurer une réflexion approfondie au sein des établissements dédiés au jeune enfant sur les questions d'égalité entre filles et garçons. Elle comprend également une sensibilisation des professionnel(les) aux gestes du quotidien, mettant l'accent sur l'importance de traiter chaque enfant selon ses qualités personnelles, indépendamment des stéréotypes de genre. Par ailleurs, un volet spécifique cible la sensibilisation des parents, soulignant l'impact positif d'une éducation égalitaire dès la petite enfance pour la construction identitaire harmonieuse de chaque enfant. Un engagement fort pour favoriser un environnement éducatif équitable et respectueux des individualités.

Objectifs : favoriser l'évolution des pratiques professionnelles permettre aux professionnel(les) d'être porteur d'une éducation égalitaire.

Accompagner le parent dans son rôle d'éducateur. Temps de réflexion sur des situations et des visuels, partage d'expériences familiales mais aussi la force des stéréotypes dans lesquels baignent et les enfants avec ou malgré eux. Faire prendre conscience des enjeux d'une éducation égalitaire

Public visé : Parents et enfants accueillis dans les EAJE + Familles beauvillésoises

Financement de l'action : Ville, Cité éducative

CRITERES D'EVALUATION :

Perfectionnement des compétences des agents
Satisfaction des familles

INDICATEURS

Nombre d'agents formés
Nombre de familles présentes aux conférences
Nombre de sollicitations de la part des familles
Nombre de questionnaires de satisfaction retournés
Nombre d'homme et de femme
Nombre de parents EAJE

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

1/3 des agents participent aux temps de perfectionnement
25 familles assistent aux temps de rencontre
70% de satisfaction des questionnaires retournés"

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°8 - Travail décent et croissance économique

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Petite Enfance

ELU RÉFÉRENT :

Térèse EVERARD

CADRE RÉFÉRENT :

Sandrine GUENIN Sophie PUFFET

SERVICES IMPLIQUÉS.

Petite Enfance

PARTENARIATS : CAF, PMI, Pole Emploi, Communauté d'agglomération Roissy Pays De France

Valorisation et dynamisation du métier d'assistante maternelle : une initiative du service petite enfance

Face à une diminution significative du nombre d'assistantes maternelles dans la Ville (-40 depuis 2017), le Service Petite Enfance initie une action visant à inverser cette tendance. À travers des séances d'informations collectives dédiées au métier d'assistante maternelle, l'objectif est de mettre en lumière les compétences inhérentes à cette profession, susciter des vocations, encourager le retour à l'emploi et dynamiser ce secteur d'activité. Cette démarche sera complétée par une semaine de sensibilisation impliquant divers prestataires pour aborder des thématiques telles que l'alimentation du jeune enfant, les gestes de premiers secours pédiatriques, et la prévention des accidents domestiques. Un engagement concret pour valoriser et soutenir ces actrices essentielles du développement de nos tout-petits.

Objectifs : Dynamiser l'accueil individuel en perte d'attractivité

Public visé : Public intéressé par le métier d'assistante maternelle

Financement de l'action : Ville, AMI accueil pour tous, Cité Éducative

CRITERES D'EVALUATION :

Participation à la procédure d'agrément

Participation à la semaine de sensibilisation sur le métier d'assistante maternelle

Agrément de nouvelles assistantes maternelles

INDICATEURS

Nombre de personnes engagées dans la procédure d'agrément

Nombre de personnes présentes aux 3 informations collectives

Nombre de personnes participant à la semaine de sensibilisation sur le métier d'assistante maternelle

Nombre d'assistantes maternelles agréées par an

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

25 personnes assistent aux informations collectives

10 personnes participent à la semaine de sensibilisation

2 assistantes maternelles agréées / a

ENJEU n°3 S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Les 3 centres socio-culturel

ELU RÉFÉRENT :

William STEPHAN

CADRE RÉFÉRENT :

Ophélie FANJUL

SERVICES IMPLIQUÉS.

PRE

PARTENARIATS : Les établissements scolaires

Le PRE

Les familles

Les jeunes

Les intervenants extérieurs

Renforcer la confiance en soi et l'intérêt pour la réussite scolaire

L'action consiste à organiser des activités de contournement trois jours par semaine dans chaque centre socio-culturel pendant le temps du CLAS Collèges, ainsi que durant d'autres périodes de vacances scolaires. Ces activités, qu'elles soient sportives, ludiques ou dédiées à l'expression des jeunes de 11 à 15 ans, servent d'outils pour renforcer la confiance en soi des jeunes et rétablir leur intérêt pour la réussite scolaire. Les compétences acquises lors de ces ateliers sont conçues pour être transférables dans le contexte scolaire au collège. De manière systématique, des débats sont organisés pendant chaque période de vacances sur des thèmes variés tels que l'addiction, la laïcité, la solidarité, etc. L'objectif est de créer un environnement non jugeant, permettant aux jeunes collégiens de s'exprimer librement et d'acquérir de nouvelles connaissances en dehors du cadre scolaire. Cette approche favorise ainsi le développement personnel des jeunes et contribue à leur épanouissement au-delà du contexte académique.

Objectifs : Favoriser l'expression des jeunes sur des sujets de société

- Permettre aux jeunes l'acquisition de connaissances transférables dans le milieu scolaire
- Améliorer la scolarité des jeunes et la confiance en soi

Public visé : Jeunes collégiens 11-15 ans

CRITERES D'EVALUATION :

Participation des jeunes

Citoyenneté

Financement de l'action : Ville, CAF, Politique de la Ville

INDICATEURS

Nombre de débats sur des sujets de sociétés organisés par an
Diversité des sujets de débats
Assiduité des jeunes au projet CLAS Collège (20 jeunes assidus par centres)
Nombre de jeunes participants aux débats
Amélioration de la confiance en soi des jeunes
Mise en place d'atelier de contournement sur le thème du développement durable

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"9 débats par an
5 sujets différents abordés par an
2 sujets de débats proposés par les jeunes
12 jeunes à chaque débat
100% de bilans réalisés"

ENJEU n°1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ODD VISÉ(S) :

ODD n°4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Culturel
ELU RÉFÉRENT :
 Christian BALOSSA
CADRE RÉFÉRENT :
 Jennifer AKA MIEZAN RIVAILLON

SERVICES IMPLIQUÉS.

Affaires scolaires, Centres sociaux culturels Périscolaire, CCAS....
PARTENARIATS : associations locales Éducation nationale, école de Villiers-le-Bel

Une culture inclusive et engagée : La Culture comme vecteur de cohésion et d'épanouissement citoyen

Le service culturel s'engage résolument à offrir une programmation diversifiée et de qualité, tout en veillant à garantir son accessibilité au plus grand nombre grâce à une tarification spécifique. Dans cette démarche, aucune augmentation tarifaire ne sera appliquée sur les tarifs réduits, assurant ainsi une accessibilité financière aux publics concernés. En parallèle, le service culturel projette de mettre en place des spectacles de sensibilisation, abordant des thématiques en lien avec l'Agenda 2030. Cette initiative vise à élever la conscience collective sur les enjeux contemporains et à encourager la réflexion au travers d'expériences culturelles enrichissantes et accessibles à tous. Un engagement concret pour une culture inclusive et engagée

Chaque année, le service culturel s'engage à proposer une variété d'actions culturelles accessibles à tous, avec une attention particulière portée aux élèves par le biais de partenariats éducatifs. Ces initiatives culturelles, ouvertes à l'ensemble des publics, individuels ou en groupes, se déploient à travers des parcours thématiques, des rencontres artistiques, et la participation active des habitants à des projets mobilisateurs. L'objectif est de stimuler l'exercice d'une citoyenneté active en positionnant les publics en tant qu'"acteurs" de la vie culturelle de leur quartier et de leur ville. En favorisant l'engagement et la participation, ces actions culturelles contribuent à tisser des liens communautaires et à enrichir le tissu social local. Un engagement dynamique pour faire de la culture un vecteur de cohésion et d'épanouissement citoyen.

Objectifs : Sensibilisation des habitants à la culture. Sensibilisation à certains thèmes de société à travers certaines formes de spectacle ou d'actions culturelles. **Public visé :** tout public **Financement de l'action :** Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Fréquentation des spectacles
 Implication des habitants dans les actions culturelles proposées

INDICATEURS

Nombre de Spectateurs, Nombre de personnes ayant bénéficié de tarifs réduits lors des spectacles proposés dans le cadre de la saison culturelle, Nombre de participants impliqués tout au long de projet d'action culturelle Nombre de participants présents aux restitutions

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

ENJEU n°1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ODD VISÉ(S) :

ODD n°4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Culturel

ELU RÉFÉRENT :

Christian BALOSSA

CADRE RÉFÉRENT :

Jennifer AKA MIEZAN RIVAILLON

SERVICES IMPLIQUES.

Service des affaires culturelles + service informatique pour l'aspect technique

PARTENARIATS : CARPF, réseaux numixlabs

Ateliers artistiques numériques la Micro-folie : Stimuler la créativité à travers les technologies contemporaines

Actuellement, la création artistique s'épanouit également à travers le numérique. Dans cette optique, le service culturel envisage d'organiser des ateliers axés sur les technologies numériques, offrant ainsi aux habitants une meilleure accessibilité aux innovations contemporaines. Les multiples ateliers dispensés par le Minilab de la Micro-Folie jouent un rôle essentiel en donnant une place prépondérante au numérique. Ils dévoilent, avec créativité et subtilité, l'étendue des possibilités offertes par ce domaine. Ces initiatives contribuent non seulement à démocratiser l'accès aux nouvelles technologies mais aussi à stimuler l'expression artistique à travers des moyens numériques, enrichissant ainsi le paysage culturel local.

Objectifs : Développer un meilleur accès aux habitants aux nouvelles technologies

Public visé : Tour public

Financement de l'action : Ville budget propre du service + subventions dans le cadre d'appel à projets pour l'acquisition du matériel
budget propre du service + subventions dans le cadre d'appel à projets pour l'acquisition du matériel

CRITERES D'EVALUATION :

Fréquentation du mini lab.

INDICATEURS

Nombre de participation annuelle
Nombre de participants réguliers
Nombre de 1ere fois

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

ENJEU n°2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Culturel

ELU RÉFÉRENT :

Christian BALOSSA

CADRE RÉFÉRENT :

Responsable Culturel

SERVICES IMPLIQUÉS.

Service des affaires culturelles

PARTENARIATS : Éducation

Nationale, Ceméa

Éducation critique aux médias et sensibilisation à l'agenda 2030

Conscients de l'impact significatif des médias dans notre vie quotidienne et de la possibilité de malentendus qui peuvent en découler, des parcours d'éducation critique à l'image et aux médias sont actuellement mis en œuvre. L'objectif de ces initiatives est de sensibiliser les jeunes aux risques associés aux médias tout en encourageant le développement de leur esprit critique. Dans le cadre du dispositif d'éducation à l'image, des activités telles que des cinés-débats, des cinés ptits' bouts et des cinés-goûters sont proposées tout au long de la saison.

Dans le contexte des semaines d'éducation à l'image, le service culturel propose de sélectionner des films ou des courts métrages axés sur des questions et des thématiques liées à l'Agenda 2030, au développement durable, à l'environnement, à la paix, aux discriminations, à la citoyenneté, et bien d'autres. Cette approche permet d'exploiter le pouvoir du médium cinématographique pour susciter la réflexion, encourager le dialogue et sensibiliser les jeunes à des enjeux cruciaux, favorisant ainsi leur engagement dans des causes sociétales essentielles.

Objectifs : Éveiller un regard critique des spectateurs

Offrir un lieu d'échange et d'expression autour de l'image

Public visé : Jeune public

CRITERES D'EVALUATION :

Fréquentation des séances

Financement de l'action : Ville budget propre du service

INDICATEURS

Nombre de séances proposées

Nombre de scolaires présents

Nombre de participants séances Tout public

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable"

ODD VISÉ(S) :

ODD4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Informatique & transformation numérique

ELU RÉFÉRENT :

Efatt TOOR

CADRE RÉFÉRENT :

Lionel LE BORGNE

SERVICES IMPLIQUÉS.

Informatique & transformation numérique, affaires scolaires

PARTENARIATS :

Éducation Nationale, CA Roissy Pays de France

Vers l'éducation connectée : Déploiement des nouvelles technologies dans les écoles et centres sociaux-culturels

L'installation des vidéoprojecteurs interactifs (VPI) et des tableaux numériques dans les écoles se poursuit dans le cadre de ce programme, en particulier dans les classes de CM2 et de CM1, suite aux premières dotations. Cette technologie d'apprentissage interactif est également intégrée dans les collèges pour favoriser une approche moderne de l'éducation.

Dans les centres sociaux-culturels, trois classes mobiles équipées de 36 ordinateurs portables et bénéficiant d'un accès wifi ont été mises en place. Ces installations permettent la réalisation de travaux en atelier, notamment en collaboration avec le conseiller numérique dédié. Les ateliers proposés couvrent divers thèmes tels que l'accompagnement individuel aux démarches administratives et l'initiation à l'informatique.

À la Maison J. Brel, dans le cadre de la Micro-folies une classe mobile équipée de 12 ordinateurs portables et bénéficiant d'un accès wifi dédié a été mise en place dans le cadre des ateliers du Minitab. Cette initiative vise à offrir des opportunités d'apprentissage numérique supplémentaires et à favoriser l'accès aux nouvelles technologies

Objectifs : Permettre l'accès à tous aux ressources numériques, permettre à tous de savoir utiliser les ressources numériques.

Public visé : Enfants dans les écoles, enfants, jeunes et adultes qui fréquentent les centres sociaux culturels

Financement de l'action : Ville DSIL2022 pour les VPI 186 801 € de subvention pour un montant total dépensé de 234 000 € et DSIL 2021 pour les centres socio-culturels : 23127 € pour un montant total de 30 000 € CA Roissy Pays de France 20 000 € pour un budget total de 20 000 €

CRITERES D'EVALUATION :

Installation de matériels installés chaque année.

Utilisation

Déploiement d'actions

INDICATEURS

Nombre de matériels installés chaque année.

Nombre d'usagers concernés par les ateliers et actions mises en place

Nombre de classes équipées par rapport au nombre total de classes dans chaque école.

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

22 VPI en 2023 pour 22 classes de CM1 et CM2 ou classes 2 niveaux ainsi que des classes de CE2. 3 550 enfants concernés. Classes mobiles, 1 pour chaque centre social, 244 usagers concernés

ENJEU n°5

Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

ODD VISÉ(S) :

ODD n°4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Communication

ÉLU RÉFÉRENT :

Jean Louis MARSAC

CADRE RÉFÉRENT :

La journaliste du service
Le Community manager

SERVICES IMPLIQUÉS.

Les services municipaux

PARTENARIATS : Les acteurs associatifs et institutionnels de la Ville

Villiers-le-Bel affiche son engagement pour le développement durable

Le service communication d'incorporer le logo VLB Agenda 2030 à côté de tous les articles relatifs au développement durable. Cette démarche vise à mettre en valeur les actions entreprises aussi bien par la Ville que par les associations et les résidents. L'objectif est de rendre tangibles et, surtout, quotidiennes les initiatives qui témoignent de l'engagement de chacun. Accessoirement, cette démarche contribuera à promouvoir une image plus écologique de Villiers-le-Bel

Ce projet a aussi pour objectif de promouvoir les actions de développement durable au travers de la réalisation de capsules vidéo, diffusées sur les réseaux sociaux de la collectivité. Dans le but d'annoncer ou de valoriser des initiatives contribuant au développement durable, en particulier auprès des jeunes générations, le service communication aura la charge de concevoir et de publier ces capsules vidéo sur les plateformes de médias sociaux de la Ville. Une approche privilégiée sera donnée aux acteurs, quels que soient leurs statuts, en leur offrant la parole et en mettant en avant leur engagement et leurs actions en faveur du développement durable. Cette démarche vise à sensibiliser, informer et inspirer la communauté, tout en favorisant la participation active de chacun dans la construction d'un avenir plus durable

Objectifs : indiquer par la fréquence du label à quel point la Ville et nombre de ses acteurs sont engagés dans le développement durable au quotidien. Susciter la prise de conscience des lecteurs sur les enjeux du programme Rendre crédible la démarche collective DD sur le territoire de VLB, susciter de l'envie à travers l'exemplarité, susciter aussi de l'engagement sur nos réseaux sociaux

Public visé : Les lecteurs du journal Villiers le bel Infos, les habitants, les usagers des réseaux sociaux, principalement les jeunes et les jeunes adultes

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Fréquence de l'apparition graphique du label (logo VLB AG 2030)

Fréquence et nombre de capsules

Taux d'engagement par réseau

INDICATEURS

Évolution du nombre de parutions du logo VLb A 2030

Évolution de la fréquence des capsules

Évolution des engagements

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Au moins deux apparitions par numéro du Villiers infos

1 capsule par mois en moyenne

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable""

ODD VISÉ(S) :

ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Ressources Humaines

ELU RÉFÉRENT :

Jean Louis MARSAC

CADRE REFÉRENT :

Cécile BERNARD

Peggy Eve VUIBERT

SERVICES IMPLIQUES.

tous les services pourraient proposer des articles.

PARTENARIATS : A voir

Le Communal vert : Mettre en lumière les initiatives durables de la collectivité

Cette action implique la rédaction d'articles dans le journal interne de la collectivité, "Le Communal", mettant en lumière des initiatives en faveur du développement durable initiées par les différents services. Ces articles pourront également présenter des portraits d'agents engagés dans des actions spécifiques liées au développement durable. L'objectif est de partager et de valoriser les démarches positives entreprises au sein de la collectivité en faveur de la durabilité, tout en informant et sensibilisant l'ensemble du personnel et des lecteurs du journal. Cette démarche contribue à renforcer la visibilité des actions durables au sein de la collectivité, tout en inspirant et encourageant d'autres membres du personnel à s'engager dans des initiatives similaires.

Objectifs : Sensibiliser les agents de la Ville en réalisant dans le journal interne de la Ville, au moins un article par mois traitant de développement durable, partageant des conseils, des idées présentant un agent, un service œuvrant pour le programme agenda 2030

Public visé : les agents et les élus de la collectivité **Financement de l'action :** Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Publication

INDICATEURS

Nombre d'articles réalisés

Nombre de portraits réalisés

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

**Vers une ville épanouissante, axée sur
la santé et le bien-être**

ENJEU n°4 Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

ODD VISÉ(S) :
 ODD n°17- Partenariats pour la réalisation des objectifs

SERVICE(S) PORTEUR(S)
 CCAS
ELU RÉFÉRENT :
 Rosa MACEIRA
CADRE RÉFÉRENT :
 Claire MENUGE,

SERVICES IMPLIQUÉS.
 Les services sollicités par les groupes de travail

PARTENARIATS : Tous les partenaires associés
 Éducation Nationale, CAF, CPAM, CH Gonesse, ARS, État, Conseil départemental, SSD, CLSM, Professionnels de santé

Contrat Local de Santé 2023-2028 : Axes prioritaires et gouvernance pour une ville en santé

Gouvernance et animation du Contrat Local de Santé Depuis 2012, la ville entame sa 3e phase contractuelle couvrant la période 2023-2028. Les 5 axes prioritaires qui guideront les actions du programme sont les suivants :

- Lutte contre la désertification médicale
- Amélioration de la santé globale des habitants
- Promotion de la santé des jeunes
- Soutien à la périnatalité
- Préservation du cadre de vie et de l'environnement

Les 7 partenaires signataires de ce contrat sont la Ville, l'état, l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil Départemental (CD), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), et le Centre Hospitalier de Gonesse (CH Gonesse). Pour assurer une gouvernance efficace, la mission santé met en place le Comité de Pilotage (COPIL), le Comité technique (COTECH), ainsi que des groupes de travail thématiques. Ces instances permettront une coordination optimale des actions entreprises dans le cadre de l'engagement de la Ville en faveur de la santé locale.

Objectifs : Favoriser le travail en transversalité, le pilotage et le suivi des actions. Favoriser l'implication des habitants

Public visé : Professionnel et acteurs de la santé Partenaires et services de la ville **Financement de l'action :** Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Favoriser le travail en transversalité et l'interconnaissance des acteurs
 Impliquer des habitants

INDICATEURS

Nombre de partenaires associés
 Nombre de réunions
 Nombre d'habitants impliqués et ou participants

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"200 partenaires associés
 15 groupes de travail et plénières organisées
 30 habitants impliqués et ou participants"

ENJEU n°4 Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

ODD VISÉ(S) :
ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

SERVICE(S) PORTEUR(S)
CCAS
ELU RÉFÉRENT :
Rosa MACEIRA
CADRE RÉFÉRENT :
Claire MENUGE

SERVICES IMPLIQUÉS :
CCAS : service santé et Épicerie, CSC
Service des sports, Restauration scolaire,
Accueils de loisirs PRE
PARTENARIATS : Diététicienne
Associations sportives du territoire
Ligue contre le cancer 95

Vivre en Santé : Programmes Sport-Santé et Ateliers Nutritionnels

La Mission Santé met en place un ensemble d'initiatives centrées sur le Sport-santé, englobant des activités physiques et sportives, notamment celles organisées dans le cadre du dispositif Sport sur Ordonnance. De plus, elle déploie des ateliers nutritionnels au sein des Centres Socio-culturels (CSC) et de l'épicerie sociale. En parallèle, elle coordonne des ateliers d'éducation nutritionnelle dans les écoles, travaillant en étroite collaboration avec le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces actions visent à promouvoir la santé et le bien-être de la communauté en adoptant une approche holistique qui combine l'activité physique et une alimentation équilibrée.

Objectifs : Prévenir et promouvoir dès le plus âge des comportements favorables à la santé en matière de nutrition

Favoriser les parcours de soins adaptés auprès des publics avec des pathologies chroniques

Public visé : Élèves élémentaires personnes en affection de longue durée ou hypertension ou surpoids adultes : activités physiques pour tous / ateliers épicerie sociale et CSC

Financement de l'action : Ville ARS, Cités Éducatives, Contrat de Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Diminution du nombre de personnes en ALD
Favoriser la pratique sportive sur la ville

INDICATEURS

Nombre de participants aux différentes actions
Taux de satisfaction des participants aux actions au regard de leurs besoins

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"3 ateliers par classe dans le cadre du projet d'éducation nutritionnelle
2 ateliers par classe dans le cadre du projet d'activités physiques
20 patients suivis dans le cadre du sport sur ordonnance"

ENJEU n°4 Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

ODD VISÉ(S) :
ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

SERVICE(S) PORTEUR(S)
CCAS
ELU RÉFÉRENT :
Rosa MACEIRA
CADRE RÉFÉRENT :
Claire MENUGE

SERVICES IMPLIQUES.
CCAS
Rénovation urbaine
Urbanisme
Direction des affaires juridiques
PARTENARIATS : ARS, URPS,

Soutien à l'installation des professionnels de santé

La Mission Santé apporte un soutien aux professionnels de la santé dans leur processus d'installation. Cela inclut des orientations vers l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) pour les aides financières, l'aide à la recherche de locaux, et la facilitation de la mise en relation avec les centres médicaux de la ville. Elle participe également à l'accompagnement de programmes liés aux centres médicaux, tels que la Maison de Santé Pluridisciplinaire, le cabinet rue de Paris, et Tissonvilliers.

Objectifs : Favoriser la prise en charge et l'accompagnement des publics en situation de précarité, favoriser l'interconnaissance et la montée en compétences des acteurs, diminuer le non-recours aux soins

Diversité de l'offre de soins (médecine générale, spécialités)

Public visé : Professionnels de santé

Financement de l'action : Ville, ETAT (DPV), ARS-URPSETAT (DPV), ARS-URPS

CRITERES D'EVALUATION :

Amélioration des parcours de soins des habitants
Diminution du non-recours aux soins
Diversité de l'offre de soins (médecine générale, spécialités)
Nouvelle installation sur le territoire

INDICATEURS

Nombre de professionnels de santé sur le territoire
Nombre de médecins généralistes
Nombre de spécialités de médecine
Nombre de nouvelles installations sur le territoire

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

2 Nouvelles installation par an de professionnels de santé

ENJEU n°4 Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

ODD VISÉ(S) :
ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

SERVICE(S) PORTEUR(S)
CCAS
ELU RÉFÉRENT :
Rosa MACEIRA
CADRE RÉFÉRENT :
Claire MENUGE

SERVICES IMPLIQUÉS.
CCAS
Service petite enfance

PARTENARIATS : PMI (copilotage), CAF, CPAM, RPVO, Institut Renaudot, ARS, IME-SESSAD, LAEP, Service petite enfance, CSC, SSD, PRE, CRCDC, Centre Hospitalier de Gonesse, CLSM

Forum Maternité : Fédérer les partenaires pour des parcours de prise en charge optimaux à Villiers-le-Bel

Mise en place depuis 2012, la Mission Santé propose de poursuivre l'organisation du Forum Maternité ainsi que du groupe de travail réunissant les partenaires. Cette initiative vise à encourager l'interconnaissance entre les différents acteurs et à améliorer les parcours de prise en charge des parents et de leurs enfants

Objectifs :

- Favoriser le soutien à la parentalité, fluidifier les parcours de prise en charge des femmes enceintes et futurs parents, favoriser l'interconnaissance des acteurs du territoire
- Amélioration de l'accès à l'hébergement des jeunes parents
- Favoriser la parentalité

Public visé : professionnels santé maternité **Financement de l'action :** Ville, Contrat de Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Amélioration de l'accès à l'hébergement des jeunes parents
Favoriser la parentalité

INDICATEURS

Nombre de partenaires impliqués
Nombre de participants au forum maternité

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"3 groupes de travail organisés par an
40 participants au forum maternité par an"

ENJEU n°4 Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

ODD VISÉ(S) :
ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

SERVICE(S) PORTEUR(S)

CCAS

ELU RÉFÉRENT :

Rosa MACEIRA

CADRE RÉFÉRENT :

Claire MENUGE, Ghani SAIKI, Anita PEDRO

SERVICES IMPLIQUÉS.

Santé, pôle seniors

Épicerie sociale

PARTENARIATS : GEM, Espace

Emploi, Centre Hospitalier de

Gonesse, IMAJ, Mission Locale,

bailleurs sociaux, Association

française des aidants,

Soutien à la Santé Mentale : Initiatives Bien-être du CCAS à Villiers-le-Bel

La participation continue du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au Conseil Local de Santé Mentale depuis 2014 témoigne de son engagement durable dans la promotion de la santé mentale au sein de la communauté. Dans le cadre de ses initiatives, le CCAS organise des ateliers bien-être au sein de l'épicerie sociale, comprenant des séances de coiffure, de socio esthétique, et de coaching. Parallèlement, il anime un Café des Aidants, fournissant ainsi un espace d'échange et de soutien pour les personnes assumant le rôle d'aidants.

- **Ateliers Bien-être à l'épicerie Sociale :** Des ateliers de coiffure sont organisés pour offrir aux bénéficiaires de l'épicerie sociale une expérience de bien-être esthétique, renforçant ainsi leur estime de soi.
- **Les séances de socio esthétique** visent à favoriser le bien-être psychologique en utilisant des approches esthétiques adaptées aux besoins individuels.
- **Les ateliers de coaching** sont conçus pour accompagner les participants dans le renforcement de leurs compétences personnelles, sociales et professionnelles.
- **Café des Aidants :** Le Café des Aidants offre un espace convivial pour les aidants, favorisant le partage d'expériences, la création de liens sociaux et le soutien mutuel. Ces rencontres sont l'occasion d'aborder des thématiques liées à l'accompagnement des proches, tout en fournissant des informations et des ressources pertinentes.

Ces initiatives du CCAS s'inscrivent dans une démarche globale de soutien à la santé mentale et au bien-être des individus, en mettant l'accent sur la création de communautés solidaires et inclusives. L'implication dans le Conseil Local de Santé Mentale renforce cette approche en favorisant la coordination des actions et des ressources dans le domaine de la santé mentale au niveau local.

Objectifs : Favoriser une bonne santé mentale, Prise en charge de la souffrance psychique Favoriser et fluidifier les parcours de soins

Public visé : Publics en souffrance psychique Publics en situation de précarité **Financement de l'action :** Ville, ARS, Contrat de Ville, CCAS, Villes de Sarcelles, Goussainville, Conférence des financeurs (ARS et CNAV)

CRITERES D'EVALUATION :

Participation aux actions d'information

Amélioration du bien-être chez les habitants

INDICATEURS

Nombre de participants aux actions

Taux de Satisfaction des habitants

Nombre de partenaires impliqués

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"8 cafés des aidants mis en place par an

8 ateliers mis en place par thématique (coiffure, socio esthétique, coaching)

70% des participants satisfaits

2 situations présentées en RESAD"

ENJEU n°4 Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

ODD VISÉ(S) :

ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Les 3 centres socio-culturel

ELU RÉFÉRENT :

William STEPHAN

CADRE RÉFÉRENT :

Raman NUBEEBACCUS

SERVICES IMPLIQUÉS.

CCAS

Service des sports

Vie associative

PARTENARIATS : Une

diététicienne

Différents intervenants

Les habitants

Ateliers bien-être en famille : Nourrir le corps et l'esprit à Villiers-le-Bel

L'action consiste en l'organisation de différents ateliers autour du bien être à destination d'un public familiale. Des ateliers diététiques seront organisés dans les centres, ils seront coanimés par la référente famille du centre et une diététicienne. Des ateliers bien être seront aussi organisé (sophrologie, relaxation...), ainsi que des ateliers parents/enfants avec des disciplines choisies par les participants.

Objectifs :

- Favoriser le lien parents enfants
- Permettre des temps de répit aux familles
- Favoriser l'autonomie des familles

Public visé : Adultes-Familles

Financement de l'action : Ville, CAF, Politique de la Ville, CAF, Politique de la Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Participation des familles

Diversité des ateliers proposés

Satisfaction des usagers

INDICATEURS

Nombre de familles

Nombre d'ateliers différents

Assiduité des participants

Propositions d'ateliers par les familles

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

30 participants par an

6 ateliers différents par an

2 ateliers proposés par les participants

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable"

ODD VISÉ(S) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

SERVICE(S) PORTEUR(S)

CCAS

ELU RÉFÉRENT :

Rosa MACEIRA Véronique CHAINIAU

CADRE RÉFÉRENT :

Claire MENUGE

SERVICES IMPLIQUÉS.

CCAS, PRE, CLSPD, Jeunesse / CSC, service des sports, Restauration scolaire, service culturel, Scolaire, Pétiscolaire

PARTENARIATS : Éducation Nationale, Intervenants, ANPAA, Fondation Léonie Chaptal, Mission Locale, IMAJ, Ligue contre le cancer, CPAM, Alerte écrans, Écoles, collèges et lycée, Parallèle Théâtre, Fondamental, Training Harmonie, Maison des adolescents

Mission Santé : Programme engagé pour le bien-être des jeunes à Villiers-le-Bel

La Mission Santé développe un programme d'actions et de sensibilisation important en direction de la jeunesse, notamment à travers deux parcours spécifiques :

1. **Parcours Santé Jeunesse :**

- Actions axées sur les addictions, la santé mentale, les compétences psycho-sociales, et la sensibilisation à la prostitution des mineurs.
- Ciblage des élèves de collèges, lycées, et des jeunes en général.

2. **Parcours Santé Enfance :**

- Poursuite du programme d'actions dans le cadre de l'Agenda 2030.
- Actions portant sur les écrans, l'alimentation, le sommeil, l'hygiène bucco-dentaire, et la sophrologie.
- Public visé : élèves de maternelle et d'élémentaire.

Ces initiatives visent à promouvoir la santé physique et mentale des jeunes en abordant différents aspects de leur bien-être, et elles sont en accord avec les objectifs de l'Agenda 2030.

Objectifs : Prévenir et promouvoir dès le plus jeune âge des comportements favorables à la santé, proposer un parcours de prévention de 0 à 25 ans

Public visé : Jeunes **Financement de l'action :** Ville, ARS, Cités Éducatives, Mildeca

CRITERES D'EVALUATION :

Participation à des parcours de prévention de 0 à 25 ans
Satisfaction des participants et des partenaires

INDICATEURS

Nombre d'actions et d'ateliers mis en place. Nombre de participants aux actions. Nombre de partenaires impliqués . Taux de satisfaction des participants et des partenaires

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"4 actions réalisées par an dans les écoles et collèges. 8 partenaires impliqués
70% des participants satisfaits
5 actions réalisées par an dans les écoles et collèges 8 partenaires impliqués
70% des participants satisfaits"

ENJEU n°1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ODD VISÉ(S) :

ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
ODD n°17- Partenariats pour la réalisation des objectifs

SERVICE(S) PORTEUR(S)

CCAS

ELU RÉFÉRENT :

Rosa MACEIRA
Djida TECHTACH

CADRE RÉFÉRENT :

Direction CCAS

SERVICES IMPLIQUÉS.

CCAS

Mission Égalité, Logement, santé/handicap, Police Municipale

PARTENARIATS : Signataires : services de l'État, le Tribunal de Grande Instance, l'Éducation Nationale et le Centre Hospitalier de Gonesse Du côté des femmes, ARS, RPVO, CH Gonesse : maternité, EMPP, CMP, CD : PMI + SSD, Éducation Nationale, Commissariat, Maison des ados, Mission locale, PRE, UDAF : PAEJ, professionnels de santé, CARPF, CAF, service Petite Enfance, RAM, Bailleurs sociaux, SIAO, 115, MJD, services de la ville, CDIFF, PM, Parquet, PASH 95, associations.

Contrat de Lutte contre les violences conjugales

La ville de Villiers le Bel est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Dans ce cadre, le CCAS s'est engagé dans un contrat de lutte contre les violences conjugales. 5 groupes de travail ont été mis en place : RESVF, insertion, logement/hébergement, égalité fille-garçon, suivi thérapeutique, suivi juridique. Dans le cadre de ce contrat les acteurs du CCAS proposent un accompagnement des femmes victimes de violences conjugales de façon globale, un outillage des professionnels du territoire au travers des formations et l'animation de la RESVF comme instance clé de pilotage. Signature du Contrat de lutte contre les violences familiales et intrafamiliales le 25/11/2019

Objectifs : Lutter contre les violences conjugales et permettre aux victimes une prise en charge optimale. Harmonisation des pratiques autour de l'accueil des femmes victimes **Public visé** : Femmes victimes de violences **Financement de l'action** : Ville 6000 € Appel à projet Égalité (État)

CRITERES D'EVALUATION :

Mobilisation et implication des partenaires
Harmonisation des pratiques professionnelles
Captation des logements dans le cadre de la mise en sécurité des femmes
Appropriation de la RESVF par les partenaires

INDICATEURS

Nombres de situations présentées dans le cadre de l'instance
Nombre de partenaires formés à l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales
Nombre de groupes de travail mis en place par an
nombre d'agents et de partenaires impliqués / an
Nombre de logements captés / an
Pluralité des partenaires se saisissant de la RESVF (nombre de partenaires impliqués)

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"10 situations évaluées dans le cadre de la RESVF
15 logements captés par an
25 professionnels formés à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales
15 groupes de travail par an"

ENJEU n°4

Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

ODD VISÉ(S)

ODD n°2 - Faim Zéro

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Restauration scolaire

ELU RÉFÉRENT :

Carmen BOGHOSSIAN

CADRE RÉFÉRENT :

Chrystelle LOUSTAU

SERVICES IMPLIQUÉS.

Restauration et scolaire

PARTENARIATS : Éducation nationale

Petit-déjeuner équilibré pour une journée d'apprentissage réussie.

Ce projet propose le développement des petits déjeuners dans les écoles et de la mise en place d'une collation matinale, une approche visant à garantir que chaque élève puisse commencer sa journée d'apprentissage dans les meilleures conditions possibles. Il est bien établi que le petit déjeuner joue un rôle essentiel dans la fourniture d'énergie nécessaire au fonctionnement optimal du cerveau. Les enfants qui bénéficient d'un petit déjeuner équilibré présentent une meilleure concentration, une plus grande capacité de mémorisation, et des performances scolaires améliorées. En introduisant des petits déjeuners dans les écoles, la ville investit dans le potentiel éducatif de chaque élève. Le petit déjeuner devrait être une ressource accessible à tous les enfants, indépendamment de leur milieu socio-économique. En introduisant des petits déjeuners dans les écoles, la Ville contribue à réduire les inégalités en offrant à chaque élève, quel que soit son contexte familial, la possibilité de commencer sa journée de manière équilibrée.

Un petit déjeuner sain crée une atmosphère propice à l'apprentissage. Il favorise une ambiance positive dans la classe, renforce les relations sociales entre les élèves, et encourage des habitudes alimentaires saines qui peuvent perdurer tout au long de la vie.

L'introduction de petits déjeuners dans les écoles offre également une opportunité d'inculquer des connaissances en matière de nutrition. Cela peut être intégré dans le programme éducatif, éduquant ainsi les élèves sur l'importance de faire des choix alimentaires éclairés pour leur bien-être à long terme.

Cette action initiée dans deux groupes scolaires a été développée dans l'ensemble des établissements primaires. Le projet prévoit de poursuivre dans le cadre des cités éducatives et de l'Agenda 2030

Objectifs : Proposer une "collation" le matin aux enfants n'ayant pas pris de petits déjeuners afin de leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions. **Public visé :** tous les enfants scolarisés de la ville **Financement de l'action :** Ville, Éducation nationale

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

Concentration des enfants le matin
Fournitures par le service de petits déjeuners

INDICATEURS

Nombre de petits déjeuners servis

NIVEAU DE RÉALISATION VISE / AN

Diversification du type de petits déjeuners proposés.

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°4 - éducation de qualité

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Sports

ELU RÉFÉRENT :

Jamil RAJA

CADRE RÉFÉRENT :

Romain DAMIANO

SERVICES IMPLIQUES.

Service des sports

PARTENARIATS : deux associations "Ex-Aequo" et "UFOLEP 95"

Energie jeunes : un programme dynamique pour l'épanouissement sportif des enfants et adolescents

Le service des sports présente un plan d'actions ambitieux visant à encourager la pratique sportive chez les jeunes de la ville. Ce programme complet comprend plusieurs initiatives :

- **Activités sportives régulières :** Des activités sportives seront proposées de manière régulière en dehors des vacances scolaires. Ces sessions, ouvertes aux enfants de 3 à 11 ans inscrits à l'année, visent à instaurer une pratique sportive continue et adaptée à chaque tranche d'âge.
- **Stages sportifs spécifiques pendant les vacances :** Des stages sportifs spécifiques seront organisés pendant les vacances scolaires, offrant une opportunité d'approfondir les compétences sportives. Ces stages seront ouverts aux enfants de 8 à 11 ans et favoriseront une approche ludique et éducative de l'activité physique.
- **Rencontres sportives d'une journée :** Des rencontres sportives d'une journée seront organisées pendant les vacances scolaires, ciblant les jeunes de 12 à 17 ans. Ces événements offriront une plateforme pour la compétition amicale, la camaraderie et le développement des compétences sportives.

L'ensemble de ces initiatives vise à promouvoir un mode de vie actif, à favoriser le développement physique et social des jeunes participants, tout en créant un environnement propice à l'épanouissement à travers le sport.

Objectifs :

- Favoriser l'accès à la pratique sportive au plus grand nombre.
- Éduquer et socialiser l'enfant au travers de diverses activités sportives.
- Aider l'enfant à se construire sur le plan psychomoteur et social
- Intégrer la vie de groupe et respecter ses règles.

Public visé : Enfants prioritairement Beauvillésois âgés de 3 à 17 ans selon les actions

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Inscriptions
Réinscription par année
Mixité
Inscription par journée et leur quartier d'habitation
Réinscription
Participation des filles

INDICATEURS

Nombre d'enfants inscrits
Taux de réinscription par année
Nombre d'enfants garçons et filles inscrits par stage
Nombre d'enfants issus de l'EMS/ à l'ensemble des pratiquants
Nombre de filles
Nombre d'enfants garçons et filles inscrits par journée et leur quartier d'habitation
Nombre de jeunes inscrits
Nombre filles inscrites
Nombre de quartiers touchés
Taux de réinscription sur l'année

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"48 inscriptions pour 2023-2024 avec 25% de taux de réinscription
Inscriptions pour 2024-2025 avec 25% de taux de réinscription
Nombre d'inscrits
50 % des enfants déjà inscrits à l'EMS
40 % de filles
30 inscriptions par journée
35 %
3
50% des jeunes inscrits

ENJEU n°4 Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

ODD VISÉ(S) :
ODD n°3 - Bonne santé et bien-être

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Affaires scolaires
ELU RÉFÉRENT :
Rosa MACEIRA
CADRE REFÉRENT :
Élaine VAN DER WERFF

SERVICES IMPLIQUES.
Chargée de mission santé
Service Santé Handicap
Péri éducatif, scolaire,
PARTENARIATS :

Éclats de sourires : Sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire à l'école

La mission Santé en coopération avec le service scolaire porte le projet de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire à l'école, une initiative conçue pour éduquer, motiver et encourager les élèves à adopter des habitudes de soins bucco-dentaires saines. Ce projet vise à créer un environnement éducatif dynamique où la santé bucco-dentaire devient une priorité pour chaque élève. Sensibiliser les enfants à l'hygiène bucco-dentaire, après le repas les ATSEM de grande section emmènent les enfants se brosser les dents. Selon les écoles soit sur le temps de la pause méridienne après manger ou alors avec les enseignants à 14H00,

Objectifs : Amélioration de la santé bucco-dentaire des enfants,

Public visé : Enfants scolarisé principalement en grande section

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Avis des infirmières scolaires sur la santé bucco-dentaire générale des élèves (pas de statistique)

Participation à l'opération

Augmentation du nombre d'enfants participants à l'opération

INDICATEURS

Nombre de rapport annuel des infirmiers scolaires

Nombre d'enfants et d'écoles participants à l'action.

Pourcentage d'augmentation / an

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"1 rapport annuel des infirmiers scolaires
X enfant participants / an

Pourcentage d'enfants de plus participants à l'opération"

ENJEU n°1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ODD VISÉ(S) :

ODD n°10 - Inégalités réduites

SERVICE(S) PORTEUR(S)

CCAS

ELU RÉFÉRENT :

Rosa MACEIRA

CADRE RÉFÉRENT :

Ghani SAIKI

SERVICES IMPLIQUES.

CCAS

PARTENARIATS : Prestataires

Ateliers bien-être seniors : sophrologie, yoga et coiffure pour favoriser l'épanouissement

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) initie des ateliers dédiés au bien-être des seniors, en mettant en place des séances de sophrologie, de yoga, et des ateliers de coiffure. Ces activités sont spécifiquement orientées vers les seniors, en mettant l'accent sur ceux qui sont en situation d'isolement et de précarité.

- Ateliers de Sophrologie : Des séances de sophrologie seront proposées pour permettre aux seniors de bénéficier des techniques de relaxation et de gestion du stress, favorisant ainsi leur bien-être mental et physique.
- Ateliers de Yoga : Des cours de yoga seront dispensés, offrant aux participants des exercices doux et adaptés pour améliorer la souplesse, renforcer les muscles et promouvoir une meilleure qualité de vie.
- Ateliers de Coiffure : Des ateliers de coiffure seront mis en place pour offrir aux seniors une expérience de bien-être esthétique, favorisant ainsi leur estime de soi et leur sensation de confort.

Cette initiative du CCAS vise à répondre aux besoins spécifiques des seniors, en favorisant leur inclusion sociale, en améliorant leur qualité de vie, et en créant un espace d'échange et de partage au sein de la communauté. Ces ateliers contribuent également à renforcer le lien intergénérationnel et à promouvoir la santé et le bien-être des seniors les plus vulnérables.

Objectifs : Favoriser le bien être des bénéficiaires et améliorer l'estime de soi de chacun

Public visé : Séniors de la Ville

Financement de l'action : Ville, Conférence des financeurs (ARS et CNAV)

CRITERES D'EVALUATION :

Participation des bénéficiaires

Amélioration de l'estime de soi de chacun

INDICATEURS

Nombres de participants

Taux de satisfaction des bénéficiaires.

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"8 ateliers mis en place sur chaque thématique
70% des participants satisfait

Vers une ville égalitaire, inclusive et engagée

ENJEU n°1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ODD VISÉ(S) :

ODD n°5 - égalité entre les sexes

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Développement local et politique de la ville

ELU RÉFÉRENT :

Djida TECHTACH

CADRE RÉFÉRENT :

Mission Égalité

SERVICES IMPLIQUES.

mission Égalité

PARTENARIATS : Cela dépend de l'action en question

La Mission engagée de la collectivité pour une société inclusive

La Collectivité a mis en place une mission chargée de promouvoir les questions d'égalité. Cela se matérialise à travers plusieurs axes d'accompagnement :

- Intégration de la promotion de l'égalité dans les événements existants : Encouragement et accompagnement des services et associations dans l'incorporation de la promotion de l'égalité lors de leurs temps forts et événements. Cela peut se traduire par la proposition d'actions complémentaires visant à enrichir la portée égalitaire de l'événement en question.
- Soutien aux Initiatives égalitaires : Accompagnement de tout service, association, habitant.e, désirant mettre en place une action en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. Que cette action soit directement liée à la thématique ou qu'elle souhaite simplement intégrer une dimension égalitaire, le service facilite et encourage ces démarches, favorisant ainsi une approche inclusive et équitable.
- Organisation et Pilotage de la Semaine de l'égalité : Le service assume l'organisation et la coordination de la Semaine de l'égalité. Cet événement d'envergure vise à sensibiliser la communauté aux enjeux de l'égalité et de la lutte contre les discriminations à travers une série d'activités, de conférences, et de manifestations.

Ces actions concrètes démontrent l'engagement de la collectivité à favoriser une société égalitaire et inclusive. En encourageant la participation active des acteurs locaux, le service contribue à la création d'un environnement où la diversité est célébrée, et où chacun.e a l'opportunité de contribuer à la construction d'une société plus juste et équitable.

Objectifs : Sensibiliser et promouvoir l'égalité auprès des Beauvillésois et Beauvillésoises.

Public visé : Tout public

Financement de l'action : Ville Budget de la mission Égalité + contrat de ville + cité éducative

CRITERES D'EVALUATION :

Participation

INDICATEURS

Nombres et appréciations des bénéficiaires

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN**ENJEU n°1**

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ODD VISÉ(S) :
ODD n°5 - égalité entre les sexes

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Mission Égalité
ELU RÉFÉRENT :
Mme TECHTACH
CADRE RÉFÉRENT :
Chargé de mission égalité

SERVICES IMPLIQUÉS.
RH - CCAS - CSC - AGENDA21 -
AFFAIRE SCO - APS - CULTURE
- SPORT - COM ...
PARTENARIATS : Centre
Hubertine Auclert, Pole ressource

Égalité en action : Construire une ville égalitaire à tous les niveaux

L'approche intégrée de l'égalité incarne la volonté de placer la lutte pour l'égalité entre femmes et hommes au cœur de l'ensemble des politiques publiques. Elle implique la prise en compte systématique et transversale du genre dans toutes les institutions, visant ainsi une égalité réelle et substantielle. Une ville véritablement égalitaire est celle qui intègre les enjeux de genre et la lutte contre les discriminations à tous les niveaux de son fonctionnement, que ce soit dans la conception de ses projets, l'élaboration de ses politiques, la diversité de ses actions, l'orientation stratégique de ses choix, l'aménagement de son territoire, et même dans son offre de services publics. Il est essentiel qu'elle veille constamment à sensibiliser et former son personnel.

Une ville égalitaire agit, communique, recrute, forme et prend des décisions de manière équitable. Pour ce faire, elle s'engage dans des actions concrètes telles que :

- Formation et Sensibilisation des Services : Mettre en place des programmes de formation continue visant à sensibiliser l'ensemble des services municipaux aux enjeux de genre et à la lutte contre les discriminations.
- Intégration du Genre dans le Fonctionnement des Services : Adapter le mode de fonctionnement des services municipaux pour qu'il reflète la prise en compte du genre, que ce soit dans les processus décisionnels, les méthodes de travail, ou les pratiques quotidiennes.
- Rapport Annuel sur l'égalité : Rédiger un rapport annuel sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes, offrant une transparence quant aux progrès réalisés et aux domaines nécessitant une amélioration.

Afin de concrétiser ces engagements et de construire un programme d'actions cohérent, un groupe de travail dédié sera créé. Ce groupe sera composé de membres engagés et déterminés, travaillant de concert pour instaurer une véritable égalité au sein de la ville

Objectifs : Accompagner l'ensemble des services de la ville dans la prise en compte de la dimension d'égalité femmes/hommes et la lutte contre toutes les formes de discriminations **Public visé :** Professionnels de la ville **Financement de l'action :** Ville, État

CRITERES D'EVALUATION :

Intégration par les services d'une culture non discriminante

INDICATEURS

Nombre de formations et de jours de formations
Nombre d'agents formés . Nombre de projets de fonctionnement de service intégrant l'égalité
Nombre de réunions du GT "Égalité intégrée"

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

3 formations
45 agents / an
2 projets structurant portés par les services
3 GT dans l'année

ENJEU n°1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ODD VISÉ(S) :

ODD n°5 - égalité entre les sexes

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Mission Égalité

ELU RÉFÉRENT :

Mme TECHTACH

CADRE RÉFÉRENT :

Chargé de mission égalité

SERVICES IMPLIQUÉS.

Santé – Centres socio-culturels - APS - CULTURE - SPORT - Dev Local ...

PARTENARIATS : Éducation nationale, associations

Plan d'actions Égalité. Coopération et sensibilisation pour une communauté égalitaire

La mission égalité joue un rôle central dans la promotion de l'égalité au sein de notre communauté. Ses missions principales sont les suivantes :

- Coordonner et harmoniser l'ensemble des actions éducatives et de sensibilisation en faveur de l'égalité, qu'elles soient initiées par les services municipaux, les associations, les écoles, ou les habitants.
- Définir une ligne directrice visant à uniformiser l'approche de tous les partenaires, y compris les établissements scolaires et les associations locales, dans le traitement du sujet de l'égalité.
- Accompagner tout service, association ou habitant souhaitant mettre en place une action en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, que cette action soit directement liée à la thématique de l'égalité ou qu'elle vise à lui donner une dimension égalitaire.
- Coordonner la Semaine de l'égalité, un temps dédié à la valorisation de l'ensemble des dynamiques et actions engagées par l'ensemble des acteurs porteurs.

Pour renforcer cette dynamique, un groupe de travail entre la Ville et l'éducation Nationale, relevant de l'Axe 4 du contrat de lutte, a été mis en place depuis plusieurs années. Afin d'impliquer davantage les associations et les habitants, il est envisagé de lancer ou relancer des moments réguliers de rencontre et d'échange avec ces derniers. Cette démarche vise à favoriser une participation active de l'ensemble de la communauté dans la construction et la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de l'égalité.

Objectifs :

- Prévenir les situations de discriminations, de violence, de harcèlement
- Sensibiliser les habitants autour des thématiques :
 - La lutte contre les différentes formes de discriminations,
 - La déconstruction des stéréotypes/préjugés sexistes, racistes, etc.,
 - L'égalité des genres,
 - L'éducation sexuelle.

Public visé : Habitants de la ville (tout âge)

Financement de l'action : Ville - État

CRITERES D'EVALUATION :

La participation plurielle d'acteurs, y compris des habitants
Évolution des comportements
Qualité et adéquation des projets proposés.

INDICATEURS

Le nombre de personnes touchées par les actions - public cible
Le nombre d'habitants / d'élèves - pourcentage Femmes - Hommes / filles - garçons impliqués dans les projets
le nombre et la diversité de partenaires mobilisés
le nombre d'actions réalisées
le nombre de réunions :
- GT (Axe 4 contrat de lutte)
- Réunions Égalité - Assos et Habitants
L'impact sur le niveau de sensibilisation des jeunes aux thématiques souhaitées et l'évolution du contenu des échanges.

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"400 habitants / élèves bénéficiaires de l'action
50 habitants / élèves impliqués dans des actions - mixité
40 partenaires mobilisés (Services / Associations / Écoles)
20 actions réalisées
4 GT Educ Nat - Ville / an
4 Réunions Habitants - Assos / an
Identification d'une ligne directrice / fil rouge faisant converger au minimum 5 actions
Satisfaction et test - évalué à l'aide d'une enquête"

ENJEU n°1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

"

ODD VISÉ(S) :

ODD n°5 - égalité entre les sexes

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Mission Égalité

ELU RÉFÉRENT :

Djida TECHTACH

CADRE RÉFÉRENT :

Chargé de mission égalité

SERVICES IMPLIQUÉS.

Pilotage par Chargé de mission Égalité et la MRU

PARTENARIATS : CDL PLM et

DLM, associations, CSC

Programme Initiative Avenir : Vers une ville égalitaire, inclusive et partagée

Le Programme Initiative Avenir (PIA) de Villiers-le-Bel repose sur une approche novatrice déclinée en trois axes stratégiques. Tout d'abord, il vise l'aménagement d'espaces extérieurs communs égalitaires, soulignant ainsi l'importance de créer des environnements partagés qui favorisent l'égalité. En parallèle, le programme se concentre sur la conception de bâtiments d'habitation à visée égalitaire, intégrant ainsi des principes d'inclusion et d'équité dans le développement immobilier. Enfin, il promeut l'accompagnement à la création de lieux collectifs d'économie de partage, encourageant la mutualisation des moyens et des savoir-faire au sein de la communauté.

L'approche égalitaire adoptée pour l'espace urbain met l'accent sur l'égalité femmes-hommes en tant que pilier central. Elle aspire également à éradiquer toutes les formes de discrimination, que ce soit fondée sur le sexe, la race, l'orientation sexuelle ou d'autres critères, pour garantir que chaque individu se sente pleinement inclus et valorisé dans son environnement.

La mission égalité joue un rôle essentiel dans la supervision globale du PIA et dans la garantie de la mise en œuvre réussie de l'approche égalitaire à travers toutes ses dimensions. Cela implique la surveillance des projets d'aménagement urbain, la coordination des efforts visant à assurer l'équité dans la conception des bâtiments résidentiels, et la facilitation du développement des espaces collectifs favorisant le partage équitable des ressources et des compétences. En engageant activement la mission égalité, la municipalité démontre son engagement envers la création d'une ville inclusive, respectueuse de la diversité, où chacun a la possibilité de s'épanouir sans craindre la discrimination.

Objectifs :

Espaces extérieurs égalitaires : Expérimenter différents aménagements / agencements favorisant la place de toutes et tous sur trois espaces : Champs des possibles / Square Chabrier / Mail Gandhi

Logements égalitaires : Assurer le suivi du projet de construction d'une résidence égalitaire porté par VOH

Création de lieux collectifs d'économie de partage permettant la mutualisation de moyens et savoir-faire Impulser une dynamique avec des partenaires associatifs, tels que la Régie de quartier

Public visé : Tout public

Financement de l'action : Ville ANRU - PIA + MRU + Mission égalité ANRU - PIA + MRU + Mission égalité

CRITERES D'EVALUATION :

La participation plurielle d'acteurs, y compris des habitants

INDICATEURS

EEE:Nombre d'espaces aménagés

Nombre d'habitants ayant participé aux différentes étapes du projet

Part d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes, d'adultes et de séniors ayant participé sur toute la durée du projet

Part de femmes et d'hommes, ainsi que de filles et de garçons ayant participé au projet

Bilan - Évaluation et rapport sur les usages observés, comprenant le cas échéant des préconisations pour les aménagements définitifs à réaliser

Logement Égalitaire :

- Nombre de réunion / Cotech / Copil réalisées
- Analyse du programme par Genre et Ville - Label Haute Qualité Égalitaire

Développement de projet

- Identification de structures porteuses

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"1 EEE / an - 2 au total

50 habitants - Représentativité de tous les âges (à partir de 6 ans) et de tous les genres

1 rapport par espaces

3 COTECH / COPIL

1 analyse / projet

1 structures identifiée / an"

ENJEU n°3 S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :
ODD n°5 - égalité entre les sexes

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Les 3 centres socio-culturel
ELU RÉFÉRENT :
William STEPHAN
CADRE RÉFÉRENT :
Mamadou DOUCOURE

SERVICES IMPLIQUES.
Développement local

PARTENARIATS : Chargée de mission
égalité

Égalité en action : Promouvoir la place des filles et des femmes dans les activités du centre social

Le centre social porte une démarche pour promouvoir la place des filles et des femmes dans ses activités. Lors de la Semaine de l'égalité, l'engagement des centres se matérialisera par des actions de sensibilisation et de débats sur la question du genre. Cet engagement ne se limite pas à cette période spécifique ; il se reflète dans l'ensemble des initiatives, visant à offrir des opportunités égales aux filles et aux garçons. L'objectif primordial est d'initier une évolution des mentalités, de dépasser les stéréotypes et de favoriser une ouverture d'esprit.

À chaque période de vacances, lors du lancement des inscriptions, les équipes garantissent un nombre équitable de places tant pour les filles que pour les garçons. Cette démarche traduit la volonté des centres de créer un environnement inclusif où chaque jeune, indépendamment de son genre, a la possibilité de participer pleinement à leurs activités.

Les équipes aspirent également à fournir un espace de dialogue sans jugement ni discrimination, où les filles et les garçons peuvent librement échanger sur leurs préoccupations. Les centres sociaux croient ainsi en la création d'un lieu où la diversité est célébrée et où chacun peut s'épanouir, contribuant ainsi à la construction d'une société plus équitable et respectueuse.

Objectifs : Favoriser l'apport de connaissance afin de lutter contre les représentations

- Développer la mixité filles garçons dans les espaces jeunes et dans les activités
- Former les animateurs sur l'accueil égalitaire
- Susciter l'échange avec les jeunes sur l'égalité femmes/hommes
- Proposer des activités permettant l'interaction entre les filles et les garçons

Public visé : Filles et Femmes de la ville et des alentours **Financement de l'action :** Ville

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

Participation des habitants
Égalité des genres

INDICATEURS

Nombre de filles et de garçons dans les activités
Nombre de débat et échanges sur le sujet avec les jeunes

NIVEAU DE RÉALISATION VISE / AN

"Atteindre 50% de filles et 50% de garçons dans toutes les activités
4 actions ciblées par an

ENJEU n°1 Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ODD VISÉ(S) :
ODD n°10 - Inégalités réduites

SERVICE(S) PORTEUR(S)
CCAS
ELU RÉFÉRENT :
Rosa MACEIRA
CADRE RÉFÉRENT :
Claire MENUGE

SERVICES IMPLIQUÉS.
CCAS
Services techniques
Ressources humaines

PARTENARIATS : Préfecture

Vers une Ville Inclusive : La Mission Handicap de Villiers-le-Bel poursuit son engagement dans l'ADAP

La mission handicap de la ville de Villiers-le-Bel maintient son impulsion dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP). L'objectif central demeure la mise en accessibilité des établissements Recevant du Public (ERP) pour tous les types de handicap, englobant les défis liés à la mobilité, à la vision, à l'audition, et aux aspects cognitifs. Ce travail soutenu s'étend également à l'accessibilité pour le Tout public à mobilité réduite, visant à créer un environnement inclusif et accueillant pour chaque citoyen. La municipalité demeure déterminée à garantir que l'ensemble des espaces publics soient accessibles, renforçant ainsi le principe fondamental de l'égalité des chances et de l'inclusion pour tous les habitants de Villiers-le-Bel.

Objectifs :

- Accessibilité des établissements recevant du public et donc accessibilité au service public pour tous
- Sensibilisation à l'accueil des personnes en situations de handicap
- Sensibilisation de la population au handicap

Public visé : Habitants, agents ville et partenaires **Financement de l'action : Ville** Financement VILLE : de 2016 à 2022 : 2 688 444 €

CRITERES D'EVALUATION :

Mise en accessibilité des ERP
Améliorer l'accessibilité des services publics aux personnes en situation de handicap
Formation des agents à l'accueil des publics en situation de handicap

INDICATEURS

Nombre d'ERP en accessibilité
Nombre de formations auprès des agents sur l'accueil de personnes en situation de handicap

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

6 ERP non accessibles sur les 68 ERP de la ville.
Objectif de mise en accessibilité d'un ERP par an jusqu'en 2029 dans le cadre de la programmation NPNRU du PLM.
Nombre d'agents formés / an à l'accueil de personnes en situation de handicap. Objectif de 10 agents par an
1 marche accessibilité mise en place par plan
1 rapport de la commission communal accessibilité réalisé par an

ENJEU n°5

Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

ODD VISÉ(S) :

ODD n°16 - Paix, justice et institutions efficaces

SERVICE(S) PORTEUR(S)

CCAS

ELU RÉFÉRENT :

Rosa MACEIRA

CADRE RÉFÉRENT :

Claire MENUGE

SERVICES IMPLIQUÉS.

PRE, Accueils de loisirs, scolaires

PARTENARIATS : IME-SESSAD, Éducation Nationale, MDPH, DAC OPALIA, professionnels de santé

Inclusion du handicap à l'école : Vers une société bienveillante et épanouissante

La Mission Santé Handicap de Villiers-le-Bel s'investit pleinement dans un programme d'actions dédié à favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap. Cette initiative proactive englobe plusieurs axes, dont la collaboration étroite avec les Unités d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA), la mise en place de groupes de travail sur l'inclusion, et la formation des Agents Territoriaux Spécialisés des écoles Maternelles (ATSEM). Dans la perspective de renforcer la communication et la compréhension des parcours de prise en charge, la Mission travaille activement à la création et à la mise à jour d'un outil dédié.

Consciente de l'importance du bien-être et de l'épanouissement des enfants, la Mission Santé Handicap initie des ateliers innovants tels que l'art-thérapie et l'équithérapie, offrant des approches complémentaires pour soutenir le développement global des enfants porteurs de handicap. Parallèlement, la création d'un espace convivial, le "Café des Parents", offre un lieu d'échange et de partage où les parents peuvent trouver du soutien et des conseils.

Ces actions réaffirment l'engagement de la municipalité à construire une société inclusive, où chaque enfant, quel que soit son handicap, a la possibilité de s'épanouir pleinement au sein de la communauté. **Objectifs :** Favoriser les parcours de prise en charge des enfants porteurs de handicap. Améliorer le repérage et les orientations des enfants. Avoir une lisibilité des dispositifs existants.

Favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les structures et les écoles

Mise en place d'outils favorisant la communication sur les prises en charge

Public visé : Enfants porteurs de handicap **Financement de l'action :** Ville Cités Éducatives, CAF

CRITERES D'EVALUATION :

Inscription d'enfants porteurs de handicap dans les structures et les écoles

Création et mise à jour d'un support d'accompagnement à la prise en charge

Interconnaissance des acteurs

INDICATEURS

Nombre d'enfants accueillis dans les structures de droit commun (écoles, accueils de loisirs)

Nombre de livrets d'accompagnement à la prise en charge diffusés/ an

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Document mis à jour chaque année

100 exemplaires distribués par an

40 Enfants porteurs de handicap accueillis dans les structures"

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Jeunesse

ELU RÉFÉRENT :

Myriam KASSA

CADRE RÉFÉRENT :

Ophélie DÉCORDÉ

SERVICES IMPLIQUÉS.

Centres sociaux, service Enfance, Affaires scolaires, Service culturel
Service restauration, service des sports, CCAS, Politique de la ville et vie associative
PARTENARIATS : CEMEA, IMAJ, La CASE

Bourse BAFA & BAFA Citoyen : Formation, Engagement, des jeunes au cœur de la Ville

La Bourse au BAFA citoyen permet de bénéficier d'une aide financière de la ville pour la session de formation générale ainsi que pour la session d'approfondissement du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur, en échange d'un engagement bénévole. Cet engagement bénévole de 35 heures s'effectue au sein d'une association locale (sport, solidarité, culture, premiers secours, animations de proximité, animations scientifiques et techniques) et/ou lors d'un événement organisé par la Ville (Fête de la Ville, Base de loisirs, Rallye des solidarités,..). Pour la session de formation générale, les jeunes peuvent effectuer leur formation avec différents organismes en internat ou en demi-pension. Les jeunes peuvent également choisir de bénéficier du dispositif local.

Dans le cadre du dispositif local, le point information jeunesse et la mission Agenda 21 organisent depuis 4 ans à Villiers le bel, avec les CEMEA, une session de formation théorique avec les jeunes de la ville. Ce dispositif permet à des jeunes des différents quartiers de la ville de suivre une formation BAFA ensemble avec des temps spécifiques sur les ressources de la ville et l'engagement citoyen.

Ainsi dans le cadre de leur formation organisée à l'Espace Marcel Pagnol, les jeunes expérimentent des fonctionnements participatifs et apprennent à redécouvrir leur ville avec un regard d'animateur. Ils rencontrent par exemple des animateurs ou des directeurs professionnels qui leur présentent leur parcours. Ils partagent des temps d'échanges originaux avec les représentants de parents. Ils appréhendent des thématiques liées à l'Agenda 2030, la lutte contre les discriminations, l'égalité de genre, l'éducation à l'environnement et au Développement Durable, la citoyenneté et la participation.

Objectifs : Sensibiliser les jeunes dans le cadre de leur Formation BAFA à des thématiques de l'Agenda 2030

Public visé : Jeune 16-25 ans **Financement de l'action :** Ville Contrat de Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Participation
Réussite de la Formation
Thématiques Agenda 2030 abordées pendant la formation

INDICATEURS

Nombre de jeunes participants
Taux de participation de femmes
Taux de réussite
Nombre de thématiques Agenda 2030 abordées pendant la formation

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Au moins 30 jeunes participants
50% de femmes
100% de réussite
Au moins 3 thématiques Agenda 2030 abordées pendant la formation

ENJEU n°1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ODD VISÉ(S) :

ODD4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Jeunesse

ELU RÉFÉRENT :

Myriam KASSA

CADRE RÉFÉRENT :

Ophélie DÉCORDÉ

SERVICES IMPLIQUÉS.

Centre sociaux, SPLE, culturel, autres services volontaires

PARTENARIATS : Les collèges et le lycée de la ville

La mission locale Val d'Oise Est, Le réseau Info Jeunes, Les jeunes Les Centres sociaux

Cap sur l'avenir : Initiatives municipales pour renforcer la culture professionnelle des jeunes

La municipalité met en œuvre une série d'initiatives ciblées pour renforcer la culture professionnelle des jeunes et surmonter les obstacles liés à l'orientation, à la formation et à l'emploi. Ces actions visent à offrir des opportunités d'information et d'interaction pour les jeunes, favorisant ainsi une meilleure compréhension des perspectives professionnelles et la levée des freins rencontrés. Parmi ces initiatives, on retrouve :

Forums sur l'Orientation et l'Emploi : Organisation de forums dédiés à l'orientation et à l'emploi, réunissant des représentants de divers secteurs professionnels. Ces événements offrent aux jeunes la possibilité d'explorer différentes carrières, de poser des questions et de recevoir des conseils directement auprès de professionnels.

- Informations Collectives : Mise en place de séances d'informations collectives abordant des thèmes tels que les filières de formation, les opportunités d'emploi, les compétences recherchées sur le marché du travail, etc. Ces sessions visent à éclairer les jeunes sur les choix qui s'offrent à eux.
- Rencontres avec des Professionnels : Organisation de rencontres directes avec des professionnels de divers secteurs, permettant aux jeunes de découvrir les réalités du monde du travail, d'entendre des témoignages, et de bénéficier de conseils pratiques pour leur parcours professionnel.
- Ateliers de Développement des Compétences : Propose des ateliers pratiques axés sur le développement des compétences essentielles pour l'employabilité, tels que la rédaction de CV, la préparation aux entretiens d'embauche, et la gestion de carrière.

Ces actions convergent vers l'objectif global d'améliorer la culture professionnelle des jeunes en leur fournissant des informations concrètes, des opportunités d'interaction avec le monde professionnel, et des outils pour faciliter leur intégration dans le marché du travail. En travaillant à lever les freins liés à l'orientation et à l'emploi, la municipalité contribue à renforcer l'employabilité des jeunes de la communauté locale.

Objectifs : Amélioration des connaissances des jeunes, accès à la formation, à l'emploi. **Public visé :** Jeunes 16-25 ans **Financement de l'action :** Ville et Politique de la ville

CRITERES D'EVALUATION :

Satisfaction des jeunes
Participation des jeunes
Satisfaction des acteurs jeunesse
Inscription et recrutement

INDICATEURS

Nombre de participants
Nombre d'inscription, de recrutement suite à la mise en place de l'action
Questionnaire de satisfaction pour les acteurs jeunesse
Questionnaire de satisfaction pour les jeunes
Infolabs

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Organisation de 5 actions par an
Organisation d'au moins deux actions pour les collégiens
Organisation d'au moins deux action pour les 16-25 ans
500 participants minimum"

ENJEU n°1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ODD VISÉ(S) :

ODD4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Jeunesse

ELU RÉFÉRENT :

Myriam KASSA

CADRE RÉFÉRENT :

Ophélie DÉCORDÉ

SERVICES IMPLIQUÉS.

Tous les services peuvent être impliqués dans le cadre de l'intervention des bénévoles
PARTENARIATS : Les lycées accueillant des beauvillésois
La mission locale Val d'Oise Est, le réseau Info Jeunes, les Centres sociaux, les jeunes, les autres acteurs jeunesse du territoire

Bourse éducative et engagement citoyen : Soutien municipal pour les Jeunes de 16 à 25 ans"

La municipalité propose un dispositif visant à soutenir les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours éducatif ou de formation. En présentant un dossier, ces jeunes ont la possibilité d'obtenir une bourse qui peut être utilisée pour financer des frais de scolarité, de formation ou encore l'achat de matériel nécessaire à leur cursus.

Les principales caractéristiques de ce dispositif sont les suivantes :

- **Conditions d'éligibilité :** Les jeunes de 16 à 25 ans peuvent postuler en présentant un dossier détaillant leur situation, leurs besoins financiers et les objectifs de leur parcours scolaire ou de formation.
- **Utilisation de la Bourse :** La bourse peut être allouée pour couvrir des frais de scolarité, de formation ou l'achat de matériel essentiel lié à la poursuite de leurs études.
- **Engagement en Bénévolat :** En contrepartie de la bourse accordée, les jeunes bénéficiaires s'engagent à réaliser un nombre déterminé d'heures de bénévolat. Cet engagement vise à encourager la participation active des jeunes dans leur communauté et à renforcer leur sens de la responsabilité sociale.

Cette initiative de la municipalité cherche à lever les barrières financières qui pourraient entraver la poursuite de l'éducation ou de la formation par les jeunes. En intégrant l'engagement bénévole, elle favorise également le développement de compétences non seulement académiques, mais aussi sociales et civiques chez les jeunes bénéficiaires. Cette approche holistique contribue à l'autonomisation des jeunes et à la construction d'une communauté dynamique et solidaire.

Objectifs : Soutien aux projets des jeunes, engagement des jeunes **Public visé :** Jeunes 16-25 ans **Financement de l'action :** Ville et Politique de la ville

CRITERES D'EVALUATION :

Augmentation du nombre de bourses
Développement des compétences des jeunes
Réussite des missions de bénévolat

INDICATEURS

Nombre de demande de bourse
Nombre de bourse financées

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Augmentation de 5 bourses par an

ENJEU n°6 œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

ODD VISÉ(S) :
ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Coordination Centre socio-culturel
ELU RÉFÉRENT :
William STEPHAN
CADRE RÉFÉRENT :
Ophélie FANJUL

SERVICES IMPLIQUÉS.
Service Vie associative
PARTENARIATS : Les associations locales

Solidarité internationale et lutte contre les discriminations

Le projet consiste en l'organisation, par les trois centres socio-culturels de la Ville, d'actions de lutte contre les discriminations, d'ateliers de découvertes culturelles, et d'un accueil dédié aux associations dans ces centres. L'objectif est de favoriser le développement de projets de solidarité internationale au sein de la communauté. Ces initiatives incluront des activités visant à sensibiliser et lutter contre les discriminations, des ateliers pour promouvoir la découverte et le partage culturels, ainsi qu'un espace dédié aux associations œuvrant dans le domaine de la solidarité internationale. Cette démarche vise à renforcer le tissu social, à promouvoir la diversité culturelle, et à encourager l'engagement solidaire au niveau local et international.

Objectifs :

- Soutenir les associations de solidarité internationale
- Sensibilisation les habitants à la solidarité internationale
- Lutter contre toutes formes de discriminations
- Favoriser la rencontre entre différentes cultures
- Donner la parole aux habitants
- Ouvrir le débat aux usagers extérieur, favoriser le débat et l'échange

Public visé : Habitants, associations locales. **Financement de l'action :** Ville, État, Politique de la Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Participation
Égalité
Accueil
Solidarité

INDICATEURS

Nombre d'associations de solidarité internationales accueillies par an
Mise en place de projets communs entre les Centre socio-culturel et les associations de solidarité
Mise en place d'une semaine de luttes contre les discriminations
Nombre d'habitants présents

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

3 projets en partenariat avec une association de solidarité internationales
Répéter une semaine thématiques favorisant l'échange et le débat sur une thématiques telles que la lutte contre les discriminations
Qualité des échanges
2 nouvelles associations de solidarité internationales accueillies par an

ENJEU n°6

Cœuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

ODD VISÉ(S) :

ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Jeunesse

ELU RÉFÉRENT :

Myriam KASSA

CADRE RÉFÉRENT :

Ophélie DÉCORDÉ

SERVICES IMPLIQUES :

Centres sociaux-culturels, Mission Agenda 21

PARTENARIATS : Association La Case et autres associations

Jeunes Engagés : Solidarité Internationale à Villiers-le-Bel

Ce projet d'action vise à organiser des séjours de solidarité internationale impliquant les jeunes de la ville de Villiers-le-Bel. Au fil des années, le Point Information Jeunesse ainsi que plusieurs associations locales telles que La Case, IMAJ (Association de Prévention Spécialisée), et KWABA ont mené des initiatives de solidarité avec des groupes de jeunes de la ville. Ces projets ont permis aux jeunes de Villiers-le-Bel de s'engager dans des actions concrètes, notamment en se rendant à Tambacounda au Sénégal pour participer à la construction d'un internat, en travaillant dans une ferme écologique, et en apportant du matériel hospitalier à un dispensaire en Côte d'Ivoire.

La Ville, à travers ses missions jeunesse et Agenda 21, exprime son soutien à ces projets et aspire à promouvoir leur développement. Ces initiatives de solidarité internationale offrent aux jeunes l'opportunité de développer un autre rapport au monde, en favorisant l'ouverture, la compréhension interculturelle et l'engagement concret dans des actions bénéfiques pour des communautés au-delà des frontières.

En encourageant ces projets, la municipalité renforce son engagement envers le développement personnel des jeunes, la promotion de valeurs de solidarité et d'entraide, et la construction d'une citoyenneté active et responsable. Ces expériences contribuent non seulement au développement des jeunes participants, mais également à l'établissement de liens durables entre la ville de Villiers-le-Bel et les communautés bénéficiaires à l'échelle internationale.

Objectifs : Réalisation de projets de solidarité internationale **Public visé :** jeunes 16-25 ans

Financement de l'action : Ville et Politique de la ville

CRITERES D'EVALUATION :

Implication des jeunes
Développement de compétences
Augmentation des actions de solidarité internationale

INDICATEURS

Nombre d'action mises en place
Impact des actions selon les jeunes
Impact des actions selon les acteurs des projets
Impact des actions selon les acteurs jeunesse

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Un séjour par an
2 actions de solidarité internationale par an

Vers une ville toujours plus solidaire

ENJEU n°3 :

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°10 - Inégalités réduites

SERVICE(S) PORTEUR(S)

CCAS

ELU RÉFÉRENT :

Rosa MACEIRA

CADRE RÉFÉRENT :

Direction CCAS

SERVICES IMPLIQUES.

Petite enfance, CSC, Jeunesse, CCAS (direction, santé-handicap et pôle retraité), informatique, Accueils, communication, Cité Éducative, RAM,PRE, habitat privé, politique de la ville, accueil général, communication, systèmes d'information et de la transformation numérique

PARTENARIATS : CAF, DAC, bailleurs sociaux, associations

Construire l'avenir ensemble : La Convention Territoriale Globale à Villiers-le-Bel en partenariat avec la Caf

La Convention Territoriale Globale (CTG) constitue une initiative reposant sur un partenariat étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales (Caf), visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services déployés au bénéfice des habitants de Villiers-le-Bel. Cette démarche se concrétise par la mise en œuvre de fiches actions élaborées par les services, en étroite corrélation avec les problématiques spécifiques rencontrées sur le territoire.

Objectifs : Développement et adaptation des équipements et des services à destination du public sur le territoire.

Mobilisation et implication des partenaires **Public visé :** Habitants

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Mise en place d'actions sur le territoire
Mobilisation des partenaires dans l'opérationnalité des actions

INDICATEURS

Nombres d'actions ayant été finalisées
Nombre de partenaires impliqués

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Pluralité des partenaires se saisissant de la CTG (nombre de partenaires impliqués)
3 actions réalisées par an
10 partenaires impliqués"

ENJEU n°1 : Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ODD VISÉ(S) :
ODD n°17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs
ODD n° 1 - Pas de pauvreté

SERVICE(S) PORTEUR(S)
CCAS
Les 3 centres socio-culturel
ELU RÉFÉRENT :
Rosa MACEIRA
William STEPHAN
CADRE RÉFÉRENT :
Direction du CCAS
Raman NUBEEBACCUS

SERVICES IMPLIQUES.
CCAS, Etat civil, logement/habitat

PARTENARIATS : Écrivain public, ADIL, CRESUS, EMPP, CRAMIF, Altedia, Actions d'avenir, SF, ADIL, UDAF, CAF, SSD, MJD

Programme d'accès aux droits : Une initiative engagée pour garantir l'égalité à Villiers-le-Bel

La ville et le CCAS porte un Programme de Permanences Sociales d'Accès aux Droits, une initiative phare de la collectivité visant à garantir l'égalité d'accès aux droits fondamentaux de tous les citoyens. Ce programme constitue une plateforme essentielle où les habitants peuvent recevoir un soutien personnalisé et des conseils pour accéder aux services sociaux et administratifs.

Ce programme vise à rendre les services sociaux et administratifs facilement accessibles en instaurant des permanences au CCAS ou dans lieux familiers au cœur des quartiers. Cette proximité renforce la confiance entre les citoyens et les intervenants sociaux. Ces permanences sociales offrent un soutien personnalisé, guidant les individus à travers les démarches administratives et les aidant à comprendre et à exercer leurs droits.

Les équipes du CCAS et des centres sociaux sont formées pour écouter activement les préoccupations des citoyens et les guider vers les services appropriés. Elles facilitent l'orientation vers les structures compétentes pour répondre aux besoins spécifiques de chacun.

Le CCAS collabore étroitement avec des partenaires locaux, des associations, et des professionnels du secteur social pour élargir son offre de services et garantir une approche holistique des besoins des bénéficiaires.

Pour faciliter l'accès aux droits des administrés le CCAS poursuit et développe l'accueil de permanences de partenaires dans ses locaux : Écrivain public, ADIL, CRESUS, EMPP, CRAMIF, Altedia

Les centres socio-culturels organisent aussi des permanences dans leurs locaux afin de permettre l'accès aux droits des personnes vulnérables. L'action s'appuie prioritairement sur la fonction du conseiller numérique, de l'écrivain public, mais aussi sur l'action de différents partenaires (CAF...). Des temps de formation sur la prise en main d'outils numériques en collectifs sont aussi prévus ainsi que des cours de français (ASL) afin de favoriser l'autonomie des habitants non-francophone et les accompagner à faire valoir leurs droits.

Objectifs :

- Meilleur accès aux droits et à l'information
- Augmentation du nombre de permanences
- Accompagner les publics vulnérables
- Clarifier l'information sur les permanences sociales présentes sur les centres
- Créer des espaces d'échanges avec les habitants sur les problématiques
- Proposer des offres linguistiques
- Développer l'offre sur l'accompagnement numérique

Public visé : Beauvillésois(es) en difficulté sur le plan administratif/locatif et financier

Financement de l'action : Ville, 15 000 € par an (budget CCAS), État, Politique de la Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Fréquentation des rdv proposés sur ces permanences et
Mobilisation nombre de démarches entreprises
Renouvellement des conventions avec les partenaires pour la pérennité de ces permanences
Autonomie, Participation des habitants
Égalité
Échangé
Mixité dans les ateliers ASL et permanences
Qualités des débats
Questions posées/impact sur les comportements/
Réduire les préjugés
Statistiques/ observations / évolution des apports/bilan avec les participants

INDICATEURS

Nombres de dossiers administratifs instruits
Nombres de dossiers MDPH instruits
Nombres de dossiers de surendettement instruits

Nombre de personnes QPV,
Nombre d'heures d'ouverture public,
Nombre d'associations ayant une permanence,
Nombre de personne accueilli dans les permanences,
Nombre de mises à dispo des salles,
Taux de mixité dans les ateliers ASL et permanences
Nombre de personnes participant aux débats

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

5 partenaires minimum accueillis sous format de permanence sur le CCAS

2 permanences par mois d'écrivain public par mois

ENJEU n°1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ODD VISÉ(S) :

ODD n°16 - Paix, justice et institutions efficaces

SERVICE(S) PORTEUR(S)

CCAS

ELU RÉFÉRENT :

Rosa MACEIRA

CADRE RÉFÉRENT :

Fatiha AITAKKAOUALI

SERVICES IMPLIQUÉS.

CCAS

PARTENARIATS : Conseil

Départemental 95,

Accompagnement Global, PE,

Mission Insertion, PLIE, CARPF,

PDI

Le CCAS au service des personnes en difficulté pour la reconnaissance et la mise en œuvre de leurs droits

Dans le cadre de ses missions, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'engage activement dans le développement de l'accompagnement des personnes en difficulté, visant à les soutenir dans la reconnaissance et la mise en œuvre de l'ensemble de leurs droits, tout en favorisant leur autonomie sociale et professionnelle.

Cet accompagnement comprend notamment :

- **Information sur les droits :** Fournir des informations claires et accessibles aux personnes en difficulté sur l'ensemble de leurs droits sociaux et professionnels.
- **Orientation et conseils :** Proposer une orientation personnalisée en fonction des besoins spécifiques de chaque individu, en les conseillant sur les démarches à entreprendre pour faire valoir leurs droits.
- **Aide à la constitution de dossiers administratifs :** Apporter un soutien concret dans la constitution et la gestion des dossiers administratifs, notamment ceux liés aux prestations sociales, à l'emploi, et à d'autres dispositifs d'aide.
- **Accompagnement professionnel :** Mettre en place des actions visant à favoriser l'autonomie professionnelle des personnes en difficulté, que ce soit par des formations, des ateliers d'insertion, ou des partenariats avec des entreprises locales.
- **Réseau de partenariats :** Collaborer avec d'autres acteurs sociaux, institutions, et associations pour renforcer le réseau de soutien autour des personnes en difficulté, créant ainsi un environnement propice à leur épanouissement.

L'objectif principal de ces actions est de contribuer activement à l'amélioration des conditions de vie des personnes en difficulté, en leur offrant un accompagnement complet et personnalisé pour qu'elles puissent exercer pleinement leurs droits et atteindre une plus grande autonomie sociale et professionnelle.

Objectifs : Améliorer les conditions de vie et l'autonomie des habitants. **Public visé :** Beauvillésois(es) en couple ou célibataire sans enfants mineurs à charge (Public CCAS) **Financement de l'action :** Ville Subvention CD : 25 000 € par an

CRITERES D'EVALUATION :

Accès à l'autonomie sociale et professionnelle/accès à la formation, à l'emploi/Diminution du taux de chômage

INDICATEURS

Nombres d'accompagnement en cours/ nombre d'accompagnement global en cours / nombre de contrat d'insertion signé

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

100 CER signés par an

ENJEU n°1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ODD VISÉ(S) :

ODD n°1 - Pas de pauvreté

SERVICE(S) PORTEUR(S)

CCAS

ELU RÉFÉRENT :

Rosa MACEIRA

CADRE RÉFÉRENT :

Fatiha AITAKKAOUALI

SERVICES IMPLIQUES.

CCAS

PARTENARIATS : SSD, CAF, Services sociaux du territoire

Commission des aides extra légales du CCAS : Soutien financier temporaire pour les besoins essentiels

Les aides sociales du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont pour objectif de fournir un soutien financier temporaire afin de répondre à divers besoins essentiels. Cela englobe notamment l'alimentation, le règlement des factures liées à l'énergie ou au logement, les frais de santé, de formation, ainsi que les coûts liés au transport.

Objectifs :

- Lutte contre la précarité. Baisse de la précarité économique
- Évolution du nombre de dossiers présentés en commission
- Pluralité des partenaires se saisissant de la commission

Public visé : Beauvillésois(es) en difficulté

Financement de l'action : Ville, 20 000 € financement CCAS (hors épicerie sociale)

CRITERES D'EVALUATION :

Traitement de dossiers
Implication des partenaires

INDICATEURS

Nombre de dossiers présentés en commission
Nombre de partenaires impliqués

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Utilisation de l'enveloppe budgétaire complète
1000 demandes d'aides facultatives par (1027 en 2022)"

ENJEU n°1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ODD VISÉ(S) :

ODD n°2 - Faim zéro

SERVICE(S) PORTEUR(S)

CCAS

ELU RÉFÉRENT :

Rosa MACEIRA

CADRE RÉFÉRENT :

Fatiha AITAKKAOUALI

SERVICES IMPLIQUÉS.

CCAS

PARTENARIATS : Secours catholique, secours populaire, ADRA, ES, Croix Rouge, Action d'Avenir

Vers une solidarité coordonnée : Animation du groupe de travail pour l'aide alimentaire à Villiers-le-Bel

Dans le contexte de ce programme, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose la continuation de l'animation du groupe de travail réunissant les intervenants de l'aide alimentaire du territoire. L'objectif de ce groupe est de favoriser la connaissance mutuelle, d'améliorer la coordination des interventions et d'harmoniser les pratiques entre les différents acteurs impliqués. Dans le cadre de ce programme le CCAS propose la poursuite de l'animation du groupe de travail qui rassemble les acteurs de l'aide alimentaire du territoire. Ce groupe vise l'interconnaissance, de meilleures prises en charge et l'harmonisation des pratiques entre les acteurs.

Objectifs : Harmonisation des pratiques sur le territoires et création d'un vivier de bénévoles à disposition des associations du territoire.

Public visé : Partenaires associatifs et institutionnels

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Implication des partenaires locaux dans les réunions
Amélioration des orientations des familles
Amélioration du maillage partenarial sur le territoire

INDICATEURS

Nombre de GDT par an
Nombre d'associations/ partenaires locaux participant au groupe de travail

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

3 groupes de travail par an

ENJEU n°1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ODD VISÉ(S) :

ODD n°2 - Faim Zéro

SERVICE(S) PORTEUR(S)

CCAS

ELU RÉFÉRENT :

Rosa MACEIRA

CADRE RÉFÉRENT :

Anita PEDRO

SERVICES IMPLIQUÉS.

CCAS

PARTENARIATS : BAPIF, CSC, Prestataires ateliers, bénévoles

Le Bel Épi : Plus qu'une épicerie sociale, un lieu d'accompagnement et de solidarité à Villiers-le-Bel

Depuis 1999, l'épicerie sociale "Le Bel Épi" s'engage à Villiers-le-Bel en accompagnant les personnes en situation de précarité, avec pour objectif de les réintégrer pleinement dans la société, l'aide alimentaire constituant un moyen essentiel pour y parvenir. Au fil des années, une relation de confiance s'est établie entre les bénéficiaires et l'équipe dédiée à l'épicerie, facilitant les échanges.

Dans le cadre de ce programme, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose une assistance alimentaire par le biais de l'épicerie sociale, après une analyse approfondie de la situation du bénéficiaire lors de commissions au CCAS. Les situations présentées en commission sont transmises par les travailleurs sociaux du territoire, qui accompagnent les publics dans leurs difficultés.

L'épicerie sociale va au-delà de la simple distribution alimentaire en proposant également des ateliers visant à favoriser l'insertion sociale et le bien-être des bénéficiaires. Ces ateliers incluent la cuisine, la coiffure, la socio-esthétique, le conseil en image, le jardinage, et bien d'autres, contribuant ainsi à enrichir les compétences et à renforcer le lien social.

Objectifs : Amélioration de l'accès des personnes en situation de fragilité économique et sociale à une alimentation diversifiée

Public visé : Bénéficiaires de l'épicerie sociale

Financement de l'action : Ville, ANDES, CD 95 137 000 € de budget CCAS

CRITERES D'EVALUATION :

Accès des personnes en situation de fragilité économique et sociale à l'épicerie

INDICATEURS

Nombre de bénéficiaires

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

80% des bénéficiaires accompagnés ont accès à maximum 4 semaines d'épicerie sociale

ENJEU n°3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :
ODD n°10 - Inégalités réduites

SERVICE(S) PORTEUR(S)
CCAS
ELU RÉFÉRENT :
Rosa MACEIRA
Térésia EVERARD
CADRE RÉFÉRENT :
Ghani SAÏKI

SERVICES IMPLIQUÉS.
Services internes de la ville :
service informatique, conseillers
numériques France Service
(CNFS)
PARTENARIATS : France
services
Organisme de formation

Accompagner les seniors dans le numérique : Initiatives personnalisées du pôle seniors

Le pôle seniors, dans une démarche proactive, concentre ses efforts sur l'accompagnement et le soutien des personnes âgées pour réduire la fracture numérique. À cet effet, le pôle met en place des visites à domicile les après-midis du lundi au jeudi. L'objectif de ces visites est d'initier les personnes âgées qui en font la demande à l'utilisation des outils numériques tels que les ordinateurs, les tablettes et/ou les smartphones, ainsi qu'aux démarches administratives dématérialisées.

Cette initiative vise plusieurs objectifs concrets :

- **Réduction de la Fracture Numérique :** En proposant des visites à domicile, le pôle seniors s'attache à combler le fossé numérique en offrant un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins spécifiques des seniors.
- **Initiation aux Outils Numériques :** Les après-midis dédiés à ces visites serviront à familiariser les personnes âgées avec l'utilisation pratique des outils numériques tels que les ordinateurs, les tablettes et les smartphones.
- **Apprentissage des Démarches Administratives en Ligne :** Les seniors seront guidés à travers les démarches administratives dématérialisées, facilitant ainsi leur autonomie dans la gestion de leurs affaires administratives.
- **Personnalisation de l'Accompagnement :** Les visites à domicile permettent d'adapter l'accompagnement en fonction des besoins spécifiques de chaque senior, favorisant ainsi une approche individualisée.

Cette démarche proactive du pôle seniors témoigne d'une volonté de créer des opportunités d'apprentissage numérique personnalisées, visant à renforcer l'inclusion sociale des personnes âgées dans un monde de plus en plus connecté. Elle offre également un soutien concret pour surmonter les éventuelles appréhensions liées à l'utilisation des nouvelles technologies.

Objectifs : Réduire la fracture numérique, permettre une meilleure appréhension de l'outil numérique et plus d'autonomie pour le public seniors

Public visé : Seniors isolés, dépendants, vulnérables **Financement de l'action :** Ville, Conférence des financeurs : 6200 €

CRITERES D'EVALUATION :

Participation des seniors aux ateliers
Formation des agents du service Satisfaction des administrés

INDICATEURS

Nombre de visite à domicile sur l'accompagnement au numérique
Nombre d'agents formés au sein du pôle seniors
Taux de satisfaction des administrés

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

4 agents du pôle seniors formés au numérique par an
12 visites à domicile réalisées par an 80 % de satisfaction des administrés 100 % des bénéficiaires du portage informés du projet 10% des bénéficiaires du portage participent à l'action"

ENJEU n°1 Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ODD VISÉ(S) :
ODD1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Les 3 centres socio-culturel
ELU RÉFÉRENT :
William STEPHAN
CADRE RÉFÉRENT :
Ophélie FANJUL

SERVICES IMPLIQUES.

PARTENARIATS : L'épicerie sociale, le CCAS, les centres sociaux, le service vie associative...

Solidarités dans les centres socio-culturels

L'initiative englobe la mise en œuvre de multiples actions solidaires orchestrées par les centres socio-culturels, destinées à soutenir les habitants éprouvant des difficultés financières pour accéder à des besoins essentiels tels que l'alimentation, les fournitures scolaires et les vêtements. Cette démarche se concrétise à travers diverses opérations solidaires, notamment la collecte de denrées alimentaires lors d'événements spécifiques tels que "Noël Solidaire", la distribution de ces produits à des associations locales, et la préparation de repas destinés aux personnes hébergées dans les hôtels sociaux de la ville. Des maraudes impliquant des groupes de jeunes sont également organisées dans le cadre de cette action qui perdure depuis les années 2000

Objectifs : Développer les initiatives de solidarité et favoriser la participation des usagers des centres dans ces actions

Public visé : les habitants de la ville

Financement de l'action : Ville, CAF PDV

CRITERES D'EVALUATION :
Développement des solidarités

Participation des habitants

INDICATEURS

Nombre de maraudes organisées
Nombre d'habitants impliqués dans les actions
Augmentation des actions de solidarité mise en place à la demande des habitants

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"3 maraudes par an

3 opérations de récoltes de denrées ou de fournitures diverses par an

10 habitants impliqués sur chaque action

ENJEU n°3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du Développement Durable

ODD VISÉ(S) :

ODD n°10 - Inégalités réduites

SERVICE(S) PORTEUR(S)

CCAS

ELU RÉFÉRENT :

Rosa MACEIRA

Térésa EVERARD

CADRE RÉFÉRENT :

Ghani SAÏKI

SERVICES IMPLIQUÉS.

CCAS

PARTENARIATS : ANCV
Services internes de la ville,
ANCV, Association d'aide à domicile

Vivre pleinement sa retraite : Le CCAS enrichit son offre pour favoriser l'épanouissement social des seniors

Dans un effort visant à contrecarrer l'isolement et à encourager la socialisation des seniors, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) persiste dans sa programmation annuelle de diverses activités. Cela inclut des sorties culturelles, des animations, des séjours, ainsi que des initiatives de prévention spécifiquement conçues pour répondre aux besoins des personnes âgées.

- **Sorties Culturelles :** La programmation prévoit des sorties culturelles régulières, offrant aux seniors l'opportunité de découvrir des événements artistiques, des expositions, des spectacles, ou d'autres activités culturelles enrichissantes.
- **Animations Interactives :** animations variées sont organisées pour stimuler l'interaction sociale entre les seniors. Ces activités peuvent inclure des ateliers, des rencontres thématiques, des clubs de lecture, favorisant ainsi les échanges et le partage d'expériences.
- **Séjours et Voyages :** Des séjours et voyages sont planifiés, permettant aux seniors de profiter d'escapades enrichissantes. Ces expériences offrent un changement d'environnement propice à la détente et à la création de liens sociaux.
- **Initiatives de Prévention :** Des actions de prévention spécifiques, telles que des séances d'information sur la santé, des conseils en matière de bien-être, et des activités physiques adaptées, sont intégrées pour promouvoir la santé globale des seniors.

Cette programmation diversifiée démontre l'engagement du CCAS en faveur du bien-être des personnes âgées en créant des opportunités significatives pour leur épanouissement social. Elle s'inscrit dans une approche holistique visant à répondre aux besoins variés des seniors, favorisant ainsi une vie active, participative et épanouissante au sein de la communauté.

Parallèlement le CCAS poursuit le développement de son offre à destination des seniors en perte de mobilité : portage, foyers restaurants, loisirs, voyages, navette

Objectifs : Améliorer l'offre de loisirs à destination du publics seniors, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap dans les meilleures conditions. **Public visé :** Seniors résident la ville Seniors en perte de mobilité **Financement de l'action :** Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Pluralité de l'offre de loisirs

Maintien à domicile dans les meilleures conditions

Amélioration de l'offre de loisirs à destination du publics senior.

INDICATEURS

Nombre de bénéficiaires

Nombre de sorties et voyages organisés

Taux de satisfaction des participants

Nombre de bénéficiaires en perte de mobilité

Moyenne de nombre de repas portés par jour

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

10 sorties organisées par an 2 voyages organisés par an

1 à 2 questionnaires de satisfaction distribués par an .

20 personnes supplémentaires par an inscrites sur le fichier seniors (pôle seniors) 150 repas portés par jour en moyenne (une fois la 3ème tournée ouverte)"

ENJEU n°1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ODD VISÉ(S) :

ODD 10 : Inégalités réduites

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Pôle commande publique

ELU RÉFÉRENT :

Laëtitia KILINC

CADRE RÉFÉRENT :

Sandrine NERO

SERVICES IMPLIQUÉS.

Tous les services utilisateurs du marché public

PARTENARIATS : CARPF

Partenariat actif pour l'insertion : Collaboration renforcée entre la ville et la CARPF

La Ville propose de poursuivre et d'intensifier le travail en commun avec la CARPF visant à la généralisation de clauses d'insertion par l'activité économique permettant aux personnes éloignées de l'emploi de pouvoir travailler. Ces mesures font l'objet d'une notation lors de l'attribution des marchés publics. Une fois le marché notifié, c'est la CARPF qui contrôle la bonne exécution de ces clauses.

Objectifs :

- Respect directives gouvernementales en la matière
- Réduire les inégalités en matière d'emploi

Public visé : service utilisateurs des marchés publics

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Recrutement d'habitants

INDICATEURS

Nombre de bénéficiaires de ces clauses d'insertion issus de la Ville

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Recrutement de salariés de bénéficiaires de ces clauses d'insertion issus de la Ville

Renforcer l'efficacité de la participation citoyenne :

ENJEU n°5

Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

ODD VISÉ(S) :

ODD n°11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Développement local

ELU RÉFÉRENT :

Géraldine MEDDA

Léon EDART

Laetitia KILINC

CADRE RÉFÉRENT :

Chargés de Développement Local

SERVICES IMPLIQUES.

MRU, Mission Agenda 21, CSC, Accueils de loisirs, Cadre de vie et espaces verts, Mission Égalité

PARTENARIATS : Écoles,

Bailleurs, Associations locales, habitants

Participation citoyenne dans les transformations urbaines à Villiers-le-Bel

Le programme de transformations urbaines à venir dans les quartiers de Derrière les Murs, du Puits La Marlière, et du Village est conçu avec une forte implication des habitants. L'accompagnement de ces changements repose sur diverses formes de participation citoyenne, telles que l'information, la consultation, la concertation, et la co-construction

- **Information des habitants à la co-construction :**
 - Information : Communication des éléments essentiels des projets pour présenter les objectifs, les étapes, etc.
 - Consultation : Demande d'avis spécifiques aux habitants sur des sujets précis.
 - Concertation : Processus itératif intégrant des consultations aux étapes-clés du projet.
 - Co-construction : Mobilisation des habitants pour concevoir les projets en collaboration avec la ville.
- **Urbanisme transitoire :** Test de la programmation en actes pour évaluer la faisabilité technique et opérationnelle des projets urbains à venir. Préfiguration des nouveaux usages en attendant les transformations définitives, impliquant les habitants à travers la concertation et les chantiers participatifs.
- **Actions en lien avec la MRU, la GUP, et la GPA :** Investissement des Centres de Développement Local (CDL) dans divers espaces, événements et instances pour informer, consulter, et concerter les habitants sur les transformations à venir. Tenue de permanences à la Maison du Projet et d'autres lieux annexes pour informer les habitants.
- **Projets mémoire :** Mise en œuvre de projets mémoire par les CDL sur différents quartiers, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire, y compris les bailleurs et les habitants.

- **Projets d'appropriation** : Développement de projets par les CDL visant à une meilleure appropriation par les habitants de leur quartier après la rénovation urbaine. Ces projets incluent des initiatives de communication, d'accompagnement des nouveaux usages avec des aménagements d'adaptation des espaces, et d'activation de ces lieux.

Ces différentes approches visent à garantir une implication significative des habitants dans le processus de transformation urbaine, favorisant ainsi le développement d'espaces répondant aux besoins et aspirations de la communauté locale.

Objectifs : Les objectifs sont :

- Assurer le même niveau d'information de l'ensemble des acteurs (habitants, bailleur social, club de prévention, gardiens d'immeuble,)
- Permettre d'améliorer le projet en lui-même en s'intéressant à la question de l'expertise d'usage.(Le schéma proposé correspond-il aux besoins de ce secteur ? Est-il adapté aux fonctionnements socio-urbain ?)
- Mettre en œuvre un accompagnement au changement pour tous les partenaires
- De redynamiser la dynamique sociale et citoyenne (mise en mouvement de groupes d'acteurs sur la question publique, place des habitants dans la société →^a)
- Inventer des nouvelles formes d'actions publiques, de nouveaux modes de faire.

Public visé :

Financement de l'action : Ville ANRU - Politique de la ville (CDV et CE) - Ville – Bailleur

CRITERES D'EVALUATION :

La participation plurielle d'acteurs, y compris des habitants
 La prise en compte des propositions faites par les habitants
 La correspondance des usages aux espaces livrés
 L'amélioration de la confiance entre les habitants et les institutions

INDICATEURS

Nombre d'actions d'information - concertation ... menées
 Nombre et diversité des acteurs associés aux temps d'information - concertation
 Nombre de propositions habitantes prises en compte
 Nombre de projets d'urbanisme transitoire réalisés et bilans concertés de ces projets
 Nombre de projets mémoire réalisés et appréciation des habitants

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

20 actions de concertations - informations ...
 3 services, 5 associations, 60 habitants participant aux actions de concertation
 10 propositions habitantes retenues
 5 actions d'urbanisme transitoire

ENJEU n°5 - Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territorial

ODD VISÉ(S) :

ODD n°11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
ODD n°16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Développement local

ELU RÉFÉRENT :

Géraldine MEDDA

Léon EDART

Laetitia KILINC

CADRE RÉFÉRENT :

Chargés de Développement Local

SERVICES IMPLIQUÉS.

MRU, CSC, PM, CLSPD, AGENDA 2030, Cadre de vie, ST, CCAS, SPLE

PARTENARIATS : Bailleurs et Associations locales

Conseils et comités de quartier : Une démocratie participative dynamisée à Villiers-le-Bel

L'instauration des Conseils de Quartier en 2006 à Villiers-le-Bel a créé une instance de démocratie participative, dont le fonctionnement et les périmètres sont définis par le conseil municipal. Ces conseils peuvent être sollicités par le Maire pour recueillir leurs avis. De plus, l'introduction des Comités de Quartier en juin 2023, avec des habitants agissant en tant qu'ambassadeurs-relais, vise à revitaliser ces instances. Ces comités ont pour objectif de devenir des espaces privilégiés d'information, de dialogue, de réflexion et de propositions entre les habitants et les élus de quartier.

Les cinq Comités de Quartier, correspondant à des zones spécifiques (DLM CERISAIE, CARREAUX, CHARMETTES, VILLAGE VAL ROGER, PLM), ciblent les besoins et les spécificités de chaque communauté locale. Les ambassadeurs-relais joueront un rôle crucial en facilitant la communication bidirectionnelle, en recueillant les préoccupations des habitants et en relayant les informations et initiatives des élus. Cette initiative renforce l'engagement envers la démocratie participative, encourageant les habitants à s'impliquer activement dans les décisions qui touchent leur vie quotidienne. Elle contribue à créer un lien plus étroit entre les citoyens et les instances décisionnelles, renforçant ainsi la cohésion communautaire et la qualité de la gouvernance locale. En fournissant une structure décentralisée, ces conseils et comités favorisent la participation citoyenne, la prise d'initiatives au niveau local et renforcent la collaboration entre les habitants et les autorités municipales pour améliorer la vie dans ces quartiers spécifiques.

Objectifs : Favoriser la participation des habitants **Public visé :** les habitants les acteurs associatifs et institutionnels locaux **Financement de l'action :** Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Participation
Pouvoir d'agir

INDICATEURS Nombre d'habitants ayant participé au conseil de quartier + Nombre de femmes et d'hommes ayant participé au conseil de quartier ; Nombre de supports de communication pour informer de la tenue des conseils de quartier ; Nombre de personnes présentes dans le conseil de quartier

Nombre de propositions émanant des habitants retenus, mises en œuvre, présentées en Conseil

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

3 conseils de quartier par an dans chaque quartier
5 propositions émanant des habitants / Comité de quartier, retenues, mise en œuvre, présentées en Conseil"

ENJEU n°5 - Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territorial

ODD VISÉ(S) :

ODD n°11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
ODD n°16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Développement local

ELU RÉFÉRENT :

Géraldine MEDDA

Léon EDART

Laetitia KILINC

Marine MACEIRA

Mariam CISSE

CADRE RÉFÉRENT :

Chargés de Développement Local

SERVICES IMPLIQUES :

Développement local, mission Égalité, Vie associative, Communication, service protocole et évènementiel

PARTENARIATS : État (délégué du préfet), Bailleurs

Deux fonds pour un engagement local : soutien aux initiatives citoyennes et associatives

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) constitue un dispositif financé conjointement par l'état et la municipalité dans le but de soutenir l'émergence et l'accompagnement d'initiatives portées par des collectifs d'habitants. Ce fonds vise à encourager la participation des résidents au niveau local, en particulier dans les quartiers relevant de la géographie prioritaire. Son mécanisme favorise la réalisation de micro-projets conçus à l'échelle d'un quartier et impulsés par les habitants eux-mêmes.

Parallèlement, **le Fonds d'Initiatives Associatives (FIA)** est également un dispositif financé par l'état et la municipalité, destiné à soutenir les projets des associations intervenant auprès des habitants des quartiers prioritaires. Ce fonds se distingue par une demande de subvention simplifiée, un processus souple et moins contraignant par rapport au calendrier annuel de la politique de la ville. Il offre un appui méthodologique, technique et financier aux associations porteuses de petits projets présentant un intérêt local.

Ensemble, ces deux fonds contribuent à dynamiser la participation citoyenne, à favoriser l'émergence d'initiatives locales et à soutenir financièrement les projets portés par les habitants et les associations dans les quartiers prioritaires de la ville.

Objectifs : Les objectifs sont atteints si le FPH / FIA permet de donner la possibilité à des habitants et associations de proposer des projets pour leur quartier et la ville, de proposer des actions nouvelles, sur des thématiques diverses, de fédérer les associations et habitants autour de projets structurants de la ville; de favoriser la mutualisation (coordination ...)

Le FPH a pour objectif par une aide financière rapide et souple, de :

- Renforcer la citoyenneté, les échanges et la solidarité entre les habitants ;
- Favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants ;
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives des habitants à s'organiser, monter des projets et les argumenter ;
- Favoriser la réalisation de projets ponctuels d'habitants ayant un impact sur le quartier, et non finançables par les procédures existantes par ailleurs ;
- Accompagner l'apprentissage de montage de projet de l'écriture à la justification.

Le FIA a pour objectif par une aide financière rapide et souple, de :

- Favoriser les prises d'initiatives des associations locales ;
- Promouvoir les objectifs du contrat de ville ;
- Renforcer le développement des actions répondant aux objectifs du contrat de ville selon l'une des six thématiques suivante : Cadre de Vie, Éducation, Prévention, Emploi, Santé, Animation sociale et culturelle des quartiers ;
- Favoriser la réalisation de projets ponctuels des associations ayant un impact sur le quartier, et non finançables par les procédures existantes par ailleurs ;
- Accompagner l'ingénierie de projet : de l'écriture à la justification.

Public visé : Les habitants, les associations locales

Financement de l'action : Ville, Politique de la ville

CRITERES D'EVALUATION :

Pouvoir d'agir
Participation
Fédération des acteurs
Représentation des quartiers
Diversité des projets déposés

INDICATEURS

- Nombre de porteurs différents et nouveaux
- Nombre de commission réunies dans l'année
- nombre de projets subventionnés, et réalisés
- Pourcentage de projets portés par quartier
- Nombre de thématiques (Contrat de Ville) traitées :
- Évaluation des projets par les porteurs

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

18 porteurs différents dont 5 nouveaux porteurs
FIA une commission avant chaque CM et 8 commissions FPH
20 projets soutenus - 10 FIA et 10 FPH
5 quartiers concernés
Thématiques investies : cadre de vie / cohésion sociale / santé / emploi / animation de quartier ...

ENJEU n°5

Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

ODD VISÉ(S) :

ODD n°17- Partenariats pour la réalisation des objectifs

SERVICE(S) PORTEUR(S)

CCAS

ELU RÉFÉRENT :

Jean-Louis MARSAC

Rosa MACEIRA

CADRE RÉFÉRENT :

Ghani SAIKI et Françoise HERVE

SERVICES IMPLIQUES.

CDL

Agenda 21

Services de la ville

PARTENARIATS :

Sagesse et expérience au service de la communauté : Le Conseil des Sages

Depuis 1999, un Conseil des Sages, composé d'habitants et habitantes retraités, met à profit sa connaissance de la ville et son expérience de la vie au service de l'ensemble de la communauté. Le service des retraités en charge de cette initiative assure la gestion de la gouvernance et de l'animation du Conseil des Sages, ainsi que des différents groupes de travail qui en découlent. Cette instance joue un rôle essentiel en offrant une perspective précieuse basée sur l'expérience et la sagesse de ses membres, contribuant ainsi à enrichir la vie communautaire et à participer au bien-être de tous les habitants.

Objectifs : Favoriser le travail en transversalité, le pilotage et le suivi des actions

Public visé : Les séniors

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Favoriser le travail en transversalité et

l'interconnaissance des acteurs

Implication des habitants

Pouvoir d'agir des habitants

INDICATEURS

Nombre de partenaires associés

Nombre de réunions

Nombre d'habitants impliqués et ou participants

Nombre de propositions concrètes issue du

conseil ou de ses commissions

Nombre de plénières

Nombre de sous-commission

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

10 partenaires associés

13 groupes de travail en sous commissions et

plénières organisées

28 habitants impliqués et ou participants

ENJEU n°5

Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

ODD VISÉ(S) :

ODD16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Jeunesse

ELU RÉFÉRENT :

Myriam KASSA

CADRE RÉFÉRENT :

Ophélie DÉCORDÉ

SERVICES IMPLIQUES.

Tous les services peuvent être impliqués en fonction des concertations et des projets

PARTENARIATS : Tous les partenariats sont envisageables et seront définis en fonction des projets des jeunes

Le Conseil Citoyen de la Jeunesse

Une ville d'avenir est une ville qui soutient sa jeunesse, son autonomie, qui décide de lui faire confiance et de valoriser son expertise. C'est avec cette volonté que la municipalité a défini un projet : le conseil citoyen de la jeunesse. Le conseil citoyen des jeunes est une instance de démocratie participative qui permet d'associer les jeunes à la vie locale de Villiers-le-Bel C'est un lieu de concertation et de prise en compte des besoins et attentes des jeunes Un moyen de proposer et réaliser des projets. L'action propose d'aborder les questions de transition écologique et les thèmes de l'Agenda 2030 et en fonction de leurs envies et de leurs engagements de développer des actions locales de sensibilisation.

Objectifs : La représentation et la défense des sujets des jeunes, par les jeunes

La proposition et la réalisation d'action

La découverte et la compréhension des institutions

Public visé : Jeunes 15-25 ans

Financement de l'action : Ville et Politique de la ville

CRITERES D'EVALUATION :

Concertation des jeunes

Projet de jeunes

INDICATEURS

Nombre de concertation

Nombre de projet envisagés

Nombre de propositions faites par les jeunes validées

Nombre de projets aboutis

Sentiment d'implication des jeunes de l'instance à la vie de la Ville (questionnaire)

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Augmentation du nombre de conseillers (+5)

Augmentation du nombre de projets aboutis (+2)

ENJEU n°5 - Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territorial

ODD VISÉ(S) :
ODD n°16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

SERVICE(S) PORTEUR(S)
ELU RÉFÉRENT :
Marine MACEIRA
CADRE RÉFÉRENT :
Amadou BA

SERVICES IMPLIQUÉS.
Communication, sport, culture, CSC, développement local, Mission Agenda 21, SPLE

PARTENARIATS : Associations dont le CSA 95 copilote sur l'action

Conseil local de la vie associative (CLVA) : Expérimentation et Perspectives

En septembre 2023, la Ville a instauré son premier Conseil Local de la Vie Associative (CLVA). Cette démarche vise à organiser régulièrement des rendez-vous pour la vie associative, où les participants peuvent échanger sur plusieurs points :

- L'actualité municipale liée à la vie associative.
- Une thématique préalablement définie, soit par la Ville, soit par les associations.
- L'agenda des associations et les actualités associatives.

Pour l'instant, ces prochains rendez-vous de vie associative seront utilisés comme cadre d'expérimentation des conditions de mise en place du CLVA. Ces expérimentations fourniront des informations utiles pour délibérer sur la nécessité de créer une telle instance et sur la forme qu'elle devrait prendre. La question se pose de savoir s'il faut conserver la même forme de rendez-vous pour la vie associative ou évoluer vers un CLVA plus institutionnel et dynamique. Quoi qu'il en soit, la décision de maintenir ou de changer les formes de rendez-vous de vie associative devrait être guidée par les besoins exprimés par les associations elles-mêmes.

Objectifs : - Favoriser un dialogue constructif et permanent du triptyque associations, élus et techniciens.

- Informer les associations sur les projets concernant la vie associative.

- Promouvoir la mutualisation des associations pour la Co-construction des projets transversaux.

- Consulter les associations et les associer au processus de construction de politiques publiques à destination des associations

Public visé : Les associations locales **Financement de l'action :** Ville - État

CRITERES D'EVALUATION :

Participation des associations de divers horizons
Implication et appropriation de la démarche par les autres services en lien étroit avec les associations
Amélioration des relations entre association et entre associations et ville
Évolution des politiques publiques à destination des associations

INDICATEURS

Nombre de RDV VA organisés
Nombre d'association participantes et représentativité des secteurs d'activité
Nombre de projets partenariaux impulsés à travers les RDV VA
Nombre de propositions faites pas les associations retenues

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

5 RDVA / an
60 associations / an - représentantes Culture / Sports / Action sociale / Dynamique locale / Éducation insertion
2 projets impulsés par an
10 propositions retenues"

ENJEU n°5

Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

ODD VISÉ(S) :

ODD n°16 - Paix, justice et institutions efficaces

ODD n°17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Mission Agenda 21

ELU RÉFÉRENT :

Maurice MAQUIN

Rosa MACEIRA

Myriam KASSA

Mariam CISSE

CADRE RÉFÉRENT :

Alain SARTORI

SERVICES IMPLIQUÉS.

CCAS, Développement Local, Politique de la Ville, Mission Jeunesse, Centre sociaux-culturels

PARTENARIATS : Pôle ressource 95, Université de la Sorbonne

Rencontres inter-instances participatives : Optimisation de la collaboration pour une ville engagée

L'animation de rencontres régulières entre les acteurs des différentes instances participatives de la ville, telles que le Conseil de quartiers, le Conseil des sages, les Comités Agenda 21, le Conseil citoyen de la jeunesse, et d'autres, est une initiative pour renforcer l'efficacité de la participation citoyenne.:

- **Objectifs clairs** : Définir des objectifs clairs pour chaque rencontre afin d'orienter les discussions et de s'assurer que les participants travaillent ensemble vers des résultats concrets.
- **Partage d'informations** : Favoriser le partage d'informations entre les différentes instances pour assurer une compréhension commune des enjeux et des actions entreprises dans chaque quartier ou domaine spécifique.
- **Synergie des actions** : Identifier des opportunités de collaboration et de synergie entre les différents conseils et comités. Encourager les projets transversaux qui peuvent bénéficier de l'expertise et des ressources de plusieurs instances.
- **Échange de bonnes pratiques** : Organiser des séances d'échange de bonnes pratiques pour partager les expériences réussies et les leçons apprises. Cela peut inspirer d'autres instances à mettre en œuvre des approches similaires.
- **Mise en réseau** : Faciliter le réseautage entre les membres des différentes instances pour renforcer les liens personnels et professionnels. Un réseau solide favorise la coopération à long terme.
- **Formation continue** : Proposer des sessions de formation continue pour les membres des instances participatives. Cela peut inclure des formations sur la gouvernance participative, la communication efficace, etc.
- **Inclusion des jeunes** : Assurer la participation active des jeunes en intégrant le Conseil citoyen de la jeunesse dans ces rencontres. Favoriser un dialogue intergénérationnel constructif.

- **Feedback et évaluation** : Mettre en place des mécanismes de feedback et d'évaluation pour recueillir les impressions des participants sur l'efficacité des rencontres et apporter des ajustements si nécessaire.
- **Utilisation d'outils numériques** : Explorer l'utilisation d'outils numériques pour faciliter la communication entre les instances, partager des documents, et promouvoir une collaboration continue en dehors des rencontres physiques.
- **Publicité et transparence** : Informer les citoyens de ces rencontres et des résultats obtenus pour renforcer la transparence et encourager une participation plus large.

En favorisant la communication, la collaboration et l'apprentissage mutuel, ces rencontres régulières peuvent contribuer à renforcer l'efficacité des instances participatives de la ville.

Objectifs : Animer une rencontre régulière entre les acteurs des instances participatives de la Ville (Conseils de quartiers, Conseil des sages, Comité Agenda 21, Conseil des jeunes , Diagnostics en marchant, Conseil Local de la Vie Associative ...) pour améliorer l'efficacité de celles-ci

Public visé : Coordinateurs Ville de chaque instances, Membres des Comités de pilotage de chaque instance (élus, techniciens, habitants)

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Participation
Formation
Coopération

INDICATEURS

Nombre de participants
Nombre de propositions d'évolution des instances
Nombre d'agents, d'élus, d'habitants formés à la participation

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

2 à 3 rencontres par an

Vers des achats responsables et durables

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables

ODD13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Pôle commande publique

ELU RÉFÉRENT :

Laëtitia KILINC

CADRE RÉFÉRENT :

Sandrine NERO

SERVICES IMPLIQUÉS.

Tous les services utilisateurs du marché public

PARTENARIATS :

Intégration des clauses environnementales dans les marchés publics : Vers des achats responsables et durables

La ville souhaite poursuivre l'insertion de clauses environnementales dans les marchés publics : Une vigilance est portée sur l'insertion des mesures/clauses en accord avec les services utilisateurs concernant notamment limitation des gaz à effet de serre, limitation du bruit, fournitures de matériaux issus de produits recyclables ou réutilisables, dépôts des déchets du chantier dans les lieux dédiés au recyclage... L'objectif par ces mesures qui font l'objet d'une notation lors de l'attribution des marchés, est de sensibiliser les fournisseurs afin qu'ils intègrent davantage ces dimensions écologiques et environnementales et adaptent leurs offres.

A moyen terme la ville envisage en cours de programme de mettre en place son **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables**, communément appelé SPASER. C'est un outil permettant de détailler sa stratégie d'achats responsables. Un outil très utile et obligatoire pour les acheteurs publics ayant des dépenses annuelles supérieures à 100 millions d'euros HT. Au regard de l'évolution de ses dépenses, la Ville sera dans les prochains exercices budgétaires dans l'obligation de mettre en place cet outil.

Objectifs :

- Respect directives gouvernementales en la matière
- Clauser plus efficacement les marchés
- Agir sur le respect de l'environnement
- Améliorer les pratiques d'achats de la collectivité
- Définir les partenaires à associer, les directions mobiliser, les secteurs et opérateurs économiques du territoire repéré, etc.

Public visé : Chefs de services, acheteurs **Financement de l'action :** Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Réponse de l'entreprise à nos attendus sur ce point et mise en œuvre effective dans le cadre du marché
Augmentation du nombre de clauses sociales et environnementales dans les marchés
Augmentation du taux de structures de l'ESS ou de structures locales attributaires
Augmentation de la part des achats équitables,

INDICATEURS

Nombre de déclaration au REAP
Pourcentage du nombre de marchés ayant intégré des clauses sociales et environnementales

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :
ODD12 : Consommation et production Responsable

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Pôle commande publique
ELU RÉFÉRENT :
Laëtitia KILINC
CADRE RÉFÉRENT :
Sandrine NERO

SERVICES IMPLIQUES.

PARTENARIATS : profil acheteur SAFETENDER, FAST parapheur et FAST actes

Dématérialisation des procédures administratives.

La dématérialisation des procédures de marchés publics se poursuit et se renforce au sein de la municipalité. Cette évolution s'opère par le biais de plusieurs outils, notamment l'utilisation de la plateforme de dématérialisation qui facilite les échanges entre la ville et les entreprises. De plus, l'outil FAST est mis en œuvre, permettant la circulation des courriers au moyen d'un parapheur électronique, ainsi que la signature électronique des documents. Un autre aspect de cette démarche concerne l'utilisation de l'outil FAST pour l'envoi des pièces nécessaires au contrôle de légalité avec la préfecture.

L'adoption de ces outils de dématérialisation vise à significativement réduire l'utilisation du support papier, contribuant ainsi à une gestion plus efficace, rapide et écologiquement responsable des procédures administratives et des échanges avec les partenaires externes, notamment les entreprises et la préfecture.

Objectifs : Réduire la consommation de papier dans le cadre des procédures marchés publics

Public visé : services utilisateurs, direction, élus, prestataires, fournisseurs, Préfecture

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Réduction de la taille des dossiers papiers, utilisation à la baisse du photocopieur, imprimante...

INDICATEURS

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :
ODD n°12 - Consommation et production responsables

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Protocole Logistique événementiel
ELU RÉFÉRENT :
Cédric PLANCHETTE
CADRE RÉFÉRENT :
David LOUSTAU

SERVICES IMPLIQUES.
Cabinet du maire

PARTENARIATS :

Achats responsables et durables : Objets cadeaux et goodies écologiques pour les événements municipaux.

Le service Protocole Logistique événementiel s'engage chaque année dans l'achat d'objets cadeaux ou de récompenses distribués lors des cérémonies ou des visites. Dans le cadre de cet engagement, le service a pour objectif de trouver des produits fabriqués localement ou en Europe, de qualité supérieure. De plus, il cherche à élargir sa gamme en incluant des goodies axés sur le développement durable, permettant ainsi de promouvoir des produits verts ou équitables. Cette démarche témoigne de la volonté du service de privilégier des articles responsables et respectueux de l'environnement, contribuant ainsi à une communication éthique et durable lors des événements organisés par la municipalité.

Objectifs : Mettre en œuvre une communication éco-responsable et véhiculer une image éthique en achetant des objets cadeaux plus éco responsable

Public visé : Collégiens Habitants (décrets de naturalisation) Visiteurs de marque Partenaires

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :
Quantité d'objets éco responsable achetés

INDICATEURS
Pourcentage d'objets éco responsable achetés

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN
Plus 10 % objets éco responsable achetés/ an

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :
ODD n°12 - Consommation et production responsables

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Restauration scolaire
ELU RÉFÉRENT :
Carmen BOGHOSSIAN
CADRE RÉFÉRENT :
Chrystelle LOUSTAU

SERVICES IMPLIQUES.
Restauration et commandes publiques

PARTENARIATS : non

Approvisionnement durable en restauration scolaire

Le service restauration scolaire poursuit sa politique en faveur des produits locaux et bio en intégrant ces critères dans les bordereaux des marchés publics. Cette démarche vise à favoriser l'approvisionnement en produits alimentaires provenant de producteurs locaux et répondant aux normes biologiques. En insérant ces spécifications dans les appels d'offres, le service contribue à promouvoir une alimentation plus durable, soutient l'économie locale et encourage des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Cette initiative reflète l'engagement du service envers la qualité des repas servis tout en participant aux enjeux environnementaux et socio-économiques locaux.

Objectifs : Le service a pour objectif d'accroître l'achat de produits locaux et biologiques. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de favoriser une alimentation plus durable, soutenant les producteurs locaux et privilégiant des produits cultivés selon des normes biologiques. En mettant l'accent sur l'achat de produits locaux, le service contribue au développement économique de la région tout en réduisant l'empreinte carbone liée aux transports.

Public visé : Enfants et adultes déjeunant à la restauration

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :
Mise au menu du produits locaux et bio

INDICATEURS
Montant des achats en produits bio et locaux

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN
Respect de la loi Egalim 2

ENJEU n°2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Informatique & transformation numérique

ELU RÉFÉRENT :

Efatt TOOR

CADRE RÉFÉRENT :

Laurence CRETU

SERVICES IMPLIQUES.

Informatique & transformation numérique

PARTENARIATS : -

Promotion de l'économie circulaire dans les achats publics : Acquisition de matériel recyclé

Dans le cadre des marchés publics, notamment au sein du groupement de commande Roissy Pays de France, une opportunité s'est présentée pour l'acquisition de matériel recyclé. Un premier achat a déjà été réalisé en 2023 pour des PC portables destinés au Point information jeunesse. Dans la continuité de cette démarche, l'objectif est de développer ce type d'achat au cours des prochaines années, non seulement pour le même type de matériel, mais également pour d'autres équipements tels que les smartphones. Cette initiative traduit l'engagement en faveur de l'économie circulaire et du recyclage, contribuant ainsi à réduire l'empreinte environnementale tout en favorisant une gestion responsable des ressources technologiques.

Objectifs : Intégrer l'achat de matériel recyclé dans le programme d'achat annuel . Matériels moins onéreux et qui permettent de participer à l'établissement d'une économie solidaire et durable

Public visé : les services municipaux les associations locales , les écoles

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Achat matériel recyclé

INDICATEURS

Nombre de matériels achetés par an

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

30 pcs portables, 30 smartphones

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :
ODD n°12 - Consommation et production responsables

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Petite Enfance
ELU RÉFÉRENT :
Térésa EVERARD
CADRE RÉFÉRENT :
Nathalie DUGUE

SERVICES IMPLIQUES.
Petite Enfance / Service Intérieur

PARTENARIATS : Appel Service

Éco-Nettoyage des locaux des EAJE : Une approche saine et respectueuse de l'environnement

Depuis le 1er janvier 2018, les espaces d'accueil du jeune enfant (EAJE) sont tenus de mettre en œuvre des mesures visant à surveiller et à réduire l'émission de polluants dans l'air intérieur. Ces produits peuvent nuire à la qualité de l'air intérieur et avoir des impacts sur la santé des enfants et du personnel.

Afin de répondre à cette exigence, le Service Petite Enfance, en collaboration avec le Service Entretien, propose la mise en place d'un nettoyage alternatif des locaux des EAJE. Cette initiative comprend les actions suivantes :

- Nettoyage Vapeur : Introduction de procédés de nettoyage naturels, privilégiant l'utilisation de la vapeur pour assurer un nettoyage efficace tout en limitant l'utilisation de produits chimiques agressifs.
- Eau Ozonée : Installation de centrales de distribution d'eau ozonée. Ce système de nettoyage écologique transforme l'eau du robinet en une solution aqueuse d'ozone. Cette technologie, à la fois détergente et désinfectante, est caractérisée par l'absence de dégagement gazeux et de rejets nocifs.

Cette démarche novatrice s'inscrit dans une perspective de durabilité, favorisant la santé des occupants tout en réduisant l'impact environnemental lié aux pratiques de nettoyage.

Objectifs : Réduire l'utilisation de produits chimiques. Limiter l'exposition des personnels et des usagers à ces produits
Améliorer la qualité de nettoyage des sols

Public visé : Usagers des établissements d'accueil du jeune enfant et les professionnels **Financement de l'action :** Ville, ADEME

CRITERES D'EVALUATION :

Qualité de l'air (mesures)
Mise en place de nettoyage vapeur
Installation de centrale de distribution changeant l'eau du robinet en solution aqueuse d'ozone
Baisse de l'utilisation des produits d'entretien
Réduction de la ligne budgétaire "produits d'entretien"

INDICATEURS

Taux de réduction de la ligne produit d'entretien (diminution du nombre de produit d'entretien)
Nombre EAJE équipés
Qualité de l'air retour des taux mesurés par année (service technique)

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Une baisse de 40% des produits d'entretien observée

Au moins 2 équipements pourvus par an"

ENJEU n°2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD n°3 - Bonne santé et bien-être
ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Entretien et Sécurité des Bâtiments

ELU RÉFÉRENT :

Jean Louis MARSAC
CADRE RÉFÉRENT :
Annette ANGELY

SERVICES IMPLIQUES.

Ressources Humaines

PARTENARIATS :

Transition vers des produits d'entretien écoresponsables pour un environnement sain

Cette action vise à repenser le marché des produits d'entretien en remplaçant les produits nocifs par des produits labellisés "écolabel". Le service s'engage dans une démarche responsable en faveur de la santé des agents et des usagers des locaux communaux. Les principales étapes de cette initiative comprennent :

- Substitution des Produits Nocifs : Remplacement progressif des produits d'entretien classiques par des alternatives respectueuses de l'environnement, arborant le label "écolabel".
- Installation de Doseurs de Produits : Mise en place de doseurs de produits d'entretien dans chaque local d'entretien. Cette mesure vise à éviter les erreurs de dosage et à minimiser la manipulation directe de produits chimiques.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de transition vers des pratiques plus durables, contribuant à la préservation de la santé des intervenants et à la réduction de l'impact environnemental lié aux activités d'entretien.

Objectifs : Réduire l'exposition des agents aux produits nocifs en remplaçant dans les marchés, les produits nocifs par des produits "écolabel"

Réduire la consommation des produits d'entretien par l'installation de doseur

Public visé : Personnels d'entretien, agents de la Ville, Usagers. **Financement de l'action :** Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Validation de nouveau marché
Pourcentage de produits "nocifs" substitués
Mesure de la commande produits/ lieu

INDICATEURS

Nombre de marché modifié
Nombre de produits substitués
Nombre de produits commandés
Pourcentage de baisse

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

"1 marché achat durable passé
Tant % de produits substitués
Tant de produits commandés /an/ M2 a nettoyer
Tant de % de baisse"

ENJEU n°2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Informatique & transformation numérique

ELU RÉFÉRENT :

Efatt TOOR

CADRE RÉFÉRENT :

Lionel Le BORGNE

SERVICES IMPLIQUÉS.

Informatique & transformation numérique

PARTENARIATS : Imaj, Régie de quartier

Recyclage du matériel obsolète

L'évolution rapide des systèmes informatiques rend obsolète le matériel utilisé dans les services de la Ville et dans les écoles au bout de quelques années. Ce matériel est tout de même valable peut être donné pour une utilisation individuelle ou pour une association. D'autre part, le matériel complètement inutilisable peut faire l'objet d'un recyclage. La gestion responsable du matériel informatique est essentielle, et notre approche de donner le matériel encore utilisable pour une utilisation individuelle ou associative, tout en recyclant le matériel inutilisable, est une évolution.

- **Inventaire et Évaluation :** réalisation d'inventaire du matériel informatique dans les services de la Ville et dans les écoles. Évaluation de l'état de chaque élément pour déterminer s'il est toujours fonctionnel, peut être réparé, ou s'il est complètement obsolète.
- **Politique de Don :** Élaboration une politique claire sur la manière dont le matériel encore utilisable sera donné. Priorité donnée aux associations locales, aux écoles, ou à d'autres initiatives communautaires.
- **Partenariats Locaux :** Établissement de partenariats avec des associations locales, des écoles, ou d'autres organisations qui pourraient bénéficier du matériel informatique
- **Campagne de Sensibilisation :** Information des associations de l'initiative de don de matériel informatique encore utilisable.
- **Processus de Recyclage :** Identification des partenaires comme la Ressourcerie ou des centres de recyclage qui peuvent traiter de manière responsable le matériel informatique obsolète ou inutilisable.
- **Données Sensibles :** Avant de donner ou de recycler le matériel, vérification que toutes les données sensibles ont été correctement effacées ou détruites. Confidentialité des informations stockées.
- **Logistique de Collecte :** Organisation de la logistique pour collecter le matériel des différents services et écoles.
- **Évaluation Continue :** Évaluation régulière de l'efficacité de ce processus et apport des ajustements si nécessaire.

Cela peut inclure des améliorations dans la gestion des dons ou des changements dans la politique de recyclage.

En adoptant une approche systématique et responsable, La ville souhaite contribuer à maximiser l'utilisation du matériel informatique tout en minimisant son impact environnemental.

Objectifs : Consommation durable **Public visé :** Associations, habitants. **Financement de l'action :** Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Nombre annuel de matériels recyclés

INDICATEURS

Plan de reprise des matériels par les associations en charge du recyclage ou du réemploi

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

20 PC 20 écrans 20 claviers souris 20 smartphones

ENJEU n°2 Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :
ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables

SERVICE(S) PORTEUR(S)
Communication
ELU RÉFÉRENT :
Jean Louis MARSAC
CADRE RÉFÉRENT :
Laurent Le TEXIER

SERVICES IMPLIQUÉS.
Le service communication et indirectement tous les services pour lesquels la communication imprime des documents

Développer l'usage du papier recyclé pour nos impressions extérieures

Dans un contexte de forte crise mondiale de la production de papier, crise autant tarifaire que de stocks, la Ville doit essayer d'avoir davantage recours au papier recyclé ou à du papier au moins constitué de 50% papier recyclé pour ses impressions extérieures traditionnelles (journal, plaquettes, guides, flyers). **Évaluation des Besoins** : Effectuez une évaluation des besoins en matière d'impression, en identifiant les types de documents pour lesquels il est possible de passer à du papier recyclé.

- **Politique d'Achat Responsable** : Mise à jour d'une politique d'achat responsable qui favorise l'utilisation de papier recyclé ou de papier avec un contenu recyclé élevé. Intégration de cette politique dans les processus d'approvisionnement de la ville.
- **Identification des Fournisseurs** : Identification des fournisseurs de papier recyclé ou de papier avec un contenu recyclé élevé. Partenariats avec des fournisseurs locaux, si possible, pour réduire l'empreinte carbone liée au transport.
- **Sensibilisation Interne** : Information des agents et des services concernés de la transition vers l'utilisation de papier recyclé en soulignant les avantages environnementaux et la contribution à la durabilité.
- **Formation sur les Nouveaux Standards** : Si nécessaire, organisation d'une formation sur les nouveaux standards d'impression et sur la manipulation du papier recyclé. Certains papiers recyclés peuvent avoir des caractéristiques différentes par rapport au papier non recyclé.
- **Communication Externe** : Communication sur l'initiative auprès du public. Présentation des raisons du passage au papier recyclé, en mettant en avant les avantages environnementaux,
- **Réduction du Volume d'Impression** : Étude des moyens de réduire le volume d'impression global en favorisant les communications numériques, lorsque cela est possible, pour contribuer à une approche plus durable.
- **Partage d'Expérience** : Partage de l'expérience de la ville dans l'utilisation de papier recyclé avec d'autres collectivités locales, encourageant ainsi une adoption plus large de pratiques durables.

En adoptant ces mesures, la Ville peut jouer un rôle important dans la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement tout en contribuant à atténuer les effets de la crise mondiale de la production de papier.

Objectifs : idéalement que toutes les impressions externes soient réalisées avec du papier au moins recyclé à 50% et contribuer à une meilleure gestion des ressources.

Public visé : services municipaux. **Financement de l'action** : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

La composition du papier consommé par nos impressions externes

INDICATEURS

Ratio du poids du papier au moins 50 recyclé / poids total de nos impressions

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

Comparaison du ratio sur plusieurs années

ENJEU n°2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ODD VISÉ(S) :

ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables

SERVICE(S) PORTEUR(S)

Entretien et Sécurité des Bâtiments

ELU RÉFÉRENT :

Jean Louis MARSAC

CADRE RÉFÉRENT :

Annette ANGELY

SERVICES IMPLIQUÉS.

Service marchés

Tous les services et les écoles de la Ville

PARTENARIATS : Éducation

Nationale

Intégration des enjeux de développement durable dans la gestion des photocopieurs : Objectifs et mesures

Il s'agit pour le service reprographie de poursuivre l'intégration des enjeux de développement durable dans le marché de location et la maintenance des photocopieurs de la ville. Le service reprographie gère l'ensemble des photocopieurs répartis dans les services municipaux et les écoles de la ville. Dans le cadre de cette gestion il sensibilise depuis plusieurs années, les agents de la collectivité et les enseignants à l'importance du recyclage et organise la collecte des cartouches d'encre pour réduire les déchets et les transmettre à une société chargée de leur recyclage.

En développant ces pratiques, le service reprographie peut contribuer de manière significative à la réduction de l'empreinte environnementale de l'utilisation des photocopieurs au sein de la collectivité.

Objectifs :

- **Évaluation des Besoins** : Évaluer la demande réelle en matière d'impression dans chaque service et école pour optimiser le parc de photocopieurs. Encouragez l'utilisation de l'impression recto verso et en noir et blanc lorsque cela est possible.
- **Politique d'Achat Responsable** : Intégrez des critères de durabilité dans le processus de location des photocopieurs, en privilégiant les modèles économes en énergie.
- **Formation Continue** : Organiser des sessions de formation continue pour sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques d'impression, telles que l'impression responsable, la réduction du gaspillage de papier, et l'utilisation de modes d'économie d'énergie sur les photocopieurs.
- **Suivi de la Consommation** : Mettre en place des outils de suivi de la consommation d'encre, de papier, et d'énergie par photocopieur.
- **Encouragement au Recyclage** : Poursuivre et renforcer la collecte des cartouches d'encre pour recyclage. Communication régulière des résultats de ces efforts, montrant l'impact positif sur la réduction des déchets.

- **Économie d'Énergie** : Encourager l'utilisation de fonctions d'économie d'énergie sur les photocopieurs, tels que le mode veille automatique. Programmer les périodes d'arrêt lorsque les appareils ne sont pas utilisés.
- **Communication Interne** : Communiquer régulièrement sur les résultats et les progrès en matière de durabilité.
- **Audit Régulier** : Effectuer des audits réguliers pour évaluer la performance environnementale des photocopieurs et identifier de nouvelles opportunités d'amélioration.
- **Veille Technologique** : Rester informé des avancées technologiques dans le domaine des photocopieurs durables. Explorer les options de renouvellement du parc avec des modèles plus éco-responsables.

Public visé : Agents de la collectivité, enseignants

Financement de l'action : Ville

CRITERES D'EVALUATION :

Baisse des nuisances provoquées par l'utilisation des copieurs
Suivi des remplacements de cartouches

INDICATEURS

Taux des impacts communiqués par les prestataires
Nombre de cartouches récupérées

NIVEAU DE REALISATION VISE / AN

1 marché passé respectant les préconisations en matière d'achat durable
Au moins 200 cartouches récupérées par an



M. Le Maire
Jean-Louis MARSAC



Contacts :

Maurice MAQUIN

4^{ème} Adjoint au Maire

Délégué aux travaux,
au Développement Durable
et à l'Agenda 2030

Mairie de Villiers le Bel

mmaquin@ville-villiers-le-bel.fr

Alain SARTORI

Chef de Projet

Mission Agenda 21

Mairie de Villiers le Bel

06 79 74 62 84

asartori@ville-villiers-le-bel.fr

